

RECUEIL DES ARGUMENTAIRES GARE
Groupe « Argumentaires et Riposte pour l'Europe »

74 QUESTIONS
ET
RÉPONSES

POUR RÉORIENTER
L'EUROPE

**CHOISIR
NOTRE
EUROPE**



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 25 MAI 2014

LE 3 MARS 2014,
LE PARTI SOCIALISTE
OUVRAIT
SA PLATE-FORME
«CHOISIR
NOTRE EUROPE»,
EN PRÉLUDE
À SA CAMPAGNE
ÉLECTORALE
POUR
L'ÉLECTION
EUROPÉENNE
DU 25 MAI 2014.

CHOISIR
NOTRE
EUR()PE


PLUS DE 50 000 VISITEURS SE SONT DÉJÀ CONNECTÉS.

Beaucoup ont posé des questions à nos candidats: au premier d'entre eux, Martin Schulz, candidat à la présidence de la Commission européenne. Mais aussi aux candidats socialistes des huit grandes Euro-régions de France.

J'en ai sélectionné 74, en raison de leur pertinence et de leur intérêt général.

Cet argumentaire apporte nos réponses à ces questions. Elles sont classées en onze chapitres :

-
- I. POURQUOI SOMMES-NOUS PRO-EUROPÉENS ?
 - II. BILAN DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE
 - III. SORTIR DE LA CRISE DE 2008
 - IV. FAUT-IL SORTIR DE L'EURO ?
 - V. PROMOUVOIR UNE NOUVELLE CROISSANCE
 - VI. AGRICULTURE ET PÊCHE
 - VII. ASSURER LE JUSTE ÉCHANGE
 - VIII. UNE EUROPE QUI PROTÈGE
 - IX. MAÎTRISER LES FLUX ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DES MIGRANTS
 - X. MIEUX DÉFENDRE LES DROITS ET LES VALEURS DES EUROPÉEN-NE-S
 - XI. UNE UNION PLUS DÉMOCRATIQUE ET PLUS EFFICACE
-



D'autres argumentaires suivront, en cours de campagne, au gré des débats.

Relancer et réorienter l'Union européenne, c'est aujourd'hui possible et urgent. Il faut pour cela envoyer une majorité de députés socialistes au Parlement de Strasbourg, et notre camarade Martin Schulz à la présidence de la Commission.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce document.

Henri Weber,
Député européen, Responsable du GARE
Groupe « Argumentaires et Riposte pour l'Europe »

SOMMAIRE



POURQUOI SOMMES-NOUS PRO-EUROPEENS?

1. IDÉAL EUROPÉEN : UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VIVRE

Nous avons fait l'Union européenne pour bannir la guerre sur notre continent. C'est fait : la paix est durablement établie en Europe.

Quel est le nouveau grand projet de notre Union, capable d'enthousiasmer et de mobiliser les générations qui n'ont pas connu la guerre et en particulier les plus jeunes ?

Quel est le nouveau contenu de l'idéal européen ?

2. EUROPE DES NATIONS

Nous savons que le XXI^e siècle sera celui des États-continentes et des entreprises multinationales. Nous admettons en conséquence que les nations moyennes de la Vieille Europe doivent impérativement unir leurs forces. Mais ne peuvent-elles pas le faire dans le cadre d'alliances entre États, en conservant leur souveraineté nationale, comme le souhaitent leurs peuples ?

3. REPRENDRE NOTRE SOUVERAINETÉ ?

L'Union européenne est une zone de croissance molle (moins de 1%) et de chômage dur (plus de 12%) Bruxelles nous demande de réduire de surcroît le niveau de notre protection sociale. Que faisons-nous encore dans cette galère ? Ne vaudrait-il pas mieux reprendre nos billes, recouvrer notre souveraineté nationale pour défendre nous-mêmes nos intérêts quitte à nous allier avec nos voisins au coup par coup ?

4. QUELLE EUROPE FÉDÉRALE ?

Êtes-vous pour une Europe fédérale ? Si oui, qu'entendez-vous par là ? Sinon quelle est votre conception de l'Union européenne ?

Quel but poursuivez-vous en vous engageant dans cette construction ?

5. FÉDÉRATION D'ÉTATS-NATIONS

Les socialistes français et européens ont fait leur l'objectif de Jacques Delors d'une « fédération européenne d'États-nations ». N'est-ce pas une contradiction dans les termes, une formule creuse ? Qu'entendez-vous par là, et comment ça marche ?

6. ÉTATS-UNIS D'EUROPE

Les centristes et les Verts européens se sont prononcés pour les « États-Unis d'Europe ». C'est un mot d'ordre plus clair et surtout plus mobilisateur que celui de la Fédération d'États-nations. Pourquoi ne l'adoptez-vous pas ?



BILAN DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

7. FIERS DE CE QUI A ÉTÉ ACCOMPLI

Vous vous dites fiers de ce que l'Europe a accompli en soixante ans d'existence. De quoi êtes-vous si fiers ?

8. CLIVAGE GAUCHE-DROITE

En quoi a consisté le clivage entre la gauche et la droite au Parlement européen, l'opposition entre les socialistes et les conservateurs au cours de cette législature ?

9. GAUCHE CONTRE DROITE

Les clivages gauche/droite se sont-ils exprimés dans des votes ?

10. VOTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

Comment se fait-il que pour la majeure partie des votes, les socialistes et les conservateurs votent de la même façon ? Pourquoi voter aux Européennes ?

11. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Si cette opposition est aussi vive que vous le dites, pourquoi le socialiste Martin Schulz a-t-il été élu président du Parlement européen à mi-mandat, en succession du conservateur Jerzy Buzek ?

12. POURQUOI VOTER AUX EUROPÉENNES ?

Si de plus en plus de citoyens européens s'abstiennent aux élections, n'est-ce pas parce qu'ils constatent que ce vote n'a pas de conséquence pour eux et finalement ne sert à rien ?



SORTIR DE LA CRISE DE 2008

13. REMÉDIER AUX VICES DE CONSTRUCTION DE L'EURO

L'Union européenne a mis en place des pare-feux et des lances à incendie pour faire face à une nouvelle crise financière. Mais elle ne s'est pas vraiment attaquée aux vices de construction initiaux de l'euro et de la zone euro, qui sont les causes profondes de leur vulnérabilité : la mise en place d'une monnaie unique sans capacité budgétaire commune et l'absence d'un véritable gouvernement économique européen. Que proposez-vous pour remédier à ces carences initiales ?

14. CRISE DES DETTES SOUVERAINES

La crise des dettes souveraines et les crises bancaires sont les deux facettes de la crise financière qui a frappé l'Europe depuis 2007. Les remèdes apportés (supervision, régulation, gouvernance économique) à ces crises sont-ils efficaces ? Sont-ils suffisants ? N'a-t-on pas sauvé les banques en faisant payer les contribuables ?

15. ÉLARGIR LES MISSIONS DE LA BCE

Faut-il élargir les missions de la BCE, afin que comme la FED ou la Banque d'Angleterre, elle ne se préoccupe pas seulement de lutter contre l'inflation, mais se mobilise aussi pour favoriser la croissance et l'emploi ? Nos partenaires européens, et en premier lieu les Allemands, y consentiraient-ils ?

16. QU'EST-CE QUE L'UNION BANCAIRE ?

(Argumentaires court et long)

Que peut-on espérer de l'Union bancaire, et pourquoi son mécanisme de résolution des faillites ne sera-t-il opérationnel qu'en 2022 ?

17. BUDGET PLURIANNUEL

Pourquoi les socialistes ont-ils adopté le budget pluriannuel de l'Union (2014-2020), alors que celui-ci n'était pas à la hauteur de leurs espérances, ni suffisant pour relancer la croissance et promouvoir l'innovation en Europe ?

18. POUR UN BUDGET PLUS AMBITIEUX

Le budget européen entre 2014 et 2020 est de 145 milliards d'euros par an soit 1 % de la richesse produite chaque année en Europe. Le budget fédéral américain représente 25 % du PIB des États-Unis. Comment modifier le système budgétaire et augmenter les ressources de l'Union européenne, afin qu'elle puisse financer ses objectifs ?

19. LES « RESSOURCES PROPRES »

Quand le budget de l'Union européenne sera-t-il financé par des ressources propres ?

20. TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Comment concevez-vous la taxe sur les transactions financières, dont le principe a été approuvé par onze États et combien une TTF ainsi conçue rapporterait-elle ?



FAUT-IL SORTIR DE L'EURO?

21. EURO TROP CHER ?

L'euro est-il surévalué ?

À quel niveau serait-il favorable à l'économie française ?

Peut-on le faire descendre à ce niveau ? Comment obtenir l'accord des Allemands pour atteindre cet objectif ?

22. L'EURO EST-IL LE PRINCIPAL COUPABLE ?

Le taux de change de l'euro par rapport au dollar, au yuan chinois, etc. est-il la cause principale de la stagnation économique européenne et de la désindustrialisation des pays de l'Europe du Sud ?

23. SORTIR DE L'EURO, POUR ENTRER DANS QUOI ?

Faut-il sortir de l'euro, rétablir le franc et les monnaies nationales ?

Quelles en seraient les conséquences ?

24. SORTIR DE L'EURO

Que répondre à Marine Le Pen ?



PROMOUVOIR UNE NOUVELLE CROISSANCE

25. GRANDS PROJETS ÉCONOMIQUES

Vous proposez de relancer la croissance européenne principalement par l'investissement et les politiques communes.

Quels grands projets économiques considérez-vous comme prioritaires ?

26. MOBILITÉ DURABLE

Que proposent les socialistes en matière de véhicules propres et de modèles de transport respectueux de l'environnement ?

27. QUEL FINANCEMENT ?

Europe de l'Énergie, de l'Internet à haut débit, des industries du futur, des transports propres. Comment ces projets seront-ils financés ?

28. RELANCE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC EN EUROPE

Les socialistes proposent d'exclure les dépenses d'avenir et les investissements publics des calculs des déficits des États-membres.

Quels sont les blocages ? Est-ce réalisable ?

29. ERREUR À BRUXELLES, VÉRITÉ À PARIS

Vous dénoncez la politique d'austérité et de réduction du coût du travail conduite par la droite européenne en Europe, mais vous soutenez le « Pacte de responsabilité » et les 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques que le gouvernement s'apprête à faire voter fin avril, qui est la forme française de la politique d'austérité. N'y-t-il pas là une contradiction ?

30. BOOSTER LES EFFORTS DE RECHERCHE

En 2000, les États de l'UE s'étaient engagés à consacrer 3% de leur PIB à la Recherche et à l'Innovation. Pour la plupart, ils en sont loin. Le fossé avec les États-Unis et le Japon ne cesse de se creuser.

Que comptez-vous faire pour doter l'Union européenne d'une capacité de Recherche qui lui permette de retrouver sa place parmi les nations les plus innovantes ?

31. LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'Union européenne a été et reste à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, au sommet sur le climat de Copenhague, en 2009, les positions des Américains et des Chinois ont lourdement pesé sur le compromis final, qui s'est avéré fort décevant.

Que comptez-vous faire pour que l'UE poursuive son combat pour la défense de l'environnement et qu'elle retrouve son leadership dans la lutte contre les dérèglements climatiques ?

32. PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Vous vous êtes prononcés pour une « croissance durable », c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, de la qualité de la vie et des intérêts des générations futures. Vous voulez promouvoir une « Europe de la transition » écologique. Qu'entendez-vous précisément par-là ?

33. PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Certains moquent le Pacte pour la croissance et l'emploi, adopté à l'initiative de François Hollande fin juin 2012: ce serait une fable, une Arlésienne de plus. À quoi a servi ce plan d'investissement de 120 milliards d'euros ? Qu'a-t-on déjà financé en Europe et dans notre pays avec ces fonds ?

34. ASSURER UNE DÉFENSE COMMUNE

Construire une défense européenne : 20 ans qu'on en parle, sans succès. Est-ce une chimère ?



AGRICULTURE ET PÊCHE

35. RÉFORME DE LA PAC

La réforme de la politique agricole commune de 2013 a préservé l'essentiel et introduit quelques améliorations.

Qu'ont obtenu les socialistes ?

Toutefois de nombreux problèmes demeurent: la question du modèle d'une agriculture intensive et celle de l'avenir de l'alimentation de l'humanité se posent avec acuité.

Quelles nouvelles avancées entendez-vous mettre en œuvre ?

36. METTRE FIN À LA SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

La spéculation sur les matières premières agricoles frappe durement les paysans du Sud. Comment l'Europe peut-elle y remédier ?

37. INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'industrie agro alimentaire constitue l'un des fleurons de l'Europe. Un certain nombre de faillites récentes montre toutefois que c'est un secteur à réorganiser et à réguler.

Qu'entendez-vous faire pour qu'il demeure un point fort de l'économie européenne dans la mondialisation ?

38. PÊCHE GRANDS FONDS

Entre la préservation des espèces et la préservation de l'emploi dans le secteur de la pêche, quelle est la position des socialistes français? Comment justifier, par exemple le vote des socialistes français au Parlement européen sur la pêche des espèces de grand fonds?



ASSURER LE JUSTE ÉCHANGE

39. POUR UNE EUROPE OUVERTE, MAIS NON OFFERTE

Vous êtes pour une Europe qui protège ses travailleurs et ses consommateurs dans la mondialisation, mais aussi pour une Europe ouverte, qui exporte et qui importe des biens et des services.

N'y a-t-il pas là une contradiction ?

40. QU'EST-CE QUE LE JUSTE ÉCHANGE ?

L'idée du Juste échange, dont vous vous revendiquez est-elle réaliste ?

41. « PROTECTIONNISME INTELLIGENT » ?

Pourquoi ne pas promouvoir plutôt un protectionnisme intelligent ?

42. TTIP: NOS CONDITIONS

L'accord transatlantique de Commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis ne va-t-il pas nous amener à nous aligner sur les normes et les standards américains, au détriment de nos préférences collectives ?

N'allons-nous pas être, une fois de plus, les dindons de la farce ?

43. TTIP: LA RÉOLUTION DU PARLEMENT

Le 23 mai 2013, le Parlement européen a voté une résolution sur le mandat de négociation sur le Traité transatlantique de commerce et d'investissement, à l'intention de la Commission, définissant les conditions d'approbation d'un éventuel accord.

Quelles sont-elles ?

44. TTIP ET CULTURE

Les socialistes ont obtenu l'exclusion de l'audiovisuel et de la Culture de la négociation commerciale entre l'UE et les États-Unis. Mais n'est-ce pas au détriment d'autres secteurs plus importants que l'Audiovisuel ?

Pourquoi avons-nous jeté toutes nos forces dans ce combat plutôt que dans un autre ?

45. MULTILATÉRALISME

En multipliant les traités commerciaux bilatéraux, l'UE ne contribue-t-elle pas à la crise du multilatéralisme, comme méthode plus équitable pour réguler le commerce international ?



UNE EUROPE QUI PROTÈGE

46. TRAITE SOCIAL EUROPÉEN

(Argumentaire court et long)

Les socialistes ne cessent de revendiquer un traité social européen complétant et équilibrant l'Union économique et monétaire (UEM).

En quoi consiste ce Pacte social, et comment comptez-vous le faire passer dans la réalité ?

47. DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS : LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

(Argumentaire court et long)

La législation sur le détachement des travailleurs est aujourd'hui détournée et utilisée comme un moyen de réduire le coût du travail au détriment d'une juste rémunération et des droits sociaux des salariés.

Comment comptez-vous mettre un terme au dumping social ?

48. MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

La mobilité des travailleurs, notamment des jeunes, est-ce la solution ?

49. PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Que proposez-vous pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

50. GARANTIE JEUNESSE

Concrètement, en quoi consiste la Garantie jeunesse ? Comment en bénéficier ?

51. ERASMUS

En quoi consiste le nouvel Erasmus ?

52. SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN

(Argumentaire court et long)

Comment créer un salaire minimum européen alors que l'Union connaît de grandes disparités de salaire et de coût de la vie ?

À quel niveau le porter ?

53. REVENU MINIMUM EUROPÉEN

Faut-il un revenu minimum européen ?

54. INDEMNITÉ CHÔMAGE MINIMUM EUROPÉENNE

Pourquoi ne pas créer une indemnité chômage minimum européenne ?

55. AUGMENTER LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Dans le contexte du vote sur le budget pluriannuel de l'Union, que va-t-il advenir des fonds structurels, indispensables aux régions les plus pauvres et à celles qui sont en reconversion?

Que va-t-il advenir, en particulier, du Fonds social européen (FSE)?

56. AIDE ALIMENTAIRE ET FONDS D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION

Quel est l'avenir de l'aide alimentaire aux plus démunis?

Quelle a été l'action des socialistes en ce qui concerne le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation?

57. PROTÉGER LES SERVICES PUBLICS

Que comptez-vous faire pour protéger les services publics en Europe, face à la fureur déréglementatrice de la Commission, et en particulier de la direction générale de la Concurrence?

58. SCANDALE DE LA VIANDE DE CHEVAL

Pourquoi un scandale comme celui de la viande de cheval a-t-il pu être possible en Europe et dans notre pays?

59. RÔLE INTERNATIONAL DE L'EUROPE

L'Europe est peut-être la première puissance économique, mais elle ne brille pas par sa diplomatie.

Que comptez-vous faire pour qu'elle pèse davantage comme une puissance?



MAÎTRISER LES FLUX ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DES MIGRANTS

60. LIBRE CIRCULATION EN EUROPE

Les populistes exploitent la crise économique ainsi que la fin des périodes de transition pour la Roumanie et la Bulgarie pour attaquer l'Union européenne et une de ses plus grandes réalisations: la libre circulation des citoyens et des travailleurs.

Que leur répondez-vous ?

61. RÉFÉRENDUM SUISSE ET LIBRE CIRCULATION

Une courte majorité de Suisses vient de voter en faveur « d'une initiative contre l'immigration de masse », destinée à limiter l'accès à leur pays des citoyens de l'Union européenne.

Que comptez-vous faire contre cette atteinte à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne ?

62. SCHENGEN

Dans quelle mesure et sous quelles conditions le système de Schengen a-t-il été révisé ?

63. L'UE, FORTERESSE OU PASSOIRE ?

Quelle est l'action véritable de l'Europe vis-à-vis de l'immigration irrégulière ?

Est-elle une forteresse ou une passoire ?

De quels outils dispose-t-elle ?

Quelles politiques met-elle en œuvre ?

64. APRES LAMPEDUSA ?

Par quels moyens s'assurer que des drames humanitaires tels que Lampedusa ne se reproduisent plus ? Comment instaurer davantage de solidarité et de coordination entre les États pour l'accueil des réfugiés ?



MIEUX DÉFENDRE LES DROITS ET LES VALEURS DES EUROPÉEN-NE-S

65. LUTTER CONTRE LA MONTÉE DES POPULISMES

Comment faire face à la montée du néo-populisme et des nationalismes en Europe ?

66. UNE DIRECTIVE ANTI-DISCRIMINATION

Pourquoi les socialistes veulent-ils une directive anti-discrimination ? En quoi serait-elle utile et applicable ?

67. LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LES DISCRIMINATIONS SEXUELLES

Pourquoi l'Union doit-elle particulièrement se doter d'une feuille de route contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ?

68. DROITS DES FEMMES

Comment expliquez-vous, dans certains pays comme l'Espagne, un recul sur des conquêtes du droit des femmes aussi importantes que l'IVG ? Que comptez-vous faire pour contrer cette régression sociétale en Europe ?

69. DONNÉES PERSONNELLES

À la suite de l'affaire Edward Snowden et aux révélations sur les agissements de la NSA, comment l'Union peut-elle agir sur la question de la protection des données ?

Comment imposer aux Américains un certain nombre de règles qui préservent les intérêts des citoyens européens en matière de protection des données et de la vie privée ?



UNE UNION PLUS DÉMOCRATIQUE ET PLUS EFFICACE

70. RENFORCER LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Argumentaires court et long)

Le Parlement européen est la seule institution communautaire élue au suffrage universel direct. Pourtant il n'a pas l'initiative de proposer des lois et son pouvoir de co-décision est limité dans certains domaines.

Que proposez-vous pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen ?

71. RÉFORMER LA COMMISSION EUROPÉENNE

(Argumentaires court et long)

La Commission européenne a beaucoup déçu sous la présidence de José Manuel Barroso. Quelles réformes proposez-vous pour qu'elle puisse effectivement exercer son pouvoir d'initiative au service de l'intérêt général européen.

72. MÉTHODE INTERGOUVERNEMENTALE VERSUS METHODE COMMUNAUTAIRE : ÉQUILIBRER LES INSTITUTIONS

(Argumentaires court et long)

Le Conseil des chefs d'État et de gouvernement et les Conseils des Ministres ont considérablement renforcé leurs pouvoirs et leur organisation, à la faveur de la crise. La méthode intergouvernementale s'est imposée au détriment de la méthode communautaire.

Comment entendez-vous équilibrer et articuler ces deux méthodes, qui sont également nécessaires ? Comment le Parlement européen intervient-il vis-à-vis du Conseil européen et de son président ?

73. LES PARLEMENTS NATIONAUX VONT-ILS PERDRE DE LEUR POUVOIR ?

Avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, (TSCG) de 2012, le « Semestre européen », nos parlements nationaux ne vont-ils pas perdre leur pouvoir budgétaire, après avoir perdu leur pouvoir monétaire ? Ne vont-ils pas perdre à terme, leur pouvoir de légiférer, la Commission s'ingérant dans la réforme des retraites, de la santé, de l'indemnisation du chômage, du droit du travail ?

Comment comptez-vous associer les Parlements nationaux aux décisions des autorités européennes ?

74. UN PARLEMENT POUR LA ZONE EURO ?

Pourquoi ne pas créer un Parlement de la zone euro ?



POURQUOI
SOMMES-NOUS
PRO-EUROPÉENS ?



IDÉAL EUROPÉEN : UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VIVRE

> *Nous avons fait l'Union européenne pour bannir la guerre sur notre continent.*

C'est fait: la paix est durablement établie en Europe.

Quel est le nouveau grand projet de notre Union, capable d'enthousiasmer et de mobiliser les générations qui n'ont pas connu la guerre et en particulier les plus jeunes ?

Quel est le nouveau contenu de l'idéal européen ?

La paix est établie, mais elle n'est jamais définitivement acquise et nous devons rester vigilants: il y a eu les tragédies yougoslaves entre 1991 et 2001. Il y a aujourd'hui l'affrontement entre l'Ukraine et la Russie qui peut mal tourner, si les Européens ne trouvent pas un compromis.

La **paix et la stabilité restent un grand objectif de la construction européenne**. Mais l'objectif principal est désormais l'avènement d'une société du bien vivre: prospérité, sécurité, démocratie. C'est la seconde promesse du projet européen.

Nous voulons faire de l'Europe le continent de la plus grande démocratie économique, sociale, écologique du monde, le foyer d'une haute civilisation et le levier d'une autre mondialisation.

Pour cela l'**Europe doit promouvoir une nouvelle croissance**, distincte de la croissance prédatrice et inégalitaire d'avant la crise de 2008; reconquérir le plein emploi, rénover son modèle social, développer et diversifier ses services publics, favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la culture, approfondir sa démocratie.

En externe, elle doit **promouvoir l'État de droit et la démocratie** dans le monde, favoriser le développement des pays émergents et des pays les moins avancés, instituer le Juste échange, renforcer et réformer l'ONU.

L'idéal européen est de faire advenir un monde plus conforme à nos valeurs humanistes, qui ne sont pas européennes, mais universelles: liberté, égalité, solidarité, droits de l'Homme, souveraineté populaire, laïcité, écologie...

2

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

EUROPE DES NATIONS

> Nous savons que le XXI^e siècle sera celui des États-continentes et des entreprises multinationales. Nous admettons en conséquence que les nations moyennes de la Vieille Europe doivent impérativement unir leurs forces. Mais ne peuvent-elles pas le faire dans le cadre d'alliances entre États, en conservant leur souveraineté nationale, comme le souhaitent leurs peuples ?

Des États souverains passant des alliances entre eux, c'est ce que nous avons connu en Europe pendant des siècles sous le nom du « concert des Nations ».

Ces alliances opposaient des coalitions d'États européens contre d'autres coalitions, à des fins d'équilibre, qui débouchaient régulièrement sur des conflits armés. Les alliances entre États se font toujours au nom de « l'égoïsme sacré de la Nation » opposé aux égoïsmes sacrés des autres nations.

Dans le monde du XXI^e siècle il ne faut pas revenir au « concert des Nations », mais **édifier une nouvelle entité politique** - l'Union européenne - à la **dimension des acteurs et des défis auxquelles nos nations moyennes sont désormais confrontées**.

Cela ne signifie pas la dissolution de la France, l'Allemagne, l'Italie, etc. dans un super État européen. **Mais de mettre en commun nos forces, de partager nos décisions, d'exercer ensemble notre souveraineté, pour que toujours nos pays unis en Europe soient plus forts, dans des domaines où nos nations, même les plus grandes, ne peuvent plus relever, seules, les défis qui se posent à elles.**

3

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

REPRENDRE NOTRE SOUVERAINETÉ ?

> L'Union européenne est une zone de croissance molle (moins de 1%) et de chômage dur (plus de 12%); Bruxelles nous demande de réduire de surcroît le niveau de notre protection sociale. Que faisons-nous encore dans cette galère ?

Ne vaudrait-il pas mieux reprendre nos billes, recouvrer notre souveraineté nationale pour défendre nous-mêmes nos intérêts quitte à nous allier avec nos voisins au coup par coup ?

Le XXI^e siècle sera celui des États-continentaux et des multinationales géantes. Les européens ne représentent plus que 7% de la population mondiale, ils seront 5% en 2030. Aucun des grands défis auxquels nous sommes confrontés n'a désormais de solution purement nationale, tous exigent une réponse internationale, et au moins européenne. La France seule, pas plus que l'Allemagne, ne peut maîtriser la finance folle, enrayer le réchauffement climatique et les pollutions, contrôler l'immigration, réguler les grands groupes multinationaux. **Ce qui vide de sa substance notre souveraineté nationale, ce n'est pas l'Union européenne, c'est la mondialisation de l'économie, des entreprises, de la communication.** C'est simultanément la puissance nouvelle de la finance, sa domination sur les autres secteurs de l'économie. **Au contraire, le projet européen est le seul moyen de conserver notre souveraineté nationale dans la globalisation.**

L'Union européenne ne veut pas être un super-État qui se substituerait aux États nationaux. Elle doit être là pour renforcer les États, pas les affaiblir. Elle se construit selon le principe de subsidiarité: tout ce qui peut être fait efficacement au niveau local, régional et national doit être décidé et réalisé à ces niveaux. Ne doit être délégué au niveau européen que ce qui peut être décidé et mené à bien à l'échelle continentale: la supervision des banques, par exemple, la lutte contre les dérèglements climatiques, la maîtrise des flux et de l'accueil des immigrés.

La sortie de l'UE, le repli de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, etc., sur leur pré carré national ne leur restituerait pas davantage de souveraineté face aux nouvelles puissances gouvernementales (la Chine, la Russie, l'Inde etc.) et non gouvernementales (Wall Street, Google, Huawei...). Elle les affaiblirait au contraire et les empêcherait d'instituer le nouvel ordre mondial conforme à leurs intérêts et à leurs idéaux.

4

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

QUELLE EUROPE FÉDÉRALE ?

> Etes-vous pour une Europe fédérale ?

Si oui, qu'entendez-vous par là ?

Sinon quelle est votre conception de l'Union européenne ?

Quel but poursuivez-vous en vous engageant dans cette construction ?

Nous voulons édifier, à terme, une Union politique, qui serait un pôle autonome dans le monde multipolaire du XXI^e siècle; un foyer de haute civilisation et un levier pour une autre mondialisation, maîtrisée et solidaire.

C'est un projet très ambitieux. Il nous faudra des décennies et plusieurs générations pour parvenir à le réaliser complètement, si nous y parvenons. L'exemple des États-Unis, de l'Allemagne, de la Confédération helvétique l'atteste. **L'alternative, c'est la fragmentation du Vieux Continent en petits et moyens États prétendument souverains**, comme l'Allemagne d'avant son unification à la fin du XIX^e siècle était fragmentée en principautés, duchés et royaumes. **Autrement dit, c'est le devenir Suisse de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne**, etc. : la fin des nations européennes comme acteurs historiques.

Pendant une longue période de transition, l'Union européenne sera une **Communauté politique hybride**. Composée d'États-nations souverains, acceptant de partager une part de leur souveraineté au niveau communautaire, sous leur contrôle et à leurs conditions.

Elle est et sera ce que Jacques Delors a appelé une «**Fédération d'États-nations**» : déjà plus qu'une simple alliance d'États-nations; pas encore une véritable fédération.



FÉDÉRATION D'ÉTATS NATION

> Les socialistes français et européens ont fait leur l'objectif de Jacques Delors d'une «fédération européenne d'États-Nations». N'est-ce pas une contradiction dans les termes, une formule creuse? Qu'entendez-vous par là, et comment ça marche?

La formule de Jacques Delors n'est pas creuse, elle est profonde: elle prend acte de la double nature de l'Union européenne.

Après 60 années d'existence celle-ci n'est **toujours pas une Fédération** - elle n'est pas les «États-Unis d'Europe» - mais elle est **beaucoup plus qu'une simple coalition d'États** indépendants - «l'Europe des Nations», chère aux souverainistes. Elle est une réalité politique hybride, en transition. Elle **combine des institutions fédérales** – le Parlement européen, la Commission, la Cour de Justice, la Banque centrale européenne...- et des institutions intergouvernementales - le Conseil européen des chefs d'États et de gouvernement, le Conseil des ministres et son organisme permanent à Bruxelles, le Coreper...

Ce **caractère hybride** de l'UE découle de sa nature: l'Union européenne rassemble à la fois des États, jaloux de leur souveraineté; et des citoyens européens conscients de leur interdépendance croissante dans la mondialisation et désireux de mettre leurs forces en commun.

Cette ambivalence est appelée à durer longtemps: le temps qu'un peuple européen se forme.

Dans cette optique, construire l'Union européenne, c'est renforcer simultanément chacun de ses piliers - le Parlement, la Commission, le Conseil des chefs d'états et de gouvernements, les Conseils de ministres - et mieux articuler leurs relations. La fédération d'États-Nations dans laquelle nous sommes engagés fonctionne au partage des compétences et à la codécision.



ÉTATS-UNIS D'EUROPE

> Les centristes et les Verts européens se sont prononcés pour les « États-Unis d'Europe ». C'est un mot d'ordre plus clair et surtout plus mobilisateur que celui de la Fédération d'États-nations. Pourquoi ne l'adoptez-vous pas ?

Les Verts et les centristes sont des ultra-fédéralistes qui préconisent l'effacement accéléré des États nationaux au profit d'un super-État européen, sur le modèle de l'État fédéral américain. Ils oublient que celui-ci a mis deux siècles à se construire, malgré une langue et une religion communes. Ils ignorent le retour de flamme du sentiment national – et même régional ! – que suscite la mondialisation. Ils **sous-estiment l'attachement des citoyens des différents États-membres à leur cadre national**, comme lieu d'affirmation de leur identité culturelle, d'organisation de leur protection sociale, d'exercice de leur citoyenneté politique. Ils ne tiennent pas compte de la double nature de l'Union européenne laquelle rassemble simultanément des États et des citoyens.

Concrètement, les ultra-fédéralistes proposent de « transformer la Commission européenne en un véritable gouvernement européen, avec des ministres européens, contrôlés par un Parlement européen aux compétences élargies¹ ».

Dans leur dispositif, le Parlement européen incarnerait le pouvoir législatif; la Commission, le pouvoir exécutif; la Cour de Justice de l'UE, le pouvoir judiciaire; un Conseil regroupant les représentants des États-membres jouerait le rôle de Chambre haute.

Dans l'état actuel des choses, une immense majorité des citoyens européens ne souhaite pas déléguer davantage de pouvoir à l'échelon européen.

L'objectif des États-Unis d'Europe est totalement irréaliste.

¹ « Debout l'Europe ! Manifeste pour une révolution post-nationale en Europe », Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt, Actes Sud et André Versaille éditeur



BILAN DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE



FIERS DE CE QUI A ÉTÉ ACCOMPLI

> *Vous vous dites fiers de ce que l'Europe a accompli en soixante ans d'existence. De quoi êtes-vous si fiers ?*

- Nous avons réussi à établir **une paix durable**, sur un Continent déchiré pendant des siècles par des guerres incessantes, et d'où sont parties les deux guerres mondiales qui ont ravagé le monde.
- Nous avons réussi à **éliminer les dictatures du Sud** (Franco, Salazar, les Colonels grecs, etc.) puis de l'Est, (Ceausescu, Jaruzelski, Honecker, etc.); à unifier notre continent sous l'étendard de l'État de droit et de la démocratie. Ce n'est pas un mince exploit ! Il n'était pas gagné d'avance, comme l'a montré la tragédie yougoslave. Des bains de sang du même genre auraient pu se produire dans d'autres ex-« démocraties populaires », si l'Union européenne n'était pas parvenue à les pacifier par la promesse de leur intégration en son sein (mais à ses conditions !).
- Nous avons réussi à **vaincre l'inflation galopante** (14% en France en 1980 !), et aussi la guerre des monnaies européennes, les unes contre les autres, à coup de « dévaluations compétitives ».
- Nous nous sommes portés à la **pointe de la lutte mondiale contre le réchauffement climatique**, en nous engageant à respecter, malgré l'échec de la conférence de Copenhague, l'objectif des « 3 fois 20 » que nous nous étions fixés : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, accroître de 20% la consommation d'énergies renouvelables et de 20% encore les économies d'énergie, en 2020, par rapport à leur niveau de 1990.
- Nous avons réussi, tant bien que mal, à **faire face en 2008-2012, à la plus grave crise** financière et économique que le capitalisme ait connu depuis 1929, et qui comme alors, nous était venue d'Amérique.
- L'Union européenne est la **communauté politique où les droits de l'Homme sont les mieux garantis**, où la peine de mort a été abolie, où la longue lutte des femmes pour l'égalité a fait le plus de progrès, où l'État-providence, aujourd'hui menacé, reste le plus développé, où la laïcité permet la coexistence pacifique des croyances et des religions.

C'est pourquoi, malgré nos difficultés économiques, tant de nos voisins de l'est et du sud frappent à notre porte. Voyez les manifestants de Kiev !



CLIVAGE GAUCHE-DROITE

> En quoi a consisté le clivage entre la gauche et la droite au Parlement européen, l'opposition entre les socialistes et les conservateurs au cours de cette législature ?

Le principal clivage, au cours de la législature 2009-2014, a porté sur la stratégie de sortie de crise et de retour à une croissance durable.

Pour les conservateurs-libéraux, c'est de l'austérité et de la baisse du coût du travail que devait renaître la croissance: le retour accéléré à l'équilibre budgétaire et le rétrécissement de l'État-providence devaient ramener, selon eux, la confiance des investisseurs et ce regain de confiance allait ramener la croissance. «L'idée que des mesures d'austérité pourraient provoquer la stagnation est incorrecte», déclarait Jean-Claude Trichet, alors président de la BCE -le 16 juin 2010 dans une interview à La Repubblica-, «les politiques inspirant la confiance vont renforcer, et non gêner la reprise.»

Pour les socialistes, au contraire, la généralisation des politiques d'austérité à des économies déjà entrées en récession ne pouvait que nourrir un cercle vicieux récessif en Europe. Les plans d'austérité allaient aggraver la récession et l'aggravation de la récession allait appeler de nouveaux plans d'austérité.

Pour sortir de ce cercle et promouvoir une nouvelle croissance, il fallait, selon nous :

1. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DIFFÉRENCIÉE DE SORTIE DE CRISE

Les États excédentaires d'Europe du Nord - et en premier lieu l'Allemagne devaient relancer leur consommation populaire et leurs investissements pour servir de locomotive à l'Europe. Les États surendettés du Sud dont la France devaient quant à eux s'engager sur une trajectoire de retour à l'équilibre de leurs comptes publics, mais en l'étalant dans le temps, car l'objectif n'étant pas de «mourir guéris», mais de guérir vivants.

2. METTRE EN ŒUVRE DE GRANDS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Dans les **infrastructures** (programme d'interconnexion des réseaux énergétiques, numériques, de transport); les **nouvelles technologies**; la **transition écologique de l'économie**, et les **compétences** - la matière grise -, notre atout-maître. Pour les socialistes, la relance par l'investissement constituait le moteur principal d'une nouvelle croissance.

3. RÉPARER LES VICES DE CONSTRUCTION INITIAUX DE L'EURO ET DE LA ZONE EURO :

- Elargir les missions de la BCE, afin qu'elle se préoccupe de la croissance, de l'emploi et de la stabilité financière, autant que de la lutte contre l'inflation.
- Instituer un gouvernement économique, face à la BCE, capable de coordonner les politiques budgétaires et macro-économiques des États-membres, de mettre en œuvre les politiques communes décidées par l'Union (la Stratégie UE 2020), de conduire avec la BCE une politique active des changes.
- Doter l'Union européenne et la zone euro de budgets dignes de ce nom, en développant des « ressources propres » et en leur reconnaissant une capacité d'endettement.

LES FAITS ONT TRANCHÉ :

La **politique conduite par la droite**, majoritaire au Conseil, à la Commission, et au Parlement, malgré notre résistance et certains compromis que nous avons arrachés, se solde par un échec.

L'Union européenne est le lumignon rouge de la croissance mondiale, la dette des pays surendettés ne s'est pas résorbée, mais aggravée.²

Le chômage a atteint un niveau record en 2013 : 12,1 % en moyenne dans la zone euro. La Grèce a connu un taux de chômage de 27,5 %, l'Espagne de 25,8 %, le Portugal de 15,4 %, l'Italie de 12,7 %, l'Irlande de 12,1 %...

Les spectres de la déflation et d'un « scénario japonais » de la décennie perdue se profilent à l'horizon.

Si notre politique alternative avait été mise en œuvre, la récession n'aurait été ni si longue ni si profonde.

² Selon les chiffres de la Commission européenne (Eurostat) le pays le plus endetté reste la Grèce (170,3 % en 2011, 156,9 % en 2012, 171 % au troisième trimestre 2013). La dette se creuse en l'Italie (120,7 % en 2011, 127 % en 2012, 132 % au troisième trimestre 2013), au Portugal (108,2 % en 2011, 124,1 % en 2012, 128,7 % au troisième trimestre 2013) et en l'Irlande (104,1 % en 2011, 117,4 % en 2012, 124,8 % au troisième trimestre 2013). En France également à 92,7 % au troisième trimestre 2013, contre 90,2 % du PIB en 2012 et 85,8 % en 2011.



GAUCHE CONTRE DROITE

> *Les clivages gauche/droite se sont-ils exprimés dans des votes ?*

Oui, et les exemples sont nombreux.

• EQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

Dans le Rapport Liêm Hoang-Ngoc (socialiste français) du 20 mai 2010 « Viabilité à long terme des finances publiques dans le contexte de la relance économique », les députés UMP ont voté contre la création d'une taxe sur les transactions financières, pourtant indispensable au rétablissement de l'équilibre budgétaire au niveau européen.

Les députés de l'UMP ont également voté contre la création d'une agence européenne publique de notation de crédit qui ne laisserait plus la part belle aux « trois vieilles » : Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's, les trois agences de notation financières toutes puissantes sur les marchés et qui peuvent du jour au lendemain aggraver la crise dans des États déjà durement touchés.

Ils ont voté avec les députés du Modem contre le passage du texte qui « félicite la BCE pour le rachat des dettes souveraines et considère les plans d'austérité comme nocifs à la relance ».

D'une manière générale, dans tous les textes traitant de la sortie de crise économique et financière – et ils furent nombreux – les députés de droite se sont systématiquement opposés à la mise en œuvre des dispositifs que nous proposons.

Le Front de gauche et le Front national contre les Euro-obligations

Le Front de gauche et l'extrême droite, sur leur ligne commune du « non à tout », ont tourné le dos à l'Europe en votant contre la création d'euro-obligations, bien que cette dernière soit soutenue par nombre d'économistes ainsi que par une très large majorité de parlementaires.

• SIX-PACK

Le « Six-Pack » : ce sont les nouvelles lois établies pour la coordination et la surveillance des politiques budgétaires dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, qui concrétisent les dispositions du Traité sur la discipline budgétaire.

Une majorité de membre des groupes PPE et ALDE a voté en sa faveur. La gauche de l'hémicycle votait contre (S&D, Verts/ALE, GUE/NGL) trouvant ces instruments trop coercitifs.

Les clivages ne sont pas seulement économiques. Ils portent aussi sur les questions de société.

• CONGE MATERNITE

Le rapport sur les **travailleuses enceintes** mené de front par les socialistes, a permis de grandes avancées comme l'allongement du congé de maternité de **14 à 20 semaines**, 6 semaines devant être prises après l'accouchement et entièrement rémunérées. Malheureusement, cette proposition est bloquée par les États-membres, qui se montrent réticents et cramponnés à une logique fondée uniquement sur les coûts et les économies budgétaires;

Alors que l'UMP, le Modem et le FN bradent les droits des femmes, les socialistes européens pensent que l'Europe sociale est possible, même en temps de crise et soutiennent que les droits fondamentaux des mères et des pères du monde entier ne doivent pas être bradés.

Les conservateurs **invoquaient le coût financier de l'allongement du congé de maternité** à vingt semaines. Cet argument est un faux débat car les coûts liés à une trop courte durée du congé de maternité sont bien plus élevés qu'ils voudraient nous le faire croire. Manifestement, l'UMP, le Modem et le Front national font peu de cas des droits des femmes !

• DROITS DES FEMMES

Pour les socialistes, les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement.

Ils proposent systématiquement l'amendement ci-dessous. Mais pour des raisons de **conservatisme réactionnaire et idéologique, ce texte est toujours combattu par les partis de droite...**

[Le PE...] « insiste sur le fait que les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement; insiste sur le fait que les femmes doivent avoir accès gratuitement à des consultations sur l'avortement; soutient par conséquent, comme dans sa résolution précitée du 3 septembre 2008, les mesures et actions visant à améliorer l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive et à mieux les informer de leurs droits et des services disponibles; invite les États-membres et la Commission à mettre en œuvre des mesures et des actions pour sensibiliser les hommes quant à leurs responsabilités sur les questions sexuelles et reproductives. »

• CONSOMMATEURS

Les socialistes se battent pour **améliorer l'information des consommateurs** sur les produits alimentaires, de manière à permettre un choix éclairé, à **renforcer la traçabilité et à responsabiliser l'industrie.**

Lors de l'examen du règlement sur l'étiquetage alimentaire en 2009, **la droite a rejeté un amendement demandant un étiquetage précis (lieu de provenance ou pays d'origine) des produits alimentaires soumis à la vente.** C'est à cause de ce vote irresponsable que la traçabilité des ingrédients utilisés dans les plats cuisinés est actuellement incomplète ! Un tel vote démontre sans appel **l'implication de la droite dans le scandale de la viande de cheval !**

• **DONNEES PERSONNELLES**

Le **rejet de la création d'une base de données des passagers européens (PNR)**
Si la lutte contre le terrorisme reste une priorité des socialistes, elle ne doit pas se faire au détriment des droits fondamentaux. Pour approuver l'utilisation des données des passagers via un PNR européen, nous demandions que les conditions suivantes soient respectées :

- La limitation du champ d'application du PNR au terrorisme et à la criminalité transnationale grave;
- Une durée raisonnable de rétention des données de toutes les personnes se rendant sur le territoire de l'Union (au lieu des cinq ans, jugés disproportionnés);
- Des garanties contre le risque de profilage des personnes.

En refusant de suspendre cet accord transatlantique sur le transfert des données des voyageurs, l'UMP a relégué les droits des citoyens européens au second plan.

Pour nous, il était inconcevable de maintenir un tel accord. Grâce à une mobilisation sans faille des députés socialistes, nous avons obtenu l'adoption d'un **texte appelant à sa suspension temporaire.**

De même, en 2010, le **Parlement refusait de donner son consentement à l'accord intérimaire entre l'UE et les États-Unis sur le transfert des données bancaires via le réseau SWIFT.** La droite de l'hémicycle, (PPE/ECR), souhaitait, elle, approuver cet accord. Elle a été battue.

• **ACTA**

Le 4 juillet 2012, par 478 voix contre, 39 pour, 165 abstentions, le **Parlement européen rejetait ACTA.**

Cet « Accord commercial anti-contrefaçon », s'il avait été accepté, aurait créé un déséquilibre dangereux entre les droits des usagers, ceux des fournisseurs de services et ceux des ayants droit, donnant des droits de contrôle abusifs aux fournisseurs d'accès à internet, violant la vie privée des internautes. Pour les socialistes, la propriété intellectuelle doit bien sûr être soutenue et défendue, mais ne doit pas aller à l'encontre des droits des citoyens

La droite a essayé jusqu'au bout de maintenir ce texte dangereux, mais elle a dû s'incliner devant notre détermination et celle des citoyens.

• **FONDS D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION**

- En novembre 2012, Jean-Luc Mélenchon et Marie-Christine Vergiat ont voté contre la mobilisation de 12 millions d'euros du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour venir en aide aux 2089 travailleurs licenciés du groupe PSA Citroën-Peugeot.
- Le Front de Gauche n'a pas voulu autoriser la mobilisation de 25 millions d'euros pour venir en aide aux travailleurs licenciés de l'entreprise Renault. Les Verts se sont abstenus.

Finalement, ces deux exemples sont révélateurs du fait que, derrière les beaux discours, le Front de Gauche et les Verts ne sont pas aux côtés des travailleurs dans les moments les plus difficiles !

• **OGM**

Vote sur la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'UE : la question était posée de savoir si elle devait être plus strictement encadrée dans l'Union.

Les socialistes ont répondu « oui » à cette question par 160 voix, alors que la droite répondait « non » par 181...



VOTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

> *Comment se fait-t-il que pour la majeure partie des votes, les socialistes et les conservateurs votent de la même façon? Pourquoi voter aux Européennes?*

POURQUOI LE PPE ET LE PSE VOTENT-ILS SOUVENT ENSEMBLE ?

L'argument de la complicité politique entre la gauche et la droite du Parlement européen est souvent utilisé par les détracteurs de l'Europe. Ces critiques relèvent d'une **méconnaissance fondamentale des procédures européennes**. Elles ne tiennent compte ni du caractère des textes votés et de leurs contenus, ni des conditions d'élaboration de la législation européenne, ni de la composition du Parlement européen.

LES TEXTES VOTÉS

L'Union est une grande puissance normative. La majeure partie des textes et amendements votés par le Parlement européen concerne l'harmonisation de normes techniques pour faciliter la circulation des biens (dimension des roues des tracteurs; normes de sécurité; qualité des produits de construction; teneur en CO₂ des moteurs; produits dangereux; certification, etc.) et ne posent strictement aucun problème politique. L'essentiel de cette activité normative (législative) du Parlement européen et du Conseil des ministres relèverait, par exemple en France, du pouvoir réglementaire, c'est-à-dire du gouvernement.

LES AMENDEMENTS

Toutes les études et statistiques, sur lesquelles se basent ceux qui nous accusent de collusion, se concentrent sur les votes des textes finaux, mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu auparavant discussions, élaboration et votes sur des milliers d'amendements, en commission parlementaire spécialisée, puis en assemblée plénière: **c'est dans l'immense travail effectué sur ces amendements que se reflètent les lignes rouges de chacun, et les clivages entre la droite et la gauche** de l'hémicycle, notamment en matière sociale, sociétale, environnementale, de droits des consommateurs ou de protection de la santé.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES LOIS

De plus, pour obliger le Conseil des ministres à tenir compte des amendements à un projet de directive ou de règlement, le Parlement doit réunir une majorité absolue de députés, soit 383 voix sur les 766 députés élus dans les 28 pays membres de l'Union européenne.

Aucun parti n'a la majorité à lui seul: les deux grands groupes PPE et PSE comptent aujourd'hui respectivement 274 et 194 membres. Aucun de ces deux groupes ne peut, par conséquent, imposer son point de vue aux autres. Il faut donc négocier entre groupes politiques pour atteindre le chiffre-clé de 383. Le système de vote contraint donc le rapporteur d'un texte de loi et la formation politique à laquelle il appartient à construire des coalitions et à négocier des compromis. **Si l'on veut élaborer des textes transposables dans l'ensemble du territoire de l'Union, il faut avoir créé au préalable un niveau de consensus suffisamment large.** Le compromis ainsi trouvé aura d'ailleurs de

fortes chances d'être accepté par un Conseil des ministres lui-même composé de gouvernements de droite et de gauche et qui doit voter le texte à la majorité qualifiée.

La négociation européenne s'apparente à une négociation syndicale: on se bat pied à pied, on cherche à infléchir le texte, mais au final il faut parvenir à un accord en tenant compte du rapport de force au sein du Parlement et entre les institutions, pour éviter toute paralysie.

À l'issue de chaque vote final d'un texte législatif, chaque groupe juge si le verre est à moitié plein ou à moitié vide: par exemple, les socialistes français qui avaient voté tous les amendements à la directive Bolkestein avaient rejeté le texte global. Ils ont obtenu l'exclusion des services audiovisuels dans la résolution sur le mandat de l'accord Union européenne/États-Unis, mais se sont abstenus sur le vote final.



ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

> Si cette opposition est aussi vive que vous le dites, pourquoi le socialiste Martin Schulz a-t-il été élu président du Parlement européen à mi-mandat, en succession du conservateur Jerzy Buzek ?

Traditionnellement, le rôle du Président du Parlement européen est considéré comme symbolique et technique, plus que politique.

Le Président représente le Parlement européen dans les instances et dans les manifestations internationales touchant à l'Europe.

Il veille au bon fonctionnement de l'Assemblée de Strasbourg dont il préside les séances avec l'aide de ses vice-présidents. Il se tient au-dessus des partis et n'exerce pas de pouvoir politique.

C'est pourquoi, le plus souvent, à l'issue des élections européennes, un « **accord technique** » est conclu entre le PPE et le PSE: la présidence du Parlement est confiée pour deux ans et demi à un député du PPE, et pour deux ans et demi à un député du PSE, ou inversement. L'assemblée plénière valide cette désignation, puisque les deux groupes y sont majoritaires.

Ainsi le Parlement européen n'est-il pas incarné pendant toute la mandature par une seule famille politique, mais pas des représentants des deux principales familles engagées depuis le début dans la construction européenne.

Les présidences des 20 commissions du Parlement sont distribuées dans un esprit similaire. Elles sont dévolues aux représentants des divers groupes parlementaires, en proportion de leurs effectifs. Le fait que les députés, membres de ces commissions, votent en faveur de leur président de commission ne signifie pas qu'ils approuvent ses idées politiques.

Les socialistes français et quelques autres, se sont prononcés contre ce modèle de désignation du Président du Parlement européen. Cet « accord technique » n'est pas compris par les électeurs et prête le flanc aux campagnes démagogiques des extrêmes, qui y voient la preuve de la collusion politique des « partis de gouvernement ».

Il faut, selon nous, dans la perspective de politisation de l'UE que nous appelons de nos vœux, que le Président du Parlement soit élu pour cinq ans par la majorité sortie des urnes, comme il en va dans les Parlements nationaux.



POURQUOI VOTER AUX EUROPÉENNES ?

> Si de plus en plus de citoyens européens s'abstiennent aux élections, n'est-ce pas parce qu'ils constatent que ce vote n'a pas de conséquence pour eux et finalement ne sert à rien ?

1. ENJEU POLITIQUE : VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES, C'EST CHOISIR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE – C'EST UNE PREMIÈRE !

Le Traité de Lisbonne (entré en vigueur en décembre 2009) dispose que le président de la Commission européenne est choisi « en tenant compte des élections européennes ». La conséquence pour les élections de mai 2014 est qu'en votant PS, on pèse sur le choix du président de la Commission. Avec cette nouveauté, le choix de l'orientation politique de la Commission européenne est dans les mains des électeurs.

En pratique, le Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement) choisit un(e) candidat(e), mais c'est le Parlement européen qui vote pour lui ou pour elle. Si le PSE devient clairement le premier groupe du Parlement européen et forme une coalition majoritaire, c'est lui qui imposera son candidat, à savoir Martin Schulz.

2. ÉTAT DES LIEUX : PRESQUE TOUS LES PRINCIPAUX PARTIS EUROPÉENS ONT LEUR CANDIDAT

Tous les principaux partis européens ont choisi leur représentant pour succéder à Barroso. Les candidats sont :

- pour le PSE : **Martin Schulz** (AL, actuel président du PE)
- pour le PPE : **Jean-Claude Juncker** (LU, ancien président de l'Eurogroupe)
- pour les Verts : **José Bové** (FR, député européen sortant) et **Ska Keller** (AL, députée européenne sortante)
- pour les Libéraux : **Guy Verhofstadt** (BE, député européen sortant, ancien premier ministre de 1999 à 2008)
- pour l'extrême-gauche (GUE au PE) : **Alexis Tsipras** (GR, leader du parti grec, Syriza)

POUR LA CAMPAGNE : NOUS AVONS DES ADVERSAIRES CLAIREMENT IDENTIFIÉS

Une campagne avec des visages : les principaux partis européens sont désormais incarnés par leurs champions. La campagne des européennes peut être illustrée par des visages. Lors des éditions précédentes, les médias ne pouvaient pas montrer de candidat européen puisqu'il n'y en avait pas ; ils ne s'appuyaient pas davantage sur les candidats au PE de leur pays, puisque la plupart de ces candidats n'étaient pas connus dans leur propre pays.

UN VRAI CHOIX: STOP OU ENCORE.

Pour la première fois les électeurs pourront faire un lien direct entre leur bulletin de vote et le futur président de la Commission. L'enjeu ne sera plus vague ou « pour ou contre l'Europe ». Il sera clairement « Stop (Barroso) ou encore (candidat PPE) » : soit on continue avec la droite au pouvoir à Bruxelles, soit on choisit l'alternance avec la gauche et Martin Schulz.

UN VRAI CLIVAGE DROITE/GAUCHE ET NON PLUS PRO OU ANTI-EUROPE.

Le choix qui s'offre aux électeurs est :

- **soit de continuer avec l'austérité**, un budget de l'UE en recul (-5% pour 2014-2020), aucun espoir de soutien pour les pays les plus touchés par la crise.
- **soit de faire un autre choix avec les socialistes**, incarné par Martin Schulz, et qui propose plus de solidarité entre les pays, une politique économique européenne, la création de vrais leviers financiers européens (ex: renforcement/création de fonds propres, capacité d'emprunt de l'UE, assurance chômage européenne, etc.).



SORTIR
DE LA
CRISE DE 2008

13

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

REMÉDIER AUX VICES DE CONSTRUCTION DE L'EURO

> L'Union européenne a mis en place des pare-feux et des lances à incendie pour faire face à une nouvelle crise financière. Mais elle ne s'est pas vraiment attaquée aux vices de construction initiaux de l'euro et de la zone euro, qui sont les causes profondes de leur vulnérabilité : la mise en place d'une monnaie unique sans capacité budgétaire commune et l'absence d'un véritable gouvernement économique européen. Que proposez-vous pour remédier à ces carences initiales ?

La crise a mis en lumière les insuffisances originelles de l'Union économique et monétaire. Afin de continuer à bénéficier de la stabilité que nous a apportée l'euro, nous devons aujourd'hui impérativement remédier à l'absence de politique budgétaire commune, de mécanisme de solidarité robuste et de capacité réelle de relance.

Des avancées significatives ont été réalisées en matière de prévention et de résolution des crises financières : l'« Union bancaire » doit permettre une surveillance plus étroite des institutions financières de la zone, le « Mécanisme de résolution unique des crises bancaires » doit éviter que les crises bancaires ne se transforment en crise de la dette pour les États, et le « Mécanisme européen de stabilité » doit permettre d'apporter l'assistance financière dont les pays attaqués sur les marchés financiers ont besoin.

Toutefois, il ne s'agit que d'une partie du chemin. Un énorme chantier reste devant nous en ce qui concerne le rétablissement de marges de manœuvre budgétaires pour les États européens en cas de crise. En créant la monnaie unique, il a fallu instaurer des règles de comportement afin d'assurer la stabilité de la monnaie unique, c'est le Pacte de Stabilité et de croissance. Il limite notamment la possibilité pour les États de laisser filer les déficits publics hors de contrôle : c'est le volet « responsabilité ».

Mais en période d'insuffisance prolongée de la demande, telle que celle que l'on connaît aujourd'hui, on ne peut demander aux États de la zone euro de conduire des politiques de relance en même temps qu'ils doivent assainir leurs finances, et l'Europe ne dispose pas des ressources nécessaires pour se substituer à eux. C'est le volet « solidarité » qui manque. Cette situation ne peut qu'aggraver et prolonger la crise.

La crise a ainsi montré qu'il ne peut y avoir de responsabilité sans solidarité. Cette solidarité passe nécessairement par une intégration économique de la zone euro plus poussée et la mutualisation de certaines ressources.

DANS CE BUT, IL FAUT AVANCER RÉSOLUMENT DANS TROIS DIRECTIONS :

- La zone euro doit se doter d'une capacité d'emprunt et pouvoir émettre des titres de dette mutualisée. Ces titres permettraient de financer de grands projets structurants au niveau européen et fondamentaux pour notre ave-

nir, notamment en matière d'énergie, d'infrastructures ou de formation. Ils limiteraient la spéculation sur la dette des États les plus fragiles, rendant à ces derniers la liberté de conduire sereinement les politiques et les investissements nécessaires à leur rétablissement.

- **La zone euro doit se doter d'une capacité budgétaire à même de stabiliser les économies de ses membres en cas de besoin.** Il s'agit en quelque sorte de créer une assurance au niveau de la zone euro, permettant aux États faisant face à des difficultés de bénéficier du soutien financier de ceux qui connaissent au contraire une conjoncture favorable. Les transferts s'équilibreraient dans la durée. La forme que prendrait cette assurance doit faire l'objet d'un véritable débat démocratique, mais une assurance-chômage européenne, par exemple, aurait le mérite d'être facile à comprendre et à mettre en place, et serait un signe tangible de solidarité européenne.
- **Enfin, un véritable pilotage économique de la zone euro doit être mis en place.** Pour l'instant, ce pilotage se résume bien souvent à la surveillance des déficits publics. Il doit désormais aussi s'attaquer plus fermement à la résorption des excédents budgétaires et commerciaux permanents, qui sont tout aussi dommageables dans une union monétaire que les déficits. Les États-membres de la zone euro doivent par ailleurs **s'engager dans la voie de l'harmonisation fiscale et sociale, afin d'en finir avec une concurrence préjudiciable à tous.** Il ne s'agit pas de niveler les systèmes sociaux par le bas, mais au contraire **d'instaurer des standards communs en matière de fiscalité et de protection au-dessous desquels les États-membres ne pourraient pas descendre.** Libres à eux en revanche de fixer en leur sein des niveaux plus élevés. Cette harmonisation pourra par exemple passer par un impôt sur les sociétés commun, venant alimenter un budget européen renforcé ou la mise en place d'un salaire minimum européen dont le montant varierait d'un pays à l'autre en fonction du niveau de vie de chaque État-membre.



CRISE DES DETTES SOUVERAINES

> *La crise des dettes souveraines et les crises bancaires sont les deux facettes de la crise financière qui a frappé l'Europe depuis 2007. Les remèdes apportés (supervision, régulation, gouvernance économique) à ces crises sont-ils efficaces? Sont-ils suffisants? N'a-t-on pas sauvé les banques en faisant payer les contribuables?*

ENJEU POLITIQUE

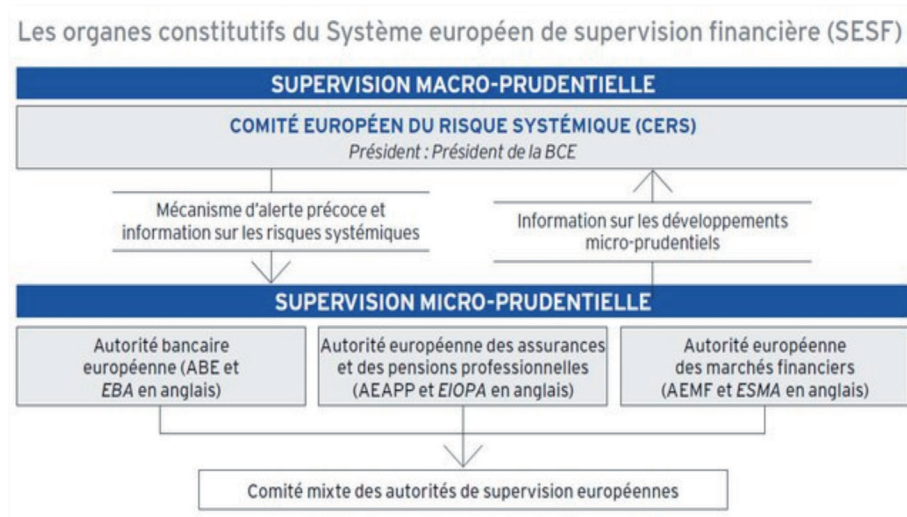
La crise bancaire (due à des trop faibles capitalisations ou des investissements toxiques) a contraint les gouvernements à intervenir pour limiter la contagion, la transformant pour les plus faibles d'entre eux en une crise de la dette souveraine. Les remèdes qui ont été apportés visent à mieux anticiper, et corriger les problèmes et le cas échéant résoudre les crises bancaires en limitant le risque de leur transformation en crise souveraine.

L'enjeu est d'achever ces transformations. L'acuité de la crise diminue et certains, à droite, en profitent pour appeler à une pause dans les réformes bancaires. Il faut au contraire prolonger, voire accélérer les réformes. Réaliser l'Union bancaire en réduisant le coût du sauvetage des banques préservera les ressources publiques pour développer les politiques sociales.

ÉTAT DES LIEUX

La finance mieux supervisée et mieux régulée, des garanties publiques plus solides, une gouvernance économique plus stricte

1. Grâce au nouveau Système européen de supervision financière instauré en 2009 (voir ci-contre), les gouvernements européens ont désormais une **vision fine (et des alertes anticipées) des acteurs financiers présentant des risques majeurs**. Ces autorités européennes, dotées de pouvoirs de médiation entre superviseurs nationaux, de mise en œuvre de la régulation financière, d'application de tests de résistance, et (en partie) de supervision directe pourront avoir une vision d'ensemble des acteurs financiers transnationaux (tels que la BNP Paribas, NYSE Euronext..). Les tests de résistance



des banques européennes de 2012 n'ayant pas permis de détecter et d'empêcher la **faillite de banques supposées «solides»**, il a été décidé de renforcer la supervision des banques par **l'établissement du Mécanisme unique de supervision (MUS)**, adossé à la Banque centrale européenne. Ce mécanisme constitue le premier pilier de l'Union bancaire.

Mieux supervisées, les banques ont été aussi mieux régulées. Au-delà des seules banques, presque tous **les produits** (crédit hypothécaire, compte de paiement de base, OPCVMs, services de paiement, gestion d'actifs, hedge funds), **les marchés** (dérivés, actions, obligations), **les acteurs** (assurances, courtiers, conseillers, traders, bourses, infrastructures de marchés financiers, agences de notation, conseil/audit, etc.) **et les pratiques** (short-selling, trading à haute fréquence, etc.) sont désormais **encadrés**. Certains travaux sont en cours sur la **titrisation** et la **séparation des activités** des banques. Lors de la négociation de ces législations, **la droite s'est opposée à toute réforme ambitieuse des banques** (bonus des traders, interdiction de pratiques à risque), reprenant mot à mot les demandes de l'industrie financière (exemptions de certains produits, retard de mise en œuvre) tandis que **la gauche a maintenu l'ambition d'une réglementation complète et durable** du secteur financier.

2. Lors des faillites bancaires survenues depuis 2007, **les États ont dû improviser**: démembrement de banques multinationales ou fusion imposée (Banques Populaires - Caisses d'Épargne en France), nationalisation partielle ou temporaire (RBC ou Lloyd's au Royaume-Uni). Certaines règles de concurrence européennes (aides d'État) ont dû être adaptées avec flexibilité. **Pour éviter une telle improvisation, des règles communes en cas de crises bancaires ont été adoptées** (Directive sur le cadre de redressement et de résolution des banques) et **complétées par la mise en place d'un mécanisme unique de résolution (MUR)**, le deuxième pilier de l'Union bancaire. L'objectif est de mettre fin aux sauvetages publics des grandes banques « Too big to fail ». De plus, la confiance des épargnants a été renforcée par la mise en place d'une **garantie des dépôts**. Tandis que la droite, au Parlement européen, voulait conserver la possibilité pour les États de sauver des banques en faillite (bail-out), **la gauche s'est battue pour** réduire au maximum cette possibilité et prévoir que ce soient **les actionnaires qui épongent les dettes** (bail-in).

3. La mise en place de Fonds de sauvetage a rassuré les marchés sur la **capacité d'action** des gouvernements **de la zone Euro**. Le Fonds européen de stabilité financière (FESF), créé en mai 2010 (doté d'une capacité de prêt de 440 milliards d'euros) a été remplacé par le Mécanisme européen de stabilité (MES) en 2012. Le MES, aussi appelé « **Fonds Monétaire européen** » peut lever jusqu'à 700 milliards d'euros sur les marchés financiers et peut aider (sous conditions) des États de la zone euro faisant face à des crises soudaines, **ainsi que des banques, en achetant leurs dettes**. Ce MES est un véhicule de la **garantie des États**. À cette garantie s'ajoute celle de la Banque centrale européenne: Mario Draghi a déclaré que la BCE allait faire tout ce qu'il faut pour sauver l'Euro, y compris par la mise en place d'un programme illimité de rachat de dette. Tandis que certains, à droite, s'accrochaient au

dogme du mandat inflexible de la BCE et de la non-intervention des États, la mise en place de fonds de sauvetage et d'une politique accommodante de la BCE a pu se faire grâce à une alliance de **gouvernements progressistes**.

4. Suite à la crise de la dette souveraine, l'Europe a amendé les critères de Maastricht (Pacte de stabilité et de croissance) en adoptant six textes (à travers le «Six-Pack») pour **renforcer la surveillance des budgets nationaux, éviter et redresser les déséquilibres macroéconomiques, améliorer la comparabilité des budgets et clarifier les procédures de déficit excessif**. Hélas, la droite a réussi à accentuer le volet répressif (envers les budgets nationaux en déficit) sans renforcer le volet préventif, transformant ce Six-Pack en un corset budgétaire. Complétant le Six-Pack, deux autres textes (Two-Pack) plus récemment adoptés instituent le **contrôle des projets de budget nationaux avant leur adoption par les parlements nationaux** et instaurent les **règles d'une surveillance renforcée des pays de la zone Euro recevant une aide financière**.

Les solutions :

Une régulation bancaire aboutie, la création d'un Trésor européen, revoir le six-Pack

• **À TRAITÉ CONSTANT :**

Nous voulons être **plus ambitieux en matière de régulation financière**, en particulier en ce qui concerne **l'interdiction des pratiques à risque, l'augmentation des exigences en capital des banques ou la protection des consommateurs**. Notre objectif est que **des faillites bancaires n'aient plus aucun impact ni pour les contribuables ni pour les déposants**. Il est crucial de conclure rapidement les **chantiers réglementaires ouverts** (Union bancaire, séparation des activités bancaires, titrisation) pour réglementer toute la finance. En tant que pro-européens, nous voulons également renforcer la supervision des acteurs financiers transnationaux en donnant **plus de pouvoirs aux autorités européennes de supervision et en donnant au Comité européen du risque systémique un pouvoir de veto**.

Nous voulons **revoir le Six-Pack en instaurant plus de flexibilité dans la surveillance budgétaire et en permettant plus de solidarité entre les États** (par la mise en place d'Eurobonds, ou d'un fonds de la zone euro qui puisse aider des États à réformer).

• **EN RÉFORMANT LES TRAITÉS :**

Il est possible d'envisager la **création d'un Trésor européen**, qui viendrait remplacer le **Mécanisme européen de stabilité** et puisse servir à la fois de **coordination des politiques économiques, de capacité d'emprunt sur les marchés financiers et d'investissement dans les États en difficulté**.

Des actions **plus ambitieuses de soutien aux économies nationales de la part de la Banque Centrale Européenne** peuvent également être envisagées en réformant les Traités.



ÉLARGIR LES MISSIONS DE LA BCE

*> Faut-il élargir les missions de la BCE, afin que comme la FED ou la Banque d'Angleterre, elle ne se préoccupe pas seulement de lutter contre l'inflation, mais se mobilise aussi pour favoriser la croissance et l'emploi ?
Nos partenaires européens, et en premier lieu les Allemands, y consentiraient-ils ?*

La BCE est régulièrement accusée, notamment en France, de ne pas réagir assez énergiquement face à la détérioration de la conjoncture ou à l'appréciation de l'euro. Contrairement à la Fed, et plus récemment à la Banque d'Angleterre, dont les mandats comprennent explicitement un objectif de plein emploi ou de croissance, le mandat de la BCE est exclusivement centré sur un objectif d'inflation (moins de 2%, mais néanmoins près de 2%). Cela pousserait la BCE à mener une politique monétaire souvent trop restrictive, défavorable à l'activité et à l'emploi, et expliquerait en partie les difficultés de l'industrie française. En outre, les variations des taux d'intérêt fixés par la BCE sont systématiquement moins spectaculaires, à la hausse comme à la baisse, que les variations des taux américains, renforçant cette impression de passivité.

Pourtant nous disposons déjà, dans l'état actuel des traités, d'outils pour amener cette dernière à conduire une politique plus favorable à la croissance, et il faut reconnaître que dans la crise, la BCE a su interpréter son mandat pour sauver l'euro.

Aujourd'hui, la demande dans la zone euro est atone et l'inflation est basse (0,7%). Il faut donc exiger de la BCE qu'elle remplisse son mandat et utilise la marge que lui laisse l'inflation pour adopter une politique monétaire plus favorable à l'emploi et à la croissance. Le spectre auquel nous faisons face n'est pas celui de l'inflation mais celui de la déflation. La BCE devrait ainsi adopter une politique monétaire encore plus volontariste que celle qu'elle conduit déjà, quitte à adopter des outils moins conventionnels, tels que le rachat par exemple de prêts octroyés à des entreprises afin de favoriser l'investissement. Une telle politique ferait aussi baisser temporairement le cours de l'euro, ce qui donnerait une bouffée d'oxygène aux exportateurs. Si elle ne le fait pas, c'est en raison d'une certaine frilosité à laquelle l'encouragent un Parlement et un Conseil européen majoritairement de droite et favorables aux politiques d'austérité.

Élargir le mandat de la BCE impose de demander une révision des traités. C'est possible mais toujours difficile et il faut bien savoir pour quelle réforme on veut se battre.

Réduire l'indépendance de la BCE reviendrait à politiser la question de la politique monétaire européenne. Or, en l'absence de véritable gouvernement budgétaire de la zone euro, il n'y a pas à ce jour d'interlocuteur « naturel » pour

le président de la BCE. Dès lors, la BCE serait soumise à des pressions directes des États, ces derniers étant loin d'avoir la même conception de ce que doit être la politique monétaire optimale, ni les mêmes intérêts conjoncturels ou le même poids. Il n'est donc pas clair qu'une moindre indépendance de la BCE serait favorable à l'ensemble des pays européens, notamment à la France, et il en découlerait certainement des tensions intergouvernementales.

Le rapport à la politique monétaire varie beaucoup d'un pays à l'autre, en fonction notamment de l'histoire et des institutions. Chez nos partenaires allemands en particulier, le traumatisme de l'hyperinflation qu'ils ont connue dans les années 1920 est encore grand. Par ailleurs, la question des taux d'intérêt se pose en Allemagne beaucoup plus en lien avec la rémunération de l'épargne qu'avec le cours de l'euro ou la compétitivité de l'industrie. Tout ceci laisse à penser que l'Allemagne serait fortement opposée à tout relâchement de la politique monétaire à des fins de relance de l'économie, et ferait son possible pour influencer la politique monétaire dans un sens plus restrictif.

C'est pourquoi le plus urgent, avant d'élargir éventuellement le mandat de la BCE, est de donner à celle-ci un véritable interlocuteur en charge du gouvernement économique de la zone euro. Cet interlocuteur serait l'équivalent pour la politique budgétaire de ce qu'est la BCE pour la politique monétaire.

Aujourd'hui, la BCE entretient un dialogue avec le Parlement en lui rendant compte chaque année de sa politique. C'est en envoyant une majorité progressiste au Parlement, que l'on aura le plus de chance d'infléchir la politique de la BCE dans un sens plus favorable à la croissance et à l'emploi, en attendant de créer le gouvernement économique qui manque à la zone euro.



QU'EST-CE QUE L'UNION BANCAIRE ?

> *Que peut-on espérer de l'Union bancaire, et pourquoi son mécanisme de résolution des faillites ne sera-t-il opérationnel qu'en 2022 ?*

• LA MAÎTRISE DE LA FINANCE, C'EST MAINTENANT !

Nous avons vu les dégâts que les crises financières et la spéculation peuvent causer. Elles ont provoqué des ravages économiques et sociaux, et sont allées jusqu'à menacer l'existence même de l'euro.

Alors l'année dernière, en juin 2012, conformément à l'engagement qu'il avait pris de combattre les dérives de la finance, François Hollande a demandé que l'Europe établisse une réponse ferme : c'est « l'Union bancaire ».

Les discussions ont pris 18 mois. Elles ont été dures. Mais nous avons réussi à convaincre tous les chefs d'État et de gouvernement de l'Europe. C'est un accord d'une portée historique, et une très grande percée de l'Europe pour mettre au pas la finance et assurer la sécurité et la stabilité de l'économie.

• L'UNION BANCAIRE, C'EST QUOI ?

- la surveillance et le contrôle du système financier à l'échelle de l'Europe.
- la protection des dépôts de chacun.
- acter définitivement le fait que **ce sont les banques qui doivent payer pour les banques, et pas les contribuables.**

• CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Union bancaire aura deux missions :

- la « supervision » (la surveillance) de tout le système bancaire européen, confiée à la Banque centrale européenne qui dirigera un réseau de régulateurs nationaux implantés dans chacun des pays.

Tous les comptes des banques seront étroitement surveillés, et toute dérive sera immédiatement perçue. Il ne sera plus possible de gérer des banques de façon calamiteuse ou de se retrancher derrière l'irresponsabilité ou la complaisance de certains régulateurs nationaux.

- la « résolution », c'est-à-dire, **quand un problème survient, la capacité à imposer aux banques des mesures, les casser en plusieurs morceaux si nécessaire** et assurer qu'elles ne déstabilisent pas l'économie.

Les problèmes seront détectés plus tôt, et aussi mieux traités, avec des pouvoirs accrus confiés à un « Conseil de résolution » qui réunira les États et les institutions européennes : c'est lui qui pourra ordonner des mesures coercitives de restructurations des banques défailtantes.

Et s'il faut payer, les règles sont désormais claires. Ce n'est pas aux contribuables de le faire, mais d'abord à ceux qui ont commis des erreurs : les actionnaires, les créanciers et les banques elles-mêmes. Des règles claires ont été établies pour cela, et un « fonds de résolution », alimenté par les banques elles-mêmes, sera progressivement mis en place.

POUR ALLER
PLUS LOIN

16

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

UNION BANCAIRE

> *Que peut-on espérer de l'Union bancaire, et pourquoi son mécanisme de résolution des faillites ne sera-t-il opérationnel qu'en 2022 ?*

**L'UNION BANCAIRE, UNE ARME ANTICRISE.
MISE EN PLACE GRÂCE À LA GAUCHE.**

ENJEU POLITIQUE :

Consolider la zone euro, surveiller toutes les banques et intervenir en cas de menace de faillite, rompre enfin le cercle vicieux entre crises bancaires et endettement des États, permettant ainsi de relancer l'accès au crédit pour les entreprises. Protéger les contribuables, en mettant les banques enfin à contribution.

Que s'est-il passé à partir de 2008 ? La crise bancaire partie des États-Unis en 2008 (la crise des sub-primes, ces créances pourries détenues par les banques) s'est propagée aux banques européennes puis à toute l'économie. Elle a révélé non seulement la fragilité des institutions bancaires européennes, mais également les insuffisances de la zone Euro, projet politique majeur, mais encore inachevé. Les États ont engagé des sommes faramineuses pour sauver les banques, souvent maladroitement et trop tard. Depuis, l'économie européenne peine à retrouver la croissance, la crise économique étant aggravée par l'endettement des États et l'absence de crédits aux entreprises, notamment les plus petites d'entre elles.

On n'avait pas le choix. Mais plus jamais ça ! Il fallait sauver les banques ou bien c'était l'ensemble de la finance qui s'écroulait et avec elle toute l'économie. Mais devait-on pour autant se contenter de payer comme l'a fait la droite sans contrepartie (mutualisation des pertes, privatisation des profits) ?

DROITE/GAUCHE : QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

La nécessité de mettre en place une solution de long terme, **mettant les banques à contribution et non plus le contribuable**, a été identifiée très tôt par le Parlement européen (2010) qui a appelé la Commission à se saisir du sujet. Dès son arrivée à l'Élysée, François Hollande, avec le soutien de Mario Monti, a su dynamiser l'axe franco-allemand et convaincre Angela Merkel, réticente au départ, de s'engager dans le deuxième pilier de l'Union bancaire, la résolution³ des établissements en difficulté.

Le rôle du Parlement est essentiel dans la mise en œuvre de ces initiatives. Une fois élaborés par la Commission, les projets de loi (directives ou règlements) sont discutés par le Parlement et le Conseil. Ce projet est un réel cas d'école du rôle du Parlement européen qui lutte pour imposer une solution véritablement européenne et ce faisant réellement efficace, alors que le Conseil reste empêtré dans les marchandages et la défense des intérêts particuliers de chaque État-membre. **À cet égard, élire un socialiste à la tête**

3 La résolution bancaire (réorganisation, recapitalisation, liquidation, ...) vise à éviter la faillite d'une banque avec tous les effets induits que la faillite implique : blocage des comptes de la clientèle et effets en chaîne sur les créanciers ou débiteurs des clients, interruption des services bancaires et financiers, blocage prolongé et perte de valeur des fonds apportés par les créanciers et les actionnaires, perte de valeur des actifs de l'établissement, etc.

de la Commission, c'est s'assurer en amont que dès la phase de préparation des lois, l'initiative privilégiera une approche de gauche.

ÉTAT DES LIEUX

L'Union bancaire : qu'est-ce que c'est? À quoi ça sert? Un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires dans la zone euro qui repose sur trois piliers :

- **Une surveillance européenne unifiée des banques** (prévenir une crise en détectant les risques de faillite): les banques seront désormais contrôlées par la Banque centrale européenne (BCE) et non plus seulement au niveau national. Le contrôle par les seuls États de leurs banques a empêché l'Europe de faire le ménage dans son système financier. Ce texte adopté en 2013 sera effectif en novembre 2014.
- **Un mécanisme de résolution bancaire** (intervenir en cas de risque): réorganiser et si besoin, seulement si besoin, renflouer une banque menacée de faillite en faisant payer d'abord, non plus le contribuable, mais la banque elle-même (actionnaires et créanciers). Et ensuite, le « fonds de résolution » européen, un fonds d'intervention qui sera doté, par les banques, d'environ 55 milliards d'euros d'ici 10 ans.
- **Une assurance européenne des dépôts bancaires** : ces règles sont dorénavant similaires dans tous les États européens, mais les comptes en banque des particuliers restent aujourd'hui garantis uniquement par leurs États, par des fonds nationaux. La garantie offerte par certains États comme la Grèce n'est pas de nature à rassurer ses citoyens.

Pourquoi le mécanisme de résolution bancaire ne sera-t-il totalement opérationnel qu'en 2022?

Les règles d'interventions, par exemple, l'ordre des créanciers en cas de faillite, seront opérationnelles dès l'entrée en vigueur du texte âprement négocié par le Parlement européen et le Conseil. En revanche, le fonds ne sera totalement opérationnel que huit ans plus tard, soit au plus tôt en 2022. Le texte prévoit en effet que le fonds sera alimenté progressivement par les cotisations des banques. Il faudra attendre huit ans afin qu'il soit doté d'une capacité financière suffisante.

Taxer plus fortement les banques dans l'immédiat aurait toutefois risqué d'aggraver encore les difficultés des pays en crise en limitant la capacité de celles-ci de fournir des crédits à l'économie réelle et donc de relancer la crise européenne. En revanche, grâce à l'insistance de la rapporteur socialiste du Parlement européen, le texte prévoit une possibilité d'emprunt sur les marchés afin de compléter le fonds si nécessaire.

QUE RESTE-T-IL À FAIRE ?

À TRAITÉ CONSTANT :

- **Simplifier le système:** il repose essentiellement sur sa crédibilité, donc sur le mode de prise de décision en cas de faillite et la capacité de mobiliser le fonds. En effet, si au terme de négociations marathon, le Parlement européen a pu éviter le pire et a pu imposer un système européen, les États ont quand même réussi à renationaliser le système en « saucissonnant » le fonds en compartiments nationaux, lesquels ne seront que progressivement mutualisés. Le système de décision reste, même après simplification par le Parlement, fort complexe et permet encore, lorsque l'utilisation du fond est requise, certains verrous par les États-membres.
- **Doter le fonds de résolution européen de davantage de moyens:** 55 milliards d'euros d'ici huit ans reste insuffisant. Le sauvetage des banques espagnoles a coûté à lui seul 40 milliards d'euros fin 2012 et celui de deux banques irlandaises, 30 milliards d'euros en 2010. Une ligne de crédit pour le fonds, en attendant son remplissage, permettrait de régler efficacement ce problème. Les dispositions du texte demeurent assez floues et nécessiteront un suivi attentif lors de leurs mises en œuvre.
- **Mettre en place une véritable assurance européenne des dépôts bancaires.**

EN RÉFORMANT LES TRAITÉS :

- **En développant un Trésor européen,** qui viendrait remplacer le Mécanisme européen de stabilité, on accélérerait le processus. Ce Trésor servirait à la fois de coordination des politiques économiques, de capacité d'emprunt sur les marchés financiers et d'investissement dans les États en difficulté.
- **En créant une véritable autorité de supervision,** la BCE ne souhaitant pas assumer ce rôle éternellement, et une autre de résolution, toutes deux indépendantes et soumises à la **surveillance du Parlement européen.**

La position du PS, PSE dans le débat sur l'Union bancaire (en particulier sur le Mécanisme de Résolution Unique)

Pour une autorité unique de résolution et un fonds de résolution unique: Les députés européens français soutiennent la position du Parlement Européen dans la négociation sur le Mécanisme de Résolution Unique. Cette position a été clairement exposée par Martin Schulz, notamment dans un article du Monde 16 Janvier 2014:

(http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/01/16/union-bancaire-il-faut-une-autorite-de-resolution-unique-par-martin-schultz_4348774_3232.html?xtmc=schulz&xtcr=10)



BUDGET PLURIANNUEL

> Pourquoi les socialistes ont-ils adopté le budget pluriannuel de l'Union (2014-2020), alors que celui-ci n'était pas à la hauteur de leurs espérances, ni suffisant pour relancer la croissance et promouvoir l'innovation en Europe ?

ENJEU POLITIQUE

L'Europe de droite (Barroso, Merkel II, Cameron) a imposé un budget d'austérité pour la période 2014-2020. Pour la première fois dans l'histoire de l'UE, le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2014/2020 - qui encadre de façon très stricte l'adoption du budget annuel de l'UE en définissant des plafonds maximum de dépense par année et par domaines d'interventions - est en diminution de 3,5% par rapport à la période 2007-2013.

Toutefois grâce à la détermination des gouvernements socialistes et sociaux-démocrates au Conseil et des parlementaires socialistes et démocrates au Parlement européen, des avancées notables ont été acquises :

- Les fonds en faveur d'une croissance « intelligente, soutenable et inclusive » créatrice d'emploi (recherche/innovation, éducation/formation, action sociale, soutien aux PME infrastructures de transports, d'énergie, télécommunications) progressent de 37% par rapport à la période 2007-2013. Les fonds pour la Recherche et l'Innovation, l'Erasmus pour tous, le soutien aux PME sont renforcés pour les années 2014-2015.
- La politique de cohésion économique et sociale (fonds structurels et de cohésion) reste accessible à toutes les régions d'Europe ; une nouvelle catégorie de région, les régions en transition (10 régions concernées en France) est créée pour mieux prendre en compte les différences de développement économique dans l'UE⁴. Pour la première fois dans l'histoire de la politique de la cohésion, les États-membres devront utiliser un pourcentage minimum de 23,1% de l'enveloppe qui leur est dédiée (contre 17% entre 2007/13) pour financer des programmes relevant du Fonds social européen (FSE). Il s'agit d'une première reconnaissance de l'impératif du besoin d'investissement social. Les socialistes plaidaient pour un minimum de 25%, mais la majorité conservatrice au Conseil des ministres s'y est refusée.
- Un fonds spécifique minimum de 6 milliards d'euros est créé pour lutter contre le chômage des jeunes, notamment par la mise en œuvre de la Garantie jeunesse (voir question 50). Ces 6 milliards d'euros sont disponibles pour les années 2014-2015, mais les députés socialistes européens ont obtenu des garanties pour que ce budget soit accru dès 2016.
- Toujours grâce au combat des socialistes, le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) que la droite voulait supprimer, a été maintenu et augmenté : 3,5 milliards d'euros pour 2014/2020 contre 3,3 milliards pour 2007/2013.

- **Le fonds d'ajustement à la mondialisation a été préservé et élargi à de nouveaux bénéficiaires** (PME, indépendants, jeunes), pour aider les victimes de la crise, malgré l'opposition initiale de certains gouvernements (Merkel II, Cameron, le gouvernement suédois)
- **Les fonds asile / immigration 2014/2020 sont augmentés de 50% par rapport à 2007-2013**: un minimum de 20% de ce fonds devra être alloué respectivement aux politiques d'asile et d'intégration; ces fonds permettront également d'accroître la participation des ONG et des organisations internationales à leur mise en œuvre et à leur suivi dans les États-membres. Ils serviront aussi à renforcer la coordination des actions de l'UE vis-à-vis des pays tiers (Rapport Sylvie Guillaume).

LE FAUX DÉBAT DES DÉPENSES AGRICOLES

Certains voulaient condamner le budget européen au motif que la part consacrée aux dépenses agricoles (la PAC) y est trop importante.

Cela relève d'une double escroquerie :

- les dépenses agricoles (dépenses de soutien au marché agricole) ne représentent désormais qu'à peine 30% des dépenses du budget communautaire entre 2014 et 2020 contre 70% dans les années 80. La **PAC, à l'initiative de la France notamment, a été profondément renouvelée** pour être plus équitable et plus verte. D'autres évolutions sont possibles.
- il ne s'agit pas d'opposer les prétendues dépenses du passé et les dépenses d'avenir. L'agriculture et plus généralement le développement des communautés rurales financés par le fonds de développement rural représentent en France -comme dans d'autres pays- un enjeu économique et territorial essentiel, créateur d'emplois.

Rejeter ce budget pluriannuel alors que nous ne sommes pas sortis véritablement de la crise des dettes souveraines et des banques, que la déflation menace et que les marchés financiers sont à l'affût, c'était ajouter la crise à la crise. Nous avons préféré orienter le CFP, tout en prévoyant une clause de révision en 2016.

⁴ Il existe désormais trois catégories de région :

- les régions les moins développées (régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire);
- les régions en transition (régions dont le PIB par habitant est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire);
- les régions les plus développées (dont le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne communautaire).



POUR UN BUDGET PLUS AMBITIEUX

> Le budget européen entre 2014 et 2020 est de 145 milliards d'euros par an soit 1 % de la richesse produite chaque année en Europe. Le budget fédéral américain représente 25 % du PIB des États-Unis. Comment modifier le système budgétaire et augmenter les ressources de l'Union européenne, afin qu'elle puisse financer ses objectifs ?

Aujourd'hui, 85 % du budget européen est financé par des contributions nationales⁵.

Le budget de l'UE s'apparente plus à celui d'une communauté de communes qu'à celui d'une communauté de destin... Couplé à la règle de l'unanimité, tout pays pouvant mettre son veto, ce système n'a que des inconvénients :

- Il apparaît comme une charge inutile aux yeux des États-membres pour lesquels le réflexe « naturel » de chacun est de chercher à réduire sa contribution au budget de l'UE, au mépris de ses engagements antérieurs et alors qu'il est un moteur indispensable de la cohésion économique et sociale de toute l'UE.
- Il induit une logique du « juste retour », chacun voulant récupérer ce qu'il a mis au pot commun, et un débat purement comptable entre les États, alors qu'il est à 94 % un budget d'investissement, bénéficiant, en réalité, à la croissance dans tous les États membres ;
- il est opaque, peu démocratique, injuste, complexe : multiplication des rabais au fil des ans : chèque britannique⁶ (1984) ; rabais sur le financement du chèque britannique pour l'Allemagne, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche...
- En temps de crise, il pèse particulièrement sur les budgets nationaux alors que, simultanément, les autorités européennes imposent des règles strictes en matière de gestion budgétaire.

ENJEUX POUR LA MANDATURE 2014-2019

1. LA RÉVISION DU BUDGET PLURIANNUEL POUR LA NOUVELLE MANDATURE:

Les parlementaires européens, et en premier lieu le groupe S&D, ont imposé que la prochaine Commission européenne présente une révision du budget pluriannuel 2014 -2020, au plus tard fin 2016.

⁵ Les contributions des États sont calculées en fonction de la richesse de chaque pays - Revenu national brut (RNB) auquel s'ajoute une part des recettes des États sur la TVA.

⁶ Ce « chèque » avait été négocié par le Premier ministre britannique Margaret Thatcher lors du Conseil européen de Fontainebleau en 1984. Elle a exigé - et obtenu - un rabais à la contribution britannique au budget de l'Union en arguant qu'une grande proportion de ce - à l'époque 70 %, - (moins de 30 % aujourd'hui) était attribué à la Politique agricole commune, qui bénéficiait beaucoup moins au Royaume-Uni qu'à d'autres pays, puisque son secteur agricole est relativement limité en proportion de son produit intérieur brut.

Cette révision a un double objectif :

- Redonner une **légitimité démocratique** au CFP 2014-2020; les nouveaux députés devant avoir leur mot à dire.
- Permettre à la future Commission européenne d'**adapter les dotations** en fonction de ses nouvelles priorités politiques.

L'engagement du prochain président de la Commission européenne et de la nouvelle majorité au Parlement européen en matière budgétaire sera crucial. Pour les socialistes européens, il faudra entre autre renforcer les financements en faveur de l'emploi des jeunes (Initiative Garantie Jeunesse: 21 milliards d'ici 2020, c'est notre vœu) et le soutien aux politiques de croissance (Recherche et innovation, infrastructures, emploi, éducation, formation, soutien aux PME). Dans le cadre de cette révision, nous avons obtenu que les enveloppes nationales au titre des fonds structurels, dont l'enveloppe FSE, soient préservées.

2. LE FINANCEMENT DU BUDGET DE L'UNION:

À l'initiative du Parlement européen, un **groupe de haut niveau sous la présidence de Mario Monti** a été mis en place au printemps 2014. Il remettra ses conclusions définitives à la fin 2016. C'est une **opportunité politique** à ne pas manquer: nous devons nous en saisir pour briser enfin les tabous sur le financement du budget de l'UE et de **relancer le débat sur les « ressources propres »**.

Pour les socialistes, le budget communautaire doit à l'avenir devenir un véritable outil de stabilisation macro-économique au sein de l'Union et le fer de lance d'une politique économique commune.



LES « RESSOURCES PROPRES »

> *Quand le budget de l'Union européenne sera-t-il financé par des ressources propres ?*

DÉVELOPPER LES RESSOURCES PROPRES

La Commission européenne a fait d'intéressantes propositions en juin 2011 pour financer autrement le budget de l'Union : nouvelle ressource propre sous la forme d'une taxe sur les transactions financières (TTF), simplification du calcul de la ressource TVA, simplification des rabais accordés aux États, différentes taxes complémentaires. Ces propositions ont été ignorées par le Conseil européen, David Cameron ayant mis son veto. **Le Parlement européen - qui n'a qu'un pouvoir consultatif en matière de ressources budgétaires- a néanmoins imposé que le débat ne soit pas clos.** Il participera aux travaux du groupe de Haut niveau sur la réforme du financement du budget (trois membres nommés par le PE, trois par la Commission européenne, trois par les États) qui, avant son rapport final de 2016, devra publier des rapports d'étapes (le premier d'ici fin 2014) et organiser un grand débat avec les Parlements nationaux (2016). Là encore, la **prochaine Commission européenne devra prendre ses responsabilités politiques et faire des propositions concrètes** au moment de la révision du cadre financier 2014-2020 et lors de la présentation en 2018 du budget pluriannuel d'après 2020.

Les socialistes français plaident pour une augmentation de la part des ressources propres dans le financement du budget de l'UE (taxe sur les transactions financières, part de la TVA, taxe CO₂ aux frontières, part de l'impôt sur les sociétés sur une base harmonisée, taxe climat...), en veillant toutefois à :

- ne pas augmenter la charge globale pour les ménages européens;
- rendre le budget de l'UE plus autonome du budget des États membres tout en diminuant son poids sur le budget des États;
- mettre en place un système simple et démocratique (fin des rabais pour tel ou tel État).

Dans l'intervalle, les socialistes français⁷ proposent que les **contributions nationales au budget de l'UE soient exclues du calcul du déficit budgétaire national** (les 3% de déficit autorisés par le Traité de Maastricht), dans la mesure où le budget de l'UE finance à 94% des dépenses d'investissements. **Ils souhaitent aussi que l'UE se dote d'une capacité d'emprunt.**

Les socialistes européens soutiennent aussi le **renforcement des capacités d'action de la BEI (Banque européenne d'investissement)** et du FEI (Fonds européen d'investissement) et plus généralement les propositions en faveur des nouveaux instruments financiers.

7 Amendements Trautmann - rapport semestre européen 2012, 2013, 2014. Cela va plus loin que la proposition italienne d'exclusion du calcul des déficits des co-financements nationaux aux fonds structurels.



TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

> Comment concevez-vous la taxe sur les transactions financières, dont le principe a été approuvé par onze États et combien une TTF ainsi conçue rapporterait-elle ?

Depuis près de quinze ans, les socialistes français et européens sont à l'avant-garde du combat en faveur d'une **taxe sur les transactions financières** et se sont battus pour son inscription à l'ordre du jour de l'Union.

En juillet 2013, le Parlement européen a précisé, dans un rapport porté par notre camarade socialiste grecque Anni Podimata, les contours de la taxe sur les transactions financières qu'il souhaitait voir adopter⁸.

La taxe devrait porter sur le champ le plus large possible d'instruments financiers et s'élever à un taux bas: les actions, les obligations souveraines et privées seraient taxées à 0,1 %, tandis que les produits dérivés seraient soumis à un taux de 0,01 %.

Inclure le plus grand nombre possible de produits financiers dès l'introduction de cette taxe est important: aucun acteur financier ne pourra alors échapper au versement de la taxe en investissant dans des actifs qui seraient exonérés de taxation.

Après l'élection de François Hollande et sous l'impulsion décisive de la France et de l'Allemagne, onze États-membres de la zone euro ont donné, en juin 2012, leur accord de principe pour introduire **cet instrument de justice fiscale qui pénalisera les opérations purement spéculatives du capitalisme casino**, et permettra d'assurer une contribution effective du secteur financier au coût de la crise qu'il a créé.

Pour ces seuls onze pays membres dont les finances publiques ont été ou sont toujours mises à dure épreuve, l'enjeu budgétaire est de taille: **le produit d'une telle taxe s'élèverait à 35 milliards d'euros⁹ et pourrait pour partie constituer une nouvelle ressource propre alimentant le budget de l'Union européenne.**

Il pourrait aussi assurer le financement de grands travaux autour des enjeux liés au réchauffement climatique et à l'indépendance énergétique ou aux objectifs poursuivis dans le cadre de la politique de développement (lutte contre le paludisme et le SIDA).

⁸ Voté le 3 juillet 2013 par 522 voix pour, 141 contre et 42 abstentions
⁹ 57 milliards si elle concernait l'ensemble de l'Union

IV

FAUT-IL
SORTIR
DE L'EURO ?



EURO TROP CHER ?

> *L'Euro est-il surévalué ?*

À quel niveau serait-il favorable à l'économie française ?

Peut-on le faire descendre à ce niveau ?

Comment obtenir l'accord des Allemands pour atteindre cet objectif ?

L'Euro est surévalué pour les pays d'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne, Portugal), mais aussi, dans une moindre mesure, pour la France. Il ne l'est pas pour les pays d'Europe du Nord, en particulier pour l'Allemagne, qui réalise 200 milliards d'euros d'excédent de sa balance commerciale, en 2013.

L'Eurozone, dans son ensemble est en excédent commercial depuis plusieurs années. C'est l'une des raisons du cours élevé de l'Euro. S'agissant des biens manufacturés, l'excédent de l'UE 28 s'élève à environ 370 milliards d'euros en 2013 (selon Eurostat).

Selon une étude de la BundesBank, les exportateurs allemands peuvent très bien s'accommoder d'un euro à 1,60 dollar. Pour les exportateurs français cette parité favorable serait d'1 euro à 1,20 dollar; pour les Italiens et les Espagnols, elle serait à 1,10 dollar. **L'Euro est à 1,37 dollar aujourd'hui, trop faible pour les Allemands, trop cher pour les Français.**

Pour faire baisser le cours de l'euro, il faut que la BCE mette en œuvre une politique monétaire plus expansionniste : c'est-à-dire qu'elle crée de la monnaie, à l'exemple de la Banque du Japon, de la FED américaine, ou de la Banque d'Angleterre, pour ne rien dire de la banque de Chine. Elle a déjà fait preuve d'audace, sous la direction de Mario Draghi, dans son action pour la maîtrise des dettes souveraines. **Elle doit se montrer également audacieuse, en matière de politique monétaire, pour faire baisser la parité de l'euro face au dollar.**

À traités constants, elle pourrait par exemple racheter des obligations d'entreprises, notamment celles situées en Europe du Sud, qui doivent emprunter à un taux sensiblement supérieur à celui auquel empruntent les entreprises qui se trouvent en Europe du Nord. Celles aussi qui se développent dans un secteur que l'UE a décidé de privilégier (les entreprises de la transition écologique, par exemple).

La guerre des monnaies fait rage, à l'échelle mondiale. L'Union européenne est la seule zone économique d'importance qui n'a pas de politique active des changes.

SANS JUSTE PRIX DE L'EURO, IL NE SAURAIT Y AVOIR DE JUSTE ÉCHANGE.

Il va falloir **convaincre les Allemands**, lesquels ont intérêt à un euro fort, car il réduit le coût de leurs importations, sans entraver leurs exportations, peu sensibles à la concurrence par les prix. L'ampleur de leurs excédents commerciaux – 6% de leur PIB, depuis plusieurs années – contribue à la surévaluation de l'euro et à la tendance à la déflation, qui est l'un des vrais risques pour l'économie européenne.

Le gouvernement de la Grande coalition peut accepter une politique monétaire tenant compte, au-delà des intérêts allemands, de l'intérêt général européen, si la France et les pays d'Europe du Sud savent se montrer convaincants.

Cette question va, en tout état de cause, perdre de son acuité dans les années à venir: la fin programmée de la politique du « quantitative easing » aux États-Unis le rachat chaque mois de 85 milliards d'obligations américaines par la FED va faire monter le cours du dollar. La surévaluation de l'euro par rapport à la monnaie américaine est donc appelée à se réduire si la BCE n'augmente pas ses propres taux d'intérêts, ce à quoi Mario Draghi s'est engagé. Il n'en ira peut-être pas de même vis-à-vis du yuan chinois, qui a recommencé à baisser.

Au-delà d'une politique active des changes, les Européens doivent agir pour édifier un nouveau système monétaire international.



L'EURO EST-IL LE PRINCIPAL COUPABLE ?

> Le taux de change de l'Euro par rapport au dollar, au yuan chinois, etc. est-il la cause principale de la stagnation économique européenne et de la désindustrialisation des pays de l'Europe du sud ?

LE TAUX DE CHANGE DE L'EURO EST UN FACTEUR PARMIS D'AUTRES DE NOS DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES. IL N'EST PAS LE PRINCIPAL.

À preuve, avec le même euro, les pays d'Europe du Nord enregistrent des excédents importants de leurs balances commerciales : 200 milliards d'euros pour l'Allemagne ; 50 milliards d'euros pour les Pays-Bas, 34,6 milliards d'euros pour l'Irlande. Même l'Espagne, en 2013, affiche un excédent commercial de 25 milliards d'euros si l'on exclut la facture énergétique ; l'Italie elle, atteint un excédent de 26,8 milliards. Il est vrai que pour ces deux pays, la baisse des importations y est pour quelque chose... En revanche la Grande-Bretagne qui dispose pourtant de sa monnaie nationale – la livre sterling – accuse un large déficit de 78,6 milliards d'euros, supérieur à celui de la France (69,9 milliards).

S'agissant de la France la moitié de ses exportations se font en euros, à destination des pays de la zone Euro¹⁰. La parité de l'euro, par rapport aux autres monnaies ne rentre en ligne de compte que pour la moitié restante.

LES RAISONS PRINCIPALES DE NOTRE CONTREPERFORMANCE ÉCONOMIQUE TIENNENT À DE NOMBREUSES CAUSES, BIEN CONNUES :

- l'insuffisance des investissements de nos entreprises, qui bride leur compétitivité et qui les rend moins capables de répondre à une demande mondiale, européenne et nationale en rapide évolution ;
- la médiocre spécialisation économique, sectorielle et géographique, de notre pays ;
- la faiblesse relative de notre tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) innovantes et exportatrices ;
- le recul de notre effort de Recherche (2,2% du PIB, en 2012, contre 2,8% pour l'Allemagne, et plus de 3,5 pour la Finlande)
- les carences de notre système éducatif et de formation professionnelle ;
- celles aussi de notre système de concertation entre partenaires sociaux, malgré les progrès récents ;

- le choix de la droite européenne de ne répondre à la crise économique de 2008-2012 que par l'austérité généralisée;
- à quoi il faut ajouter aussi le coût salarial (35 euros de l'heure en moyenne en France; 32 euros pour l'Allemagne; 21 euros au Royaume-Uni¹¹; 20 euros en Espagne). C'est pour abaisser ce coût que notre gouvernement a mis en œuvre le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité.

La dépréciation -nécessaire- de l'euro ne réglera pas ces problèmes, qui appellent d'autres solutions.

SORTIR DE L'EURO, POUR ENTRER DANS QUOI ?

> *Faut-il sortir de l'euro, rétablir le Franc et les monnaies nationales ? Quelles en seraient les conséquences ?*

- Sortir de l'euro, c'est entrer dans la guerre des monnaies européennes. C'est revenir au cercle vicieux des « dévaluations compétitives », que nous avons connues dans les années 1990: la lire contre le franc, la peseta contre la lire, la livre sterling contre l'ensemble...pour conquérir des parts de marché du voisin.
- C'est pour mettre un terme à cette forme particulièrement malsaine et coûteuse de concurrence entre les États européens, incompatible avec le projet d'une Europe solidaire, que l'euro a été inventé.
- Il a été créé aussi pour arrimer l'Allemagne réunifiée à l'Union européenne, après la chute du Mur de Berlin; éviter qu'elle ne prenne le large. **L'euro a un objectif politique, autant qu'économique.**

SCÉNARIO CATASTROPHE

- La disparition de l'Euro et l'implosion de la zone euro est un scénario noir que nous devons conjurer et non pas appeler de nos vœux.
- Il a failli se produire, en hiver 2011, lorsque la crise des dettes souveraines et des banques s'est généralisée à toute l'Europe du Sud.
- Les mesures prises alors par la BCE (rachat des dettes souveraines...) et les autorités européennes (installation de coupe-feux et lances à incendie pour secourir les États-membres surendettés et les banques), ont heureusement écarté ce danger.

Le coût d'une implosion de l'Euro et d'un retour aux monnaies nationales serait exorbitant.

C'est une illusion de croire que les gouvernements pourraient paisiblement décider des parités entre les nouvelles monnaies nationales, au cours d'un week-end prolongé...Ce ne sont pas les gouvernements, mais les marchés qui fixent la valeur des **monnaies, en système de changes flottants. Les monnaies des pays d'Europe du Sud se déprécieraient bien au-delà des seuils** souhaités. Celles du Nord s'apprécieraient bien davantage que les niveaux escomptés.

- Les taux d'intérêt, aujourd'hui historiquement bas (2% pour un emprunt à 10 ans pour la France...) grimperaient en flèche. **Le niveau de la dette bondirait** à proportion de la dévaluation du franc, sauf à léser nos créanciers et à ruiner le crédit de la France.

- Le **coût des importations d'énergie**, des matières premières, des composants, des produits manufacturés que nous ne fabriquons plus s'envolerait; les prix prendraient l'ascenseur, et les salaires, l'escalier...
- Craignant de voir fondre leurs économies, les **épargnants se précipiteraient aux guichets des banques** pour retirer leurs avoirs. Nombreuses d'entre elles feraient faillite. D'autant qu'elles détiennent des créances, aujourd'hui libellées en Euro, des États et des entreprises de pays européens périphériques, qui converties en monnaie nationale, perdraient une grande partie de leur valeur. Déposeraient leur bilan également de nombreuses entreprises, privées de crédit ou soumises à des taux d'intérêts très élevés. Le chômage de masse et de longue durée connaîtrait un bond en avant. Les systèmes de protection sociale, aujourd'hui déficitaires, menaceraient ruine.

Le gouvernement serait **contraint d'instaurer le contrôle des changes** et des mouvements de capitaux. Le chaos économique engendrerait une explosion sociale et la montée des partis extrémistes.

Sous prétexte d'éviter le «scénario japonais» de la stagnation on provoquerait le «**scénario argentin**» de la paupérisation et de la régression.

Conjurer ce scénario catastrophe ce n'est pas se résigner à la surévaluation actuelle de l'Euro, pour les pays d'Europe du Sud et pour la France. L'UE doit avoir une politique active des changes, en vue de conférer à l'Euro une valeur compatible avec le redressement des pays d'Europe méridionale.



SORTIR DE L'EURO

> *Que répondre à Marine Le Pen ?*

Pour l'élection européenne du 25 mai, le programme du Front national tient en quatre points: sortir de l'Euro et de l'Union européenne, à plusieurs si possible, la France seule si nécessaire; dévaluer immédiatement le franc ainsi retrouvé de 20%; élever de hautes barrières douanières à nos frontières; appliquer la «préférence nationale» à l'encontre des immigrés.

Si, par malheur, une telle médecine devait être appliquée, elle mettrait à terre notre pays pour longtemps. Le programme du prétendu «Front national» est anti-européen mais aussi anti-national.

La disparition de l'Euro est un **scénario catastrophe** que nous devons conjurer et non pas provoquer. Le retour aux monnaies nationales aurait un coût exorbitant:

1. Il rallumerait la guerre des monnaies européennes, les unes contre les autres, que nous avons connu dans le dernier quart du siècle précédent. Si nous dévaluons le franc de 20%, les Espagnols dévalueront la peseta de 25% et les Italiens la lire de 30%, (comme ils l'ont fait en 1992)¹²; ce qui nous conduirait à dévaluer à nouveau le franc de 10%, etc. C'est pour mettre un terme à ce cercle vicieux des «dévaluations compétitives» que l'Euro a été inventé.

2. Il provoquerait une crise économique majeure. C'est une illusion de croire que les gouvernements pourraient souverainement décider des parités de leurs monnaies nationales au cours d'un week-end prolongé. Ce ne sont pas les gouvernements mais les marchés financiers qui fixent la valeur des monnaies en système de change flottant; les monnaies des pays d'Europe du Sud et de l'Est se déprécieraient bien au-delà des seuils espérés. Celles des pays du Nord s'apprécieraient bien davantage que les niveaux escomptés. Craignant de voir fondre leurs économies en même temps que leur monnaie nationale, les épargnants des pays en difficulté se précipiteraient aux guichets des banques pour retirer leurs avoirs. Nombre de celles-ci feraient faillite, entraînant dans leur chute une myriade d'entreprises et de ménages. D'autant que ces banques détiennent de nombreuses créances des États et des entreprises des pays périphériques, aujourd'hui libellées en euros. Convertis dans leurs monnaies nationales dévaluées, ces avoirs perdraient une grande partie de leur valeur au détriment de leurs détenteurs.

3. Le niveau de notre dette – 1900 milliards d'euros, (95% de notre PIB), détenus aux deux tiers par des fonds étrangers - **bondirait** en proportion de la dévaluation du franc. Marine Le Pen nous objecte que l'essentiel de cette dette étant contracté en droit français, elle pourrait être légalement convertie en francs dévalués, ce qui allègerait d'autant son montant. Ce

¹² En mars 2013 la lire avait perdu 50% de sa valeur par rapport au dollar...

serait nos créanciers étrangers qui subiraient le coût de l'opération. Mais qu'en sera-t-il alors du crédit de la France ? Nous aurons à nous présenter à nouveau sur les marchés financiers – nos besoins en emprunts s'élève à plus de 170 milliards d'euros par an – et si ceux-ci trouvent encore preneurs, ce sera à un taux d'intérêt intégrant le risque constaté.

4. Les taux d'intérêts, aujourd'hui historiquement bas – 2% pour un emprunt à dix ans pour la France – grimperaient en flèche, alourdissant gravement le service de la dette (aujourd'hui 48 milliards d'euros par an, plus que le budget de l'Education).

5. Le coût des importations d'énergies, des matières premières, des nombreux produits manufacturés que nous ne fabriquons plus en France, s'en-volerait. Il en serait de même pour des biens intermédiaires importés qui entrent de plus en plus dans la fabrication des produits « made in France ». Aujourd'hui ces importations représentent environ 40% de nos exportations. Le FN ignore que la chaîne de production s'est internationalisée.

6. Les mesures protectionnistes que Marine Le Pen propose **entraîneront autant de rétorsions** de la part de nos partenaires commerciaux. Or 25% des salariés français travaillent pour l'exportation. Notre intérêt est de faciliter l'accès de nos biens et de nos services aux marchés en expansion rapide des pays émergents et d'Amérique du nord, non de le compliquer encore par un protectionnisme de repli prétendument « intelligent ».

7. Le chômage de masse et de longue durée bondirait. D'après le chef économiste de la banque ING, peu suspect de sympathie socialiste, une sortie unilatérale de la France de l'euro se traduirait par une contraction de 4% de notre PIB la première année et de 10% sur trois ans. Le taux de chômage passerait à 14%. Notre système de protection sociale, aujourd'hui déficitaire, tomberait en ruine, le gouvernement serait contraint d'instaurer un contrôle des changes et des mouvements de capitaux. Il devrait également procéder à un emprunt obligatoire. Le chaos économique entraînerait des explosions sociales et une double radicalisation politique de nos sociétés, qui profiterait surtout à l'extrême droite. D'autant que le retour à la guerre des monnaies et au protectionnisme de repli en Europe exacerberait les nationalismes xénophobes, toujours prêts à renaître de leurs cendres.

8. Tout aussi désastreuse, et de surcroît inconstitutionnelle, serait l'application de la politique de discrimination à l'encontre des travailleurs immigrés, présentée sous le nom de « préférence nationale ».

La contribution de ces travailleurs à l'économie française est positive. Ils versent annuellement 60 milliards d'euros d'impôts et de charges sociales aux budgets de l'État et de la protection sociale ; dans le même temps, ils reçoivent environ 48 milliards d'allocations publiques. Ils occupent les emplois les moins qualifiés, les plus mal rémunérés, les plus pénibles, dans le nettoyage, le bâtiment, l'industrie, les services aux personnes. Présentée par le FN comme un poids pour l'économie française, l'immigration est en réalité une chance pour l'avenir, et notamment pour l'équilibre de la protection sociale. Le Conseil d'orientation des retraites estimait en 2008 que « l'entrée de 50 000 nouveaux immigrés permettrait de réduire de 0,5 point de PIB le déficit des retraites ». Il faut maîtriser les flux et améliorer l'accueil et l'intégration des travailleurs immigrés, non leur infliger, sous couvert de préférence nationale, une discrimination négative moralement indigne et économiquement absurde.

9. Cette thérapeutique désastreuse s'appuie sur un diagnostic erroné. Selon le FN, c'est la confiscation par la technocratie européenne de notre souveraineté qui est la cause de tous nos maux. Ce sont les « bonzes » de Bruxelles qui imposeraient la politique de l'euro fort, du libre-échange irresponsable, de l'appel aux immigrés. En réalité, l'essentiel du pouvoir en Europe appartient au Conseil des chefs d'États et de gouvernements, composé d'élus ;

aux Conseils des ministres, délégués par leurs gouvernements nationaux; au Parlement européen, élu au suffrage universel, et enfin à la Commission, élue par le Parlement et composée de Commissaires désignés par leur gouvernement. La parité de l'Euro par rapport au dollar n'est pas la cause principale de nos difficultés économiques: avec le même euro, l'Allemagne enregistre un excédent de sa balance commerciale de 200 milliards d'euros en 2013, les Pays-Bas de 50 milliards d'euros, l'Irlande de 34,6 milliards d'euros. L'euro est surévalué pour les pays d'Europe du Sud, sous-évalué pour l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord.

Il faut le faire baisser pour favoriser la croissance des premiers sans pénaliser les seconds. **Il ne faut pas en faire le bouc émissaire de tous nos problèmes et l'alibi de nos conservatismes.**

CONJURER LE SCÉNARIO CATASTROPHE, CE N'EST PAS SE RÉSIGNER À LA SURÉVALUATION ACTUELLE DE L'EURO, POUR LES PAYS D'EUROPE DU SUD ET POUR LA FRANCE. NI BAISSER LA GARDE FACE À LA CONCURRENCE DÉLOYALE. C'EST Y RÉPONDRE PAR D'AUTRES MOYENS.

La BCE doit mettre en œuvre une politique monétaire plus expansionniste, à l'instar de ce que font la Banque du Japon, la FED américaine, la Banque Centrale d'Angleterre, pour faire baisser l'Euro. À traités constants, elle doit acheter des obligations d'entreprises, notamment celles des entreprises établies en Europe du Sud, qui doivent emprunter aujourd'hui à un taux sensiblement supérieur à celui auquel empruntent les entreprises qui se trouvent en Europe du Nord. Elle doit acheter également les obligations des entreprises – notamment les PME et les ETI – qui se développent dans les secteurs que l'UE a décidé de privilégier (transition écologique, industries du futur, interconnexion des réseaux, etc.).

Contre la concurrence déloyale, **l'Union européenne doit promouvoir, plus qu'elle ne le fait, le «Juste échange»**: un commerce international fondé sur les principes de réciprocité, d'équilibre et de respect des règles établies par les grandes conventions internationales – normes techniques et sanitaires bien sûr, mais aussi normes sociales, environnementales et démocratiques – C'est que nous nous efforçons de faire prévaloir en intégrant aux traités commerciaux des normes non marchandes à côté des normes proprement commerciales.

Enfin, **la proposition de retour à «une monnaie commune»** en lieu et place de la monnaie unique, en sus des monnaies nationales, est à la fois irréaliste et contradictoire avec les objectifs proclamés du FN.

Elle est irréaliste car aucun de nos partenaires ne le souhaite et que les pays d'Europe du Nord y sont farouchement opposés. Ces pays s'accommodent fort bien de l'Euro tel qu'il est et de son cours par rapport au dollar, qui ne les empêchent nullement d'accumuler les excédents commerciaux, parfois himalayens.

Elle **est contradictoire** avec les objectifs proclamés par le FN car la «monnaie commune», c'est la résurrection du «serpent monétaire européen» en vigueur dans les années 1970-1990: les monnaies nationales qui entrent dans ce serpent s'engagent à osciller dans les limites de 2,5% au-dessus ou au-dessous de la valeur qui était la leur au jour de leur intégration.

Si l'objectif de la sortie de l'euro est de recouvrer la liberté de dévaluer sa monnaie nationale autant que nécessaire, la «monnaie commune» impose des limites si étroites à cet exercice qu'il perd l'essentiel de son intérêt. Ou bien on veut la liberté de dévaluer, et alors il ne faut pas plus de monnaie commune que de monnaie unique. Ou bien on veut une monnaie commune, et il n'y a plus de liberté de dévaluer.

V

PROMOUVOIR
UNE NOUVELLE
CROISSANCE

25

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

GRANDS PROJETS ÉCONOMIQUES

> *Vous proposez de relancer la croissance européenne principalement par l'investissement et les politiques communes.*

Quels grands projets économiques considérez-vous comme prioritaires ?

Pour promouvoir une nouvelle croissance en Europe, il faut agir à la fois sur la demande et sur l'offre de biens et de services.

Les pays du nord de l'Europe et en premier lieu l'Allemagne doivent augmenter leur consommation populaire, en même temps que leurs investissements pour servir de locomotive à l'Europe. Avec les hausses de salaire et l'instauration d'un SMIC à 8,50 euros outre-Rhin, ils se sont engagés dans cette voie.

Les pays surendettés d'Europe du Sud doivent trouver un équilibre entre le nécessaire assainissement de leurs comptes publics et le soutien à l'activité économique. Ils doivent s'engager sur une trajectoire de retour progressif à l'équilibre budgétaire, mais en prenant le temps nécessaire, car il ne s'agit pas de mourir guéris.

C'est ce que notre gouvernement a obtenu de Bruxelles en repoussant de deux ans l'objectif de retour à un déficit budgétaire de 3%.

SIX PROJETS PRIORITAIRES

Au niveau de l'Union, six grands projets prioritaires doivent être mis en œuvre, à 28 si possible, à moins si nécessaire: **l'Europe de l'Énergie, l'Europe du numérique, des transports propres, de la Défense, des technologies-clés génériques (TCG), de l'agriculture bio ou raisonnée.**

Ces **grands programmes d'investissement** ne sont pas des plans sur la comète. Ils ont été soigneusement élaborés par le Parlement et la Commission.

Ils sont **nécessaires et rentables** à moyen terme.

Beaucoup sont en cours de réalisation. Mais faute de volonté politique, et donc de financement, leur mise en œuvre est insuffisante et lacunaire. Les socialistes veulent donner un coup d'accélérateur à leur réalisation.

1. POUR UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

Chaque année, les Européens déboursent 400 milliards d'euros pour payer leur pétrole et leur gaz. La réduction de cette facture serait bénéfique à la relance de nos économies.

Une politique européenne de l'énergie doit poursuivre trois objectifs: **garantir la sécurité énergétique de l'UE** à des prix favorables, en diversifiant les sources d'approvisionnement et en instaurant un achat conjoint de pétrole et de gaz (et non plus en ordre dispersé, comme c'est aujourd'hui le cas, face à Poutine et aux émirats).

Lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions. **Assurer l'interconnexion des réseaux** de transport et de distribution de l'énergie sur tout notre continent.

L'Union européenne doit devenir le leader mondial des technologies vertes.

Il s'agit de faire de l'excellence environnementale un avantage comparatif de l'UE dans la mondialisation. Pour stimuler l'innovation et l'investissement dans ce domaine :

- nous devons nous fixer des objectifs ambitieux et contraignant en matière d'**efficacité énergétique**, c'est-à-dire d'économie d'énergie : isolation thermique et autosuffisance énergétique des bâtiments, réseau de distribution et compteurs « intelligents » (qui réduisent la consommation d'énergie en limitant les gaspillages), véhicules électriques et hybrides sans lesquels la motorisation des pays émergents représenterait une catastrophe écologique.
- nous devons renforcer notre diversification dans les énergies renouvelables qui sont les énergies de l'avenir : énergies éoliennes et photovoltaïques qu'il ne faut pas abandonner aux Chinois; énergies marine, hydraulique, géothermique, bio-carburants, captation et stockage des gaz à effet de serre.
- recourir à l'énergie nucléaire, aussi, tant que les renouvelables ne suffisent pas à couvrir les besoins à un coût acceptable.

Les grands émergents se sont engagés sur cette voie, 28 réacteurs sont en construction en Chine, sept en Inde.

L'Europe doit conserver son expertise dans ce secteur, en renforçant la sécurité. Ramener de 75% à 50% la part de notre électricité d'origine nucléaire dans la production de notre énergie ne signifie pas nous retirer de la filière.

Nous devons développer l'écoconception des produits c'est-à-dire réduire les impacts négatifs pour l'environnement d'un produit à toutes les étapes de sa vie, depuis sa conception jusqu'à son recyclage; promouvoir une économie circulaire.

Unifier les réseaux de distribution électrique européens aujourd'hui fragmentés, pour optimiser la consommation sur tout le continent, de l'Andalousie à la Laponie.

2. POUR UNE EUROPE DU NUMÉRIQUE

Le **numérique est un enjeu majeur d'innovation**, donc de croissance et d'emploi pour l'Europe. C'est également un enjeu majeur du point de vue stratégique et industriel, tant la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est importante dans ce domaine. L'Europe doit viser une meilleure autonomie en matière de technologies, d'infrastructures, de réseaux mais également de production de services. De nouveaux investissements ainsi qu'un cadre réglementaire adapté sont nécessaires afin d'accélérer le développement de nouvelles technologies telles que la 4G. L'Union européenne doit également soutenir le développement de technologies stratégiques telles que l'informatique en nuage ou le big data. En outre, les réseaux existants en matière de télécommunication arrivent en fin de vie dans de nombreux pays européens. Il faut **équiper l'ensemble de notre continent de l'Internet à haut débit**. Des centaines de milliards d'euros seraient nécessaires sur les deux prochaines décennies pour câbler toute l'Union européenne.

3. PROMOUVOIR LES INDUSTRIES DU FUTUR

Et pour cela, miser sur les « **technologies clés génériques** » (TCG). Il s'agit des futurs moteurs de l'innovation dans les processus et les produits (comme les nanotechnologies, la biotechnologie, les matériaux intelligents, la robotique, les systèmes de production avancés pour la réalisation de composants). Elles s'appuient sur de la R&D, des cycles d'innovation rapides, des investissements importants et des emplois qualifiés. Afin de pouvoir développer ces technologies et faire en sorte qu'elles débouchent sur de nouvelles filières industrielles, un soutien spécifique aux PME du secteur et la mise à disposition de financements adéquats en provenance de la **Banque européenne d'investissement (BEI)** doivent être mis en place.

4. POUR UNE EUROPE DE LA DÉFENSE

Dans ce domaine également, il est essentiel que nous **mutualisons nos forces pour renforcer notre indépendance**, à l'échelon de l'Union européenne. Les derniers conflits au Mali, en République Centrafricaine, en Syrie, ... l'ont montré. Nous avons besoin de capacités d'intervention communes. Dans le domaine des avions ravitailleurs, des drones de surveillance par exemple, des coopérations sont nécessaires, possibles et essentielles pour notre autonomie stratégique. Dans cette optique, un programme européen pourrait être développé afin notamment d'accroître le soutien spécifique aux PME de ce secteur et l'investissement dans des programmes de recherche et développement sur les « technologies duales », (les technologies militaires qui ont des retombées fécondes pour l'industrie civile), qui participeront à la préservation des emplois associés et à une croissance durable pour nos industries.

5. DÉVELOPPER LES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES TRANSEUROPEENNES

Les infrastructures économiques de transports (de personnes et de biens, d'énergie et d'information), forment l'ossature d'une économie et constituent un élément essentiel de la vitalité du tissu industriel et de la compétitivité d'un pays. **Or, dans les domaines de l'énergie, des transports et du numérique, la Commission évalue les besoins d'investissement à plus de 2000 milliards d'euros d'ici 2020.** Il s'agit de moderniser les réseaux européens et de construire de nouveaux réseaux pour convoyer l'énergie d'un bout à l'autre du marché intérieur, de développer une infrastructure numérique transeuropéenne à la hauteur des défis de sécurité et de haut débit requis pour les entreprises et une infrastructure de transports permettant d'assurer la fluidité du marché intérieur et de répondre aux exigences environnementales: fret ferroviaire, canaux, autoroutes de la mer, tramway...

6. DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET CÔTIÈRES TOURNÉES VERS L'AVENIR

Il faut réformer notre agriculture et mieux contrôler notre industrie agro-alimentaire. La PAC a été réformée pour plus de justice dans la répartition du soutien et pour promouvoir un développement plus durable. L'enjeu de cette « croissance verte » pour les territoires est majeur: fournir une alimentation en quantité suffisante, saine, diversifiée et de qualité pour des populations en augmentation; mieux protéger et valoriser plus efficacement les ressources naturelles; lutter contre le réchauffement climatique en utilisant les sols agricoles et la forêt en tant que puits de carbone; valoriser le potentiel des zones rurales pour la production de biens non alimentaires (énergie tirée de la biomasse, agro-matériaux, éco-produits, etc.) et services (agrotourisme), promouvoir l'agro-écologie et les circuits courts producteur-consommateur; développer un bassin d'emploi non-délocalisable. Pêche, aquaculture, tourisme, énergies marines, algoculture, biotechnologies... la mer offre également de nombreuses perspectives pour favoriser la croissance. Les activités

économiques liées à la mer représentent aujourd'hui 5,4 millions d'emplois et 500 milliards d'euros par an. D'ici à 2020, cela pourrait se chiffrer à 7 millions d'emplois et 600 milliards d'euros. La politique commune de la pêche et les fonds structurels doivent privilégier les nouvelles activités de cette « croissance bleue ».

POUR POUVOIR DÉVELOPPER CES SECTEURS STRATÉGIQUES, IL NOUS FAUDRA DÉVELOPPER LES CANAUX DE FINANCEMENT ADÉQUATS

Les investissements requis pour relever les défis de cette « troisième révolution industrielle » étant pour la plupart des investissements rentables à long terme, il conviendra de développer les outils de financement longs, à savoir une **finance patiente et non spéculative, connectée à l'économie réelle**. Cela passe par la mise en place de normes prudentielles et des règles de gouvernance pour les banques les obligeant à mobiliser leurs ressources pour financer les investissements, le soutien aux PME et non aux produits financiers hautement spéculatifs.

Cela suppose également le développement d'instruments financiers européens mêlant fonds structurels européens et fonds publics nationaux. De ce point de vue, la création d'**obligations de projets (« project bonds »)** va dans le bon sens. Les fonds mobilisés dans le cadre du budget européen pour la période 2014-2020 pour financer les grandes infrastructures transeuropéennes pourront contribuer à créer des effets de leviers pour financer les besoins dans ces domaines.

Mais pour être à la hauteur des besoins, ils devront toutefois être significativement rehaussés dans le cadre d'un budget européen adossé à des **ressources propres**. C'est tout l'enjeu de la négociation que les socialistes mèneront en 2016 dans le cadre de la révision du budget européen à mi-parcours. Cela suppose, de façon générale, une mutualisation des ressources issues des grands investisseurs publics gérant l'épargne longue que sont les caisses des dépôts, les banques de développement nationales, les assurances et fonds de pension.

La politique de concurrence et la politique commerciale de l'Union européenne doivent également être mises au service de ces secteurs stratégiques. Nous devons cesser d'être naïfs et défendre notre industrie à armes égales avec nos partenaires mondiaux : les aides d'État dans les secteurs largement soutenus par nos concurrents ou dans les secteurs innovants peu matures, comme ceux des TCG, doivent pouvoir être maintenues moyennant le respect d'un certain nombre de principes de transparence et de proportionnalité ; nos marchés (notamment publics) ne doivent être ouverts qu'aux partenaires qui font preuve de réciprocité. Sur ces thématiques, les votes des socialistes au Parlement européen ont fait la différence.

Les voies d'une croissance durable et riche en emploi en Europe existent donc. Celles d'une revitalisation de l'industrie européenne aussi. Le cap doit être celui de la mutation vers une économie à la pointe tant du point de vue environnemental que de celui de l'innovation.

L'Union européenne, ses outils de financement et ses politiques économiques peuvent constituer un puissant levier de relance, à condition d'accepter un interventionnisme de l'Union européenne, en tant qu'institution publique, plus vigoureux. C'est l'orientation que les socialistes s'engagent à porter s'ils obtiennent une majorité au Parlement européen.



MOBILITÉ DURABLE

> *Que proposent les socialistes en matière de véhicules propres et de modèles de transport respectueux de l'environnement ?*

ENJEU POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Politique: les villes sont responsables d'environ 80% des émissions de CO₂ en Europe. Il est impératif d'agir pour une mobilité durable, plus respectueuse des enjeux environnementaux et climatiques, pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans l'UE. C'est aussi un enjeu de santé publique, car la pollution est responsable de nombreuses maladies, quand elle ne tue pas¹³.

L'émergence de nouvelles formes de transports et de mobilité, en Europe, permettra une réduction significative de la pollution atmosphérique, des émissions de CO₂. Elle placera l'UE en position favorable pour réduire considérablement son niveau de dépendance vis-à-vis des importations d'énergie fossile dont le coût reste élevé.

Economique et social: dans le contexte de la crise économique européenne, la relance de la politique industrielle est primordiale: elle est synonyme de création d'emplois et de nouvelles activités. L'UE peut et doit préserver les 12 millions d'actifs dans le secteur de l'industrie automobile en cofinçant mieux la recherche en matière de véhicules non-polluants (électriques, hydrogène, hybrides,...)

• DES VÉHICULES PROPRES

ÉTAT DES LIEUX

La place du pétrole dans le secteur des transports reste très importante pour des raisons historiques. Le réseau européen de transport dépend encore à 94% du pétrole, dont 85% provient de l'exportation, parfois de régions instables ou, comme la Russie, prêts à exercer toutes sortes de pressions...

Les automobiles sont responsables de 12% des émissions de carbone en Europe: ce pourcentage en constante augmentation, rend indispensable le débat sur les carburants alternatifs.

La Commission Européenne a récemment proposé de mettre progressivement fin à la dépendance du « tout pétrole » par le biais d'un programme de déploiement ambitieux des infrastructures nécessaires à la recharge des véhicules alternatifs (roulant à l'électricité, au gaz, à l'hydrogène ou aux bio-carburants) d'ici 2020 et la définition de standards communs. Il est grand temps car des pays comme la Chine avancent rapidement dans ce domaine. Aux États-Unis, par exemple, près de 240.000 véhicules électriques devraient être en circulation en 2015.

13 L'Organisation mondiale de la santé (OMS) dénonce l'automobile comme responsable de 50% décès dus à la pollution de l'air. En Europe, 600 000 décès prématurés par an seraient dus à la pollution de l'air. L'OMS estime annuellement le nombre de décès dus à l'air pollué à 1,3 million dans le monde. Une autre étude, commandée par l'UE, pointe que 42000 décès seraient dus en France à la pollution automobile, et notamment aux particules fines rejetées par les véhicules.

SOLUTIONS

- Nous devons augmenter nos efforts de recherche et d'innovation, soutenir plus fortement le secteur automobile, pour que notre pays et l'Union puissent parvenir à offrir une plus grande gamme de véhicules, moins onéreux, et rattraper leurs concurrents.
- Il nous faut en même temps diversifier le mix énergétique en réduisant la part du pétrole (dépendance géopolitique) pour le remplacer par d'autres énergies moins émettrices de CO₂ (enjeu climatique).
- Il est tout à fait envisageable de faire passer la dépendance au pétrole des transports de 93 % à environ 75 % d'ici 2025. Pour cela, électrifier des transports et accroître l'effort sur les biocarburants.
- La priorité doit être donnée au déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques en milieu urbain. Mais nous souhaitons qu'elle soit élargie à la périphérie des villes et aux liaisons inter-cités.
- Le gaz et le biogaz doivent être priorisés pour les trajets de longue distance et les transports maritimes. Quant à l'hydrogène, les technologies utilisées doivent être consolidées et leur rentabilité améliorée pour envisager un développement à grande échelle, ce qui prendra plus de temps.

Mais pour encourager des infrastructures et des modes de déplacement plus vertueux, les fonds privés, seuls, ne seront pas suffisants pour faciliter le décollage du marché. Nous souhaitons que des fonds publics, issus de la Banque européenne d'investissement par exemple, puissent intervenir et être par exemple, couplés à des fonds de la Banque publique d'investissement (BPI) France. Le nouveau budget du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe doit pouvoir être envisagé comme une source supplémentaire de financement.

• DES MODÈLES DE TRANSPORTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pour les socialistes, les modèles de transport dans l'UE doivent subir un changement radical. Le transport de marchandises doit être réduit et ne plus se faire, à tout crin, par route ou par avion, le transport individuel doit être de plus en plus remplacé par le transport public, les transports non motorisés doivent prendre plus d'importance, les voitures et les poids lourds restants doivent devenir plus économes en énergie et le combustible utilisé doit être exempt de carbone. Il faut encourager le concept des «villes intelligentes». Les villes consomment 75% de l'énergie produite et sont à l'origine de 80% des émissions de CO₂. Leurs habitants sont les premiers concernés par les dangers du réchauffement climatique. Pour rationaliser les différents modes de transport et les rendre accessibles, abordables, sûrs et écologique, réduire l'empreinte environnementale, optimiser l'espace urbain, offrir aux citoyens les solutions de mobilité répondant à l'ensemble de leurs besoins, l'Union européenne a estimé à 11 milliards d'euros les investissements publics et privés nécessaires.

Renforcer le transport public est une condition préalable pour arriver à cet objectif. Dans les zones urbaines ainsi que dans les zones rurales, tout le monde devrait avoir accès à des transports publics de haute qualité à des prix abordables. Les socialistes sont conscients que la libéralisation et la privatisation des services publics ne conduisent pas à une amélioration de la qualité et de l'accessibilité. **Ils veilleront à ce que la tendance de diminution des investissements dans le transport public soit inversée.**

Sous l'effet de la mondialisation, une quantité toujours croissante de biens est transportée sur de longues distances avant d'atteindre le consommateur. **Des mesures ambitieuses pour rediriger le transport de marchandises de la route vers les rails sont nécessaires. Il faut revenir aux circuits courts de production et de commercialisation des biens et des marchandises.**

Les socialistes demandent un soutien financier européen et national pour les liaisons ferroviaires transeuropéennes, la mise en place d'une taxe carbone européenne et d'allègements fiscaux pour les transports exempts de carbone. Ils soutiennent la mise en œuvre de mesures d'incitation pour la consommation de produits locaux (en particulier pour les produits alimentaires), non seulement bénéfiques pour le climat mais aussi pour la redynamisation de nos territoires et de nos entreprises.

La possibilité de création d'emplois verts dans le secteur du transport est immense. Environ 15 millions d'emplois liés directement et indirectement au transport dans l'UE, c'est-à-dire plus de 7% de l'emploi européen.

MESURES

- Accélérer la construction de lignes ferroviaires transeuropéennes à haute vitesse pour les passagers et les marchandises.
- Remplacer progressivement le transport routier par le transport ferroviaire par des incitations financières.
- Encourager la R&D pour un transport public de haute qualité.
- Mettre à disposition les fonds structurels pour renforcer les réseaux du transport public.
- Adapter la législation sur le marché intérieur, les aides d'état et les services pour permettre des financements publics pour le transport public.
- Accélérer le développement des «villes intelligentes» avec de nouveaux services performants pour améliorer les conditions de vie des citoyens européens.



QUEL FINANCEMENT ?

> Europe de l'Énergie, de l'Internet à haut débit, des industries du futur, des transports propres, etc.

Comment ces projets seront-ils financés ?

Le budget européen pour la période 2014-2020 représente 960 milliards d'euros. Une part non négligeable de ce budget pourra être consacrée à la recherche et l'innovation, l'éducation, l'investissement dans les grands réseaux transeuropéens, le soutien aux PME...

La **lutte contre l'évasion fiscale**, notamment celle des grandes firmes du secteur du numérique pourra également permettre de dégager des nouvelles sources de financement pour ce secteur. Ainsi les nouveaux instruments financiers mêlant fonds européens et financements nationaux de long terme ainsi que les prêts de la BEI mobilisés notamment dans le cadre du « pacte de croissance » de 120 milliards (cf. question 31) contribueront également à financer ces grands projets.

Les **capacités du budget européen et de la BEI pourraient être accrues** en développant des mécanismes de ressources propres à l'Union européenne, indépendantes de la contribution des États, au travers notamment de la **taxation des transactions financières** ou des émissions de CO₂ dans l'industrie, l'aviation, des obligations européennes, aussi, dédiées à des projets, (Europrojects), etc.

Enfin, une **meilleure mobilisation de l'épargne de long terme** et des fonds mis à disposition par les grands investisseurs publics et privés de long terme (banques de développement, caisses des dépôts, assurances, fonds de pension, etc.) pourrait également permettre de financer ces grands projets.

Sur chacun de ces points, les députés socialistes se sont battus au Parlement européen. Ils pourront avoir gain de cause s'ils obtiennent une majorité.

28

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

RELANCE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC EN EUROPE

> *Les socialistes proposent d'exclure les dépenses d'avenir et les investissements publics des calculs des déficits des États-membres. Quels sont les blocages ? Est-ce réalisable ?*

ENJEU POLITIQUE

Libérer l'investissement public européen

L'investissement public, oublié par la Commission Barroso. Le paysage du financement de l'économie est profondément remodelé par la crise. Pourtant l'investissement public (État, collectivités locales, groupes publics etc.) tant que privé (banques notamment) est un enjeu de plus en plus essentiel. La Commission Européenne s'est concentrée sur l'investissement privé dans un contexte où les investisseurs sont de plus en plus intéressés par les pays émergents et où les prêts des banques restent dramatiquement limités (par précaution et suite au renforcement des nouvelles exigences européennes de solvabilité et de liquidité)¹⁴.

L'investissement public, élément-clé pour une relance et pour le potentiel de croissance reste lui aussi contraint dans l'état actuel de la gouvernance européenne : l'UE ne s'en préoccupe qu'indirectement, à travers les critères du Pacte de stabilité et de croissance (déficit public sous les 3% et la dette publique en dessous de 60% du PIB).

Or l'investissement public sert un projet de société et l'intérêt général (éducation, formation, recherche, infrastructures...). L'investissement public a d'abord un impact structurel sur l'économie et sur l'attractivité d'un territoire; il est également un élément catalyseur d'autres projets d'investissements publics ou privés et permet aux autorités publiques de modifier notre société à long terme. En cela, il complète les stabilisateurs automatiques (allocations sociales, indemnités chômage) dont la finalité est d'adoucir les effets des chocs économiques à court terme.

Les règles du Pacte de stabilité ne doivent pas brider artificiellement l'investissement public – notamment social - et il peut être souhaitable donc qu'on l'exclue du calcul du déficit des États-membres.

Cependant, aujourd'hui, l'approche essentiellement nationale de cette question empêche d'avoir des investissements publics à la mesure des besoins. Quand un pays est en situation financière difficile, si on exclut du calcul de son

¹⁴ Voir notamment la proposition relative aux fonds européens d'investissement à long terme qui est toujours en cours d'examen par le législateur européen: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52013PC0462:FR:NOT>

déficit les investissements, on lui laisse la charge de la dette qu'il accumule ; il n'est donc pas certain que cela suffise à lui donner les moyens d'investir. Des règles de bonne gestion sont néanmoins nécessaires. En l'absence de telles règles, un pays – qui n'est pas en crise – pourrait dépenser au-delà de ses moyens au nom de l'investissement social – qui reste à définir – et remettre ainsi en cause la discipline nécessaire au fonctionnement de l'Euro.

C'est pourquoi, l'enjeu aujourd'hui est de penser la dimension européenne de l'investissement public et l'objectif des socialistes européens doit être de concevoir une stratégie européenne pour sécuriser et libérer cet investissement public européen.

ÉTAT DES LIEUX

Dans l'approche actuelle, l'investissement reste – pour l'essentiel – national. Même les grands projets européens (Galileo) restent soumis à des marchandages et à des évaluations au niveau de chaque État-membre. Dès lors, **les règles du Pacte s'appliquent aux investissements comme au reste des dépenses et la Commission Barroso en reste à une approche passive de défense du statu quo**, en arguant que «les États-membres devraient tout particulièrement s'efforcer de maintenir l'assainissement budgétaire à un rythme adéquat tout en préservant les investissements destinés à assurer la réalisation des objectifs Europe 2020 pour la croissance et l'emploi.»¹⁵

En 2011, les socialistes au Parlement européen ont proposé dans le cadre de la réforme du pacte - le «Six-pack» - des règles visant à différencier les dépenses d'investissement et des autres dépenses afin de les exclure du calcul des déficits. La majorité PPE et ALDE - avec les voix du MODERN - ont rejeté ces propositions soutenant l'approche de la Commission Barroso. Les socialistes ont ainsi voté contre cette réforme du pacte de stabilité.

Si on veut exclure les investissements sociaux des règles du Pacte, il faut les définir. Mais La Commission Barroso a choisi d'éviter le débat politique. En effet, si la Commission a reçu mandat de définir les investissements sociaux dans le «Pacte pour la croissance et l'emploi» («Traité budgétaire») conclu le 29 juin 2012 et devait présenter «un rapport sur la qualité des dépenses publiques et les mesures qu'il est possible de prendre dans les limites des cadres budgétaires européen et nationaux», elle n'a répondu que par la présentation d'une monographie de type académique.¹⁶

La majorité de droite au Conseil européen n'a été guère plus audacieuse en se contentant de souligner que «les possibilités offertes par le cadre budgétaire existant de l'UE pour trouver un équilibre entre les besoins en matière d'investissements publics productifs et les objectifs de la discipline budgétaire doivent être «exploités» dans le cadre du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance».¹⁷ **La question de la prise en compte de la qualité des investissements publics est donc renvoyée à un dialogue entre la Commission et les États-membres** et ne fait l'objet d'aucune prise en compte officielle dans les textes et les règles de fonctionnement de l'Union. C'est la France qui avait mis cette question à l'ordre du jour. **Un changement de majorité au sein de la Commission permettrait d'aller plus loin sur ce sujet.**

¹⁵ Communication de la Commission «Pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie Lancer un débat européen» «COM/2012/0777 point 3.1.6.

¹⁶ http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2012/pdf/ocp125_en.pdf

¹⁷ Conclusions du Conseil européen des 13 et 14 décembre 2012, I. Politique économique Pt 2.

LES SOLUTIONS À TRAITÉ CONSTANT

- Avec un président socialiste, la Commission ouvrirait le débat politique sur la qualité des dépenses publiques et de l'investissement. Elle mettrait plus clairement sur la table les orientations qui sous-tendent ses recommandations aux États-membres et ses jugements sur l'évolution des déficits et des dettes des États-membres.
- Le Pacte de stabilité et de croissance devrait se concentrer sur le déficit structurel, c'est-à-dire le déficit public hors dépenses et recettes exceptionnelles liées à la conjoncture. Cela donnerait plus de marges de manœuvre aux États en cas de crise économique; ils n'auraient pas la pression de devoir réduire un certain nombre de dépenses pour compenser l'augmentation de celles liées aux indemnités chômage par exemple. Cela faciliterait la mise en œuvre de politiques de relance.
- La méthodologie de calcul du «déficit structurel» doit être adaptée pour tenir compte des caractéristiques intrinsèques des différentes économies nationales¹⁸ d'une part et d'autre part pour identifier et exclure, dans le calcul des déficits budgétaires, tout ou partie des investissements publics de qualité favorisant la croissance et le bien-être à long terme.
- La contribution des États-membres aux projets financés par les fonds structurels et d'investissement européens doit être exclue du calcul des déficits.¹⁹ Cet investissement est à la fois de qualité – les fonds structurels sont encadrés et mettent en œuvre des politiques agréées au niveau européen – et limité – les enveloppes sont connues et il n'y a pas de dérapage possible.
- Comme réclamé par les socialistes européens²⁰, il faut établir au sein de l'Union économique et monétaire un «pacte d'investissement social», qui définirait des objectifs pour les investissements sociaux que les États-membres doivent réaliser et les mettre sur le même plan que les obligations en matière financière et budgétaire.
- Ce pacte d'investissement social devrait être complété en utilisant le tableau de bord social pour détecter les déséquilibres en matière d'emploi et d'ordre social susceptibles de menacer la stabilité de l'Union économique et monétaire et en y introduisant des seuils de référence appelant à une action obligatoire.

EN MODIFIANT LES TRAITÉS

- La future Commission devra étudier plus avant la faisabilité d'un système d'assurance chômage de l'UE, qui pourrait agir comme un stabilisateur automatique au niveau de l'UEM. Cela satisferait au principe de solidarité et permettrait de dégager des marges de manœuvre pour les États-membres les plus en difficulté.
- L'émission d'Eurobonds (emprunts obligataires de la zone Euro) pour financer des projets d'infrastructures européens (transports, télécommunications...) ou encore la mutualisation d'une partie des dettes publiques des États-membres doivent être mises en œuvre pour dégager des marges de manœuvre pour les États-membres.

¹⁸ <http://www.bruegel.org/publications/publication-detail/publication/812-in-sickness-and-in-health-protecting-and-supporting-public-investment-in-europe/>

¹⁹ Résolution du 20 novembre 2012 sur «Le pacte d'investissement social – une réponse à la crise»

²⁰ Voir: Henrik Enderlein et alii pour Notre Europe: <http://www.notre-europe.eu/011-16661-Blueprint-for-a-Cyclical-Shock-Insurance-in-the-euro-area.html>



ERREUR À BRUXELLES, VÉRITÉ À PARIS

> *Vous dénoncez la politique d'austérité et de réduction du coût du travail conduite par la droite européenne en Europe, mais vous soutenez le «Pacte de responsabilité» et les 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques que le gouvernement s'apprête à faire voter fin avril, qui est la forme française de la politique d'austérité. N'y-a-t-il pas là une contradiction ?*

Les socialistes préconisaient depuis 2009 une stratégie différenciée de sortie de crise: les pays d'Europe du Nord, et en premier lieu l'Allemagne, doivent relancer leur consommation intérieure et leurs investissements, pour servir de locomotive à l'Europe. Les pays surendettés – dont la France! – doivent s'engager sur une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire, mais en prenant le temps nécessaire, afin de ne pas ruiner les chances de retour à la croissance.

Ils doivent **trouver un équilibre entre le sérieux budgétaire et la stimulation de l'activité.**

1. C'EST CE QUE LE GOUVERNEMENT DE JEAN-MARC AYRAULT A FAIT DÈS SON ENTRÉE EN FONCTION.

Lors de sa campagne électorale, au printemps 2012, François Hollande s'était engagé à ramener le déficit budgétaire, qui était alors de 4,9%, à 3%, dès 2013. Pour éviter la récession, le gouvernement français a obtenu de la Commission un délai supplémentaire de deux ans.

Le déficit a été réduit à 4,3% en 2013. Malgré nos efforts, il est peu probable qu'il atteigne les 3% dès 2015. Michel Sapin, notre nouveau ministre du budget, négocie avec Bruxelles un délai supplémentaire. Mais la **trajectoire de réduction progressive du déficit budgétaire**, en vue de stabiliser, puis de réduire notre dette publique, **est clairement réaffirmée** et sera poursuivie. Rappelons que ce déficit était supérieur à 7% en 2009.

2. COMBINER LE SÉRIEUX BUDGÉTAIRE ET LE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault n'a **pas mis en œuvre une politique d'austérité** semblable à celles qu'ont pratiquées ses homologues conservateurs libéraux en Grande-Bretagne, Italie, Portugal, et a fortiori, en Grèce²¹.

Il n'a pas licencié 330.000 fonctionnaires comme l'a fait David Cameron; réduit les salaires et les retraites comme l'ont fait les premiers ministres espagnol Mariano Rajoy; portugais Pedro Coelho; irlandais Enda Kenny. Il n'a pas divisé par trois la durée de l'allocation chômage, comme l'avait fait Gerhard Schröder, puis Angela Merkel, en Allemagne - cette durée passant brusquement de 32 à 12 mois!

21 Plans d'austérité. Irlande: baisse des retraites des fonctionnaires, postes supprimés, baisse des allocations sociales, hausse de l'âge de départ à la retraite, augmentation des frais de scolarité et réduction de 11,6% du salaire minimum. Réforme des négociations collectives. Grèce: baisse de 15% des salaires de la fonction publique, réduction des allocations sociales, coupes dans les pensions, l'éducation, la santé, réforme du marché du travail: facilitation des licenciements, réduction des salaires minimums, suppression des conventions collectives. Espagne: postes de fonctionnaires supprimés, allocations sociales et familiales réduites, niveau des pensions bloqué et augmentation de l'âge de départ en retraite, facilitation des licenciements économiques...Royaume-Uni: suppression de 330 000 postes de fonctionnaires, coupes dans la sécurité sociale, augmentation de l'âge de départ à la retraite. Portugal: coupes dans les salaires et la protection sociale, le blocage des pensions, et économies sur les budgets de l'éducation et de la lutte contre la

Nos adversaires, en France et en Europe, nous l'ont assez reproché!

Amalgamer la politique de sérieux budgétaire des socialistes français aux politiques d'austérité brutales des gouvernements de droite en Europe n'est pas sérieux.

3. MARCHER SUR DEUX JAMBES

Pour assainir nos finances publiques, réduite notre déficit budgétaire, **des économies** sans précédent de nos dépenses publiques **ont été programmées**: 60 milliards en cinq ans, 12 milliards d'euros par an! Ce programme a été tenu, et le sera à l'avenir.

Mais dans le même temps, **de nombreuses mesures** ont été prises **pour soutenir la demande et l'emploi**:

- 100 000 jeunes ont bénéficié d'un **emploi d'avenir**, 100 000 autres d'un **contrat de génération** dans les PME; 45 000 demandeurs d'emplois de longue durée ou seniors ont bénéficié d'un **contrat aidé**. Le programme «**Garantie jeunesse**» obtenu de l'Europe grâce aux socialistes français, est expérimenté dans onze départements de notre pays.
- De nombreuses mesures ont été prises pour soutenir le pouvoir d'achat. Le SMIC et les transferts sociaux restent en France, parmi les plus élevés d'Europe. Des mesures plus nombreuses encore ont été mises en œuvre.

Le gouvernement n'a pas ménagé non plus ses efforts pour **relancer l'investissement et l'activité des entreprises**:

- Une **Banque publique d'investissement** (BPI), forte de 42 milliards d'euros a été créée pour favoriser le développement des entreprises innovantes.
- **34 plans de reconquête industrielle ont été décidés** et 14 filières d'avenir organisées. 3,7 milliards d'euros seront investis dans ces plans, sur dix ans, et concerneront 480 000 emplois.
- Un **Pacte de responsabilité** a été proposé aux entreprises et sera soumis fin avril au Parlement, au terme d'une négociation avec les partenaires sociaux: en contrepartie d'une baisse des cotisations sociales, d'une fiscalité plus stable, le gouvernement et les syndicats attendent des chefs d'entreprises un regain des investissements, la conquête de nouveaux marchés, et la création d'emplois.

- À quoi s'ajoute le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**, qui assure une baisse de 6% du coût du travail pour les salariés, rémunérés jusqu'à deux SMIC et demi, soit un effort de 20 milliards d'euros pour relancer l'investissement des entreprises et faire redémarrer l'emploi marchand.

Au niveau européen, François Hollande a pris la tête, dès son entrée en fonction, des opposants aux politiques austéritaires et des partisans des politiques continentales de croissance. **Il a fait adopter, en juin 2012, un Pacte de croissance**, doté potentiellement de 120 milliards d'euros - 240, en réalité avec les effets de leviers- qui commence, trop lentement et trop tardivement en raison des résistances, à produire ses effets.

La croissance dans chacun des États de l'Union -même dans la prospère Allemagne!- dépend de l'envol d'une nouvelle croissance à l'échelle continentale.

Il n'y a pas contradiction, mais cohérence et complémentarité entre la politique que nous préconisons au niveau national -sérieux budgétaire et relance de l'activité-, et celle que nous voulons pour l'Europe: **promotion d'une nouvelle croissance et assainissement des comptes publics des États surendettés.**



BOOSTER LES EFFORTS DE RECHERCHE

> *En 2000, les États de l'UE s'étaient engagés à consacrer 3% de leur PIB à la Recherche et à l'Innovation. Pour la plupart, ils en sont loin. Le fossé avec les États-Unis et le Japon ne cesse de se creuser. Que comptez-vous faire pour doter l'Union européenne d'une capacité de Recherche qui lui permette de retrouver sa place parmi les nations les plus innovantes ?*

La crise financière et économique a mis en lumière les faiblesses du modèle de production européen²². Pour que l'Europe sorte et sorte grandie de cette crise et que l'économie européenne se rétablisse, la stratégie Europe 2020 a misé sur la recherche et l'innovation en les considérant comme des moyens de progresser vers une économie fondée sur la connaissance, gage d'une croissance plus équilibrée, diverse et durable.

Nous voulons mettre un terme au décrochage européen²² face aux États-Unis et au Japon, à la montée en puissance de la Chine. Atteindre et dépasser l'objectif de 3% en 2020.

Pour les socialistes, il n'y aura **pas d'économie de l'excellence et de la qualité sans un secteur de la Recherche et de l'innovation fort et stable** en termes de ressources économiques et humaines.

Pour la première fois, le Vieux continent n'est pas à la tête de la nouvelle révolution industrielle (numérique, nouveaux matériaux, biotechnologie, énergies nouvelles,...). **Toute diminution des investissements dans la RDI** (recherche, développement et innovation) affecte, logiquement, la performance du système scientifique et technologique, sa capacité de créer du savoir, ce qui, en dernier ressort, **influe négativement sur notre compétitivité et notre bien-être social**.

Il est par conséquent absolument **nécessaire que le financement** accordé à la politique communautaire de recherche et d'innovation, non seulement ne subisse pas le contrecoup des coupes budgétaires, mais qu'il **bénéficie de moyens supplémentaires**.

La compétitivité dépend également d'un autre facteur, les ressources humaines: sans chercheurs, il n'y aurait pas de RDI sur laquelle asseoir la croissance économique que nous appelons de nos vœux.

D'après les estimations de la Commission, si l'Union veut atteindre l'objectif de 3% du PIB qu'elle s'est fixé pour les investissements consacrés à la recherche, **il faudrait intégrer au système un million de nouveaux chercheurs**.

²² Part du PIB consacrée à la R&D:

UE: 2 %

États-Unis: 2,8 %

Japon: 3,4 %

Les objectifs nationaux actuels des pays de l'UE sont seulement de 2,7-2,8 %. En dépenses nettes, la Chine dépensera davantage que l'UE en 2014. Le pourcentage des personnes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme universitaire: UE:34 % - États-Unis: 42 % - Japon:55 %

Néanmoins, toutes les analyses indiquent que les conditions actuelles ne sont pas les meilleures pour parvenir à de tels chiffres: nombre de disciplines se heurtent au fait qu'elles ne parviennent pas à attirer les meilleurs étudiants, **les coupes claires pratiquées dans les budgets de la recherche accentuent encore la fuite des cerveaux** et les chercheuses sont trop nombreuses à abandonner leur carrière.

NOS OBJECTIFS

- **Faire de la recherche une priorité de la prochaine mandature**

Le premier enjeu sera de placer la recherche comme une des priorités de la prochaine mandature. Nous proposons qu'un certain nombre de politiques européennes fassent systématiquement l'objet de projets de recherche, c'est le cas notamment de l'énergie ou de l'agro-alimentaire qui sont des défis clés pour les générations futures. Nous voulons aussi dynamiser les projets et permettre un accès facilité aux établissements français dans les programmes européens de recherche.

- **Développer l'espace européen de la recherche**

L'Union européenne a mis la recherche et l'innovation en exergue pour leur potentiel de réponse à la crise, mais la mise à disposition des moyens financiers n'a pas suivi! Les questions suivantes devront être traitées d'urgence pour créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation:

- **Faciliter la circulation des connaissances et la mobilité des chercheurs** grâce aux aides octroyées par le programme Marie Curie²³;
- **Renforcer l'attractivité des grandes infrastructures** européennes de recherche ;
- **Promouvoir l'innovation.**

Nous proposons une réflexion autour de l'expérience des pôles de compétitivité pour trouver de nouvelles formes de coopération entre régions et États afin de développer des programmes de recherche dans les territoires.

- **Un meilleur accompagnement des entreprises innovantes**

Le financement de l'innovation, en particulier, reste problématique, car les entreprises innovantes -et en premier lieu les PME- ont d'importantes difficultés pour accéder aux crédits.

Nous proposons donc de développer d'autres moyens de financements de la recherche qui soient plus incitatifs. La valorisation des compétences sera également au cœur de nos propositions.

- **Une politique qui soutienne les jeunes chercheurs**

Il ne s'agit plus seulement d'éviter la fuite des cerveaux, il faut également veiller à accompagner les jeunes chercheurs et les post-doctorants. Pour cela, la formation est essentielle: il faut intéresser les jeunes à la recherche en leur offrant des emplois à la hauteur de leur diplôme.

23 Les actions Marie Curie sont des subventions de recherche européennes mises à la disposition des chercheurs quel que soit leur âge, leur sexe ou leur nationalité. En plus de bourses, les chercheurs ont la possibilité d'acquérir de l'expérience à l'étranger et dans le secteur privé, ainsi que de compléter leur formation avec d'autres compétences et disciplines qui peuvent s'avérer utiles pour leur carrière.

31

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

> L'Union européenne a été et reste à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, au sommet sur le climat de Copenhague, en 2009, les positions des Américains et des Chinois ont lourdement pesé sur le compromis final, qui s'est avéré fort décevant. Que comptez-vous faire pour que l'UE poursuive son combat pour la défense de l'environnement et qu'elle retrouve son leadership dans la lutte contre les dérèglements climatiques?

La **lutte contre les dérèglements climatiques** n'est pas seulement un impératif environnemental, c'est également **une opportunité pour faire évoluer nos modèles de production dans le sens d'une croissance plus durable et plus inclusive.**

Les pays émergents, et notamment la Chine, qui a fait de la lutte contre le changement climatique l'une de ses priorités stratégiques, l'ont compris. Pour pouvoir convaincre nos partenaires mondiaux de partager notre ambition, nous devons d'abord « parler d'une seule voix ». C'est la raison pour laquelle, nous avons, nous socialistes, porté au Parlement européen des objectifs contraignants et ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40 % d'ici 2030), de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie (30 % d'ici 2030) et d'efficacité énergétique (40 % de d'économies d'énergie d'ici 2030) afin que les États-membres se prononcent clairement sur ces questions.

Nous avons également fait des propositions pour rétablir l'efficacité du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre qui, mis à mal par les effets de la crise, ne constituait plus une incitation suffisante pour les industries polluantes à acheter des permis d'émission.

La **mise en place d'une taxe carbone aux frontières** et le maintien de nos exigences sur la taxation des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'aviation constituent également des mécanismes d'incitation qui nous permettront d'imposer nos standards au niveau mondial.

De ce point de vue, l'Union européenne devra **affirmer avec fermeté le respect de ses normes environnementales** dans la négociation des accords commerciaux avec ses grands partenaires.

Enfin, c'est en développant notre excellence dans ce domaine, en faisant de la **performance environnementale un élément de notre compétitivité** que nous pourrons également tirer vers le haut les pays tiers.

32

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

> Vous vous êtes prononcés pour une «croissance durable», c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, de la qualité de la vie et des intérêts des générations futures. Vous voulez promouvoir une «Europe de la transition» écologique. Qu'entendez-vous précisément par-là ?

La transition écologique, repose d'abord sur une mutation de modèles de production industrielle. Il s'agit de développer l'**écoconception des produits**, c'est-à-dire de réduire les impacts négatifs pour l'environnement d'un produit à toutes les étapes de sa vie, dès sa conception. C'est à l'Union, de définir les règles en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'efficacité énergétique qui la rendront possible et dépasseront les intérêts nationaux (cf question 28). L'Europe doit favoriser la durabilité des biens et combattre l'obsolescence programmée. La mutation vers un nouveau modèle passe aussi par la production de biens plus respectueux de l'environnement et recyclables dans une **économie circulaire** qui privilégie la relocalisation de la production et les circuits courts: l'Union peut y contribuer et les valoriser.

La transition écologique suppose également de réformer notre agriculture et de mieux contrôler notre industrie agro-alimentaire. La PAC a été réformée pour plus de justice dans la répartition du soutien et pour promouvoir un développement plus durable. L'enjeu pour les territoires est majeur: fournir une alimentation en quantité suffisante, saine, diversifiée et de qualité pour des populations en augmentation; mieux protéger et valoriser plus efficacement les ressources naturelles; lutter contre le réchauffement climatique en utilisant les sols agricoles et la forêt en tant que puits de carbone; valoriser le potentiel des zones rurales pour la production de biens non alimentaires (énergie tirée de la biomasse, agro-matériaux, écoproduits, etc.) et services (agrotourisme), promouvoir l'agro-écologie et les circuits courts producteur-consommateur; développer un bassin d'emploi non-délocalisable. Il est par ailleurs impératif de disposer d'outils de maîtrise des volumes produits. La politique commune de la pêche doit privilégier la disparition de la surpêche et la protection de la ressource halieutique en réorientant les objectifs communs vers une pêche durable.

L'Europe de la transition écologique, c'est également pour nous, celle de l'**économie sociale et solidaire**. Économie sociale, économie solidaire, tiers secteurs, secteur associatif, coopératives, mutuelles, entrepreneuriat social doivent être mobilisés pour leurs gisements d'emplois, d'innovation sociale, leur gouvernance démocratique aussi. La Commission et le Parlement ont déjà reconnu l'importance croissante de ce secteur dans l'économie européenne. Aller au-delà consiste à veiller à ce que le cadre réglementaire européen en matière d'aides publiques et de marchés publics ne viennent pas fragiliser le financement du secteur tel qu'il existe actuellement, à sécuriser les budgets consacrés à l'entrepreneuriat social dans le cadre du Fonds social européen pour la période 2014-2020, à encourager la reprise d'entreprises par les salariés.

33

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

> *Certains moquent le Pacte pour la croissance et l'emploi, adopté à l'initiative de François Hollande fin juin 2012: ce serait une fable, une Arlésienne de plus.*

À quoi a servi ce plan d'investissement de 120 milliards d'euros ?

Qu'a-t-on déjà financé en Europe et dans notre pays avec ces fonds ?

La mise en œuvre du Pacte avance. Ces progrès concernent en tout premier lieu la Banque européenne d'investissement. La mise en œuvre de l'augmentation de capital de 10 Milliards d'euros de la BEI, fait sans précédent dans l'histoire de la construction européenne, est intervenue au printemps dernier. C'est 38% de prêts en plus pour l'Europe, dont le montant a atteint 62 milliards d'euros cette année !

Pour la France, cette augmentation de capital se traduit par une capacité de prêt de plus de 7 milliards d'euros par an, en moyenne sur les trois prochaines années, contre 4 milliards d'euros en moyenne les années précédentes. Elle s'est déjà matérialisée, l'année dernière et cette année, par des prêts à des hôpitaux ou des campus universitaires en France par exemple.

S'agissant de la reprogrammation des fonds structurels non utilisés, celle-ci a plutôt concerné des États-membres où ces fonds n'étaient pas entièrement consommés. **Pour la France, ces montants s'élèvent en 2013 à 2,1 milliards d'euros.** Les projets appelés à bénéficier de ces fonds portent notamment sur les domaines de la recherche et de l'innovation, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou encore de l'ingénierie financière au profit des PME.

Le lancement de la **phase pilote des obligations de projets** (« ProjectBonds ») constitue le troisième volet des mesures de stimulation de l'investissement prévues par le Pacte européen pour la croissance et l'emploi. Dans le cadre de cette phase pilote, jusqu'à 4,6 milliards d'euros de prêts, destinés notamment au renforcement des infrastructures de réseaux, notamment dans le haut débit, et aux secteurs de l'énergie et des transports, peuvent être financés, sur la base de 230 millions d'euros de garanties apportées par le budget de l'Union.

Dans le cadre de cette phase pilote, qui a commencé le 7 novembre 2012, les projets peuvent être approuvés par la BEI jusqu'au 31 décembre 2014. Sur les 12 premiers mois de cette phase pilote, huit projets dans le secteur de l'énergie et des transports dans plusieurs États membres de l'UE ont été approuvés par le conseil d'administration de la BEI. Les projets concernent des autoroutes dans plusieurs États membres, des raccordements au réseau pour des parcs éoliens en mer en Allemagne et au Royaume-Uni, et des installations de stockage de gaz en Italie et en Espagne. Dans le haut débit, la BEI travaille de manière proactive sur une réserve de projets.

ASSURER UNE DÉFENSE COMMUNE

> *Construire une défense européenne: vingt ans qu'on en parle, sans succès. Est-ce une chimère ?*

Non, c'est une nécessité qui s'imposera. Car la protection de ses citoyens est une des raisons d'être de l'Europe. Car l'Europe doit s'adapter à l'évolution du monde: des menaces qui n'ont pas décru, des équilibres stratégiques qui évoluent rapidement.

Pour la première fois depuis cinq ans, à la demande de François Hollande, un Conseil européen s'est réuni en décembre dernier pour traiter des questions de défense.

NOUS CONTINUERONS, AVEC DEUX OBJECTIFS :

• MUTUALISER LES MOYENS EUROPÉENS.

Car dans le contexte budgétaire que nous connaissons, organiser des coopérations à l'échelle européenne, partager des capacités et développer ensemble de nouveaux programmes, est le moyen de réaliser des économies tout en garantissant le même niveau de sécurité aux Européens.

Des résultats concrets sont possibles :

- 8 pays déjà se sont engagés à mettre en commun leurs moyens de transport militaire dans le cadre d'un commandement unique: c'est l'EATC²⁴.
- Plusieurs États ont décidé de constituer une flotte européenne d'avions ravitailleurs, qui manquent aujourd'hui à nos forces armées.
- nous avons lancé un programme européen pour préparer ensemble, à l'horizon 2020-2025, la prochaine génération de drones de surveillance.
- Enfin, comme François Hollande l'avait demandé, l'Europe va revoir le soutien financier qu'elle peut apporter aux opérations militaires menées au nom des intérêts de l'Europe.

On peut comprendre que tous les pays ne souhaitent pas s'engager, comme en République Centre Africaine, mais **l'Europe doit marquer sa solidarité**. Nous demandons en particulier d'améliorer un mécanisme, « Athéna », qui permettra de mieux financer des opérations militaires approuvées collectivement.

• ASSURER NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET NOS EMPLOIS.

Pour la première fois, tous les pays européens ont reconnu l'importance de préserver l'outil industriel de défense: c'est 400 000 emplois directs, une myriade de PME, de très importants programmes de recherche de pointe.

C'est aussi la garantie que nous préserverons notre autonomie stratégique, donc notre liberté de décision et d'action.

²⁴ European Air Transport Command (commandement européen du transport aérien) basé à Eindhoven, aux Pays-Bas. Inauguré le 1^{er} septembre 2010, l'EATC est un commandement unique qui gère les flottes de transport de plusieurs pays européens.

VI

AGRICULTURE
ET PÊCHE



RÉFORME DE LA PAC

> La réforme de la politique agricole commune de 2013 a préservé l'essentiel et introduit quelques améliorations. Qu'ont obtenu les socialistes ? Toutefois de nombreux problèmes demeurent : la question du modèle d'une agriculture intensive et celle de l'avenir de l'alimentation de l'humanité se posent avec acuité. Quelles nouvelles avancées entendez-vous mettre en œuvre ?

C'est un dossier sur lequel gouvernement et parlementaires européens français ont étroitement collaboré pour parvenir à un résultat très satisfaisant pour les agriculteurs de l'Hexagone. Dans ce long travail de réforme de la PAC, le Parlement européen a joué un rôle très important. Le traité de Lisbonne lui accorde en effet un pouvoir sur pied d'égalité avec le Conseil des ministres par la procédure de codécision²⁵. Son influence a été déterminante dans la recherche d'une répartition plus juste et plus transparente des aides agricoles; dans l'orientation de l'agriculture européenne vers plus de durabilité et dans le maintien d'une agriculture régulée.

LES ENJEUX

- La bataille fut rude, car beaucoup de nos partenaires de l'Union voulaient mettre en cause la Politique agricole commune et la place de l'agriculture dans le budget européen. Mais grâce à l'action des socialistes, ceux qui rêvaient de détruire la PAC et proposaient des baisses drastiques de son budget, n'y sont pas parvenus.
- La réforme de 2013 préserve le principe d'une politique publique agricole qui reste commune, donc adaptée aux besoins d'une agriculture à 28, extrêmement diversifiée dans ses structures, ses formes et ses types de productions.
- Les socialistes ont voulu donner un élan nouveau à la PAC. Les réformes engagées auront besoin d'être poursuivies, amplifiées et adaptées dans le temps.

LE BUDGET

- Au sein d'un budget de l'Union en baisse de 3,5% pour la période 2014-2020, les crédits alloués à la PAC chutent d'environ 14%. Grâce à l'action de François Hollande -qui a très bien négocié l'ensemble du budget de la PAC- l'enveloppe de la France n'a été réduite que de 1,7%. C'est une très faible réduction, quand certains prédisaient une baisse de 20 à 30% pour notre pays...

Cette nouvelle PAC sera plus juste, plus verte, plus favorable aux agriculteurs et à l'élevage.

25 La procédure de codécision a été instituée par le traité de Maastricht. Elle donne le pouvoir au Parlement européen d'arrêter des actes conjointement avec le Conseil de l'Union européenne. Aucune loi en codécision ne peut être arrêtée sans l'aval du Parlement européen. La procédure de codécision comporte une, deux ou trois lectures. Elle a pour effet de multiplier les contacts entre le Parlement et le Conseil, les colégislateurs, ainsi qu'avec la Commission européenne.

QUATRE OBJECTIFS ONT GUIDÉ LES SOCIALISTES TOUT AU LONG DES NÉGOCIATIONS :

Une agriculture créatrice d'emploi, une agriculture de qualité qui préserve l'environnement, une agriculture qui protège les savoir-faire, une agriculture où la place du développement rural est valorisée.

9 milliards par an : Ce n'était pas gagné d'avance, mais le budget pour la France a été préservé. 9,1 milliards d'euros par an, sur la période 2014-2020 soit 64 milliards d'euros pour les sept ans à venir pour les agriculteurs de notre pays.

Zones défavorisées : Nous avons réussi à préserver le soutien à l'agriculture pour les zones défavorisées (montagne, etc.). Tout d'abord par une enveloppe annuelle supplémentaire de 300 millions d'euros. Les producteurs de lait de ces régions seront éligibles aux aides. L'indemnité compensatoire de handicaps naturels est revalorisée de 15% dès 2014. Cette réforme bénéficiera à 85 000 agriculteurs.

Installation des jeunes : 100 millions d'euros aideront à 10000 installations de jeunes agriculteurs, c'est indispensable pour l'avenir de l'agriculture française.

Soutien de l'activité : L'activité et l'emploi seront soutenus dans toutes les exploitations, et surtout les plus petites, par une sur-dotation des aides sur les 52 premiers hectares grâce à une enveloppe atteignant 20% des aides directes.

Adaptation des exploitations : Nous avons obtenu de surcroît un doublement de l'enveloppe actuelle soit -200 millions d'euros- qui serviront à mettre en place un plan pour la modernisation, en particulier, des bâtiments d'élevage.

Soutien aux productions animales : Les aides complémentaires liées à certaines productions appelées «aides couplées à la production» augmenteront de 10 à 15%, en priorité au profit des productions animales. Le budget est maintenu pour les aides existantes. Une prime à la vache laitière ainsi qu'une aide à l'engraissement sont mises en place pour encourager la valorisation des produits sur les territoires. Pour conforter aussi les abattoirs, les coopératives et les industries de transformation.

150 millions d'euros seront attribués pour développer l'autonomie fourragère des élevages par le soutien à la production de protéines végétales.

250 millions d'euros supplémentaires ont donc été dévolus au secteur de l'élevage.

À l'horizon 2019, près d'un milliard d'euros par an d'aides de la PAC sera réorienté vers l'élevage.

Transition écologique: Nous voulions une PAC plus verte, nous avons notamment obtenu un doublement du budget consacré aux mesures agro-environnementales ainsi que le doublement du budget pour les productions bio.

Le soutien à la sylviculture: avec une extension de l'aide au boisement et à l'entretien des forêts.

• **CETTE RÉFORME DOIT PERMETTRE DE PRODUIRE PLUS ET MIEUX:**
et pour cela les socialistes veulent réorienter progressivement le développement agricole vers davantage de durabilité. Pour y parvenir, les États disposent d'importantes marges de manœuvre.

La France veut, avec cette PAC révisée et sa Loi d'avenir Agricole, faire émerger de nouvelles formes d'agriculture plus vertes, pour allier performances économique, écologique et sociale (emploi). Elle a aussi fait le choix de privilégier l'élevage souvent situé dans des zones difficiles, car il est créateur de valeur ajoutée et d'emplois.

• **CETTE RÉFORME DOIT RÉPONDRE À DES BESOINS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,**
aussi bien en termes quantitatif que qualitatif (qualité sanitaire et nutritionnelle) et à des prix accessibles à tous.

36

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

METTRE FIN À LA SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

> *La spéculation sur les matières premières agricoles frappe durement les paysans du Sud. Comment l'Europe peut-elle y remédier ?*

- Les populations du Sud peinent à développer leur propre agriculture et à assurer leur sécurité alimentaire, tout d'abord en raison du niveau de pauvreté de leurs paysans qui restent très nombreux. Dans ces pays, ceux-ci n'ont tout simplement **pas les moyens d'accéder aux ressources minimales** (semence, matériel, eau,..) **qui leur permettraient de produire.**
- Si les échanges mondiaux peuvent provisoirement atténuer les problèmes de la faim, les marchés agricoles sont par nature très instables. La volatilité des marchés agricoles et les risques qu'elle engendre sur la garantie des approvisionnements alimentaires expliquent pourquoi les grands pays occidentaux ne se sont jamais détournés des politiques agricoles: **l'alimentation est une question stratégique et de géopolitique.**
- Dans un contexte de mondialisation et de financiarisation de l'économie, **les spéculateurs profitent de cette volatilité croissante des marchés agricoles,** et **parient sur les biens agricoles,** comme si ce n'étaient que de simples actifs.
- Ils **contribuent cyniquement à amplifier les déséquilibres** résultant de l'inadéquation entre l'offre et de la demande des matières premières.
- Pour remédier à ces injustices les socialistes proposent d'agir dans plusieurs directions :
 - aider par la **coopération** à l'émergence de politiques agricoles viables dans les pays les plus pauvres,
 - mieux **réguler les marchés agricoles à l'échelle mondiale** par une gouvernance alimentaire placée sous l'égide de l'ONU à laquelle participerait la FAO, la Banque mondiale,
 - prévoir des **stocks mondiaux** de sécurité, une plus grande transparence des flux de produits agricoles et alimentaires,
 - et surtout, le plus rapidement possible, une **règlementation visant à limiter la spéculation financière sur les matières premières agricoles et alimentaires.**



INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

> L'industrie agro-alimentaire constitue l'un des fleurons de l'Europe. Un certain nombre de faillites récentes montre toutefois que c'est un secteur à réorganiser et à réguler. Qu'entendez-vous faire pour qu'il demeure un point fort de l'économie européenne dans la mondialisation?

L'industrie agro-alimentaire est en effet un secteur de pointe qui compte **300 000 entreprises en Europe, généralement de petite taille et qui exportent beaucoup.**

- Ces **10 dernières années l'Allemagne a ravi la première place à la France en Europe.** Certaines entreprises se portent mieux que d'autres et sont mieux organisées dans la compétition mondiale.

La France dispose d'importants atouts dans ce secteur à haute valeur ajoutée et pourvoyeur d'emplois sur tout le territoire, et ceci en dépit des récentes faillites qui ont fait grand bruit en Bretagne, dans une filière avicole qui n'a pas su se restructurer à temps, faute d'anticipation sur l'avenir et de choix industriels inappropriés.

Le pacte de responsabilité de François Hollande comme le pacte d'avenir pour la Bretagne représentent une stratégie d'investissements de long terme dans de nouveaux projets et de nouvelles filières, pouvant profiter à l'agroalimentaire. Ces pactes se déclinent à la fois à travers les prochains programmes européens (FEADER FEDER FSE FEP) et dans les futurs contrats de plan État-Régions. Les filières stratégiques pourront notamment recevoir un financement de la Banque Publique d'Investissement.

- L'Union et ses États-membres doivent **investir dans l'innovation et la recherche dans le secteur agro-alimentaire et la transformation des produits et l'agriculture biologique** pour permettre aux entreprises européennes d'être en pointe dans les échanges mondiaux.
- La confiance dans l'industrie agro-alimentaire doit être restaurée par une meilleure **information des consommateurs sur la qualité et la provenance des produits et des contrôles sanitaires plus strictes.**
- L'Union doit mettre fin au **moins disant qualitatif et au dumping social** qui pénalisent nos entreprises à l'exportation intra et extra-communautaire.

38

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

PÊCHE GRANDS FONDS

> Entre la préservation des espèces et la préservation de l'emploi dans le secteur de la pêche, quelle est la position des socialistes français? Comment justifier, par exemple le vote des socialistes français au Parlement européen sur la pêche des espèces de grand fonds?

- **LE COMPROMIS ADOPTÉ PAR LES DÉPUTÉS EUROPÉENS LIMITE LA PÊCHE DE GRANDS FONDS. LA RÉGLEMENTATION VOTÉE NE PERMET PAS DE PRATIQUER CETTE PÊCHE SUR DES FONDS VULNÉRABLES (OÙ L'ON RETROUVE NOTAMMENT LES CORAUX ET LES ÉPONGES) DÉFINIS PAR LE CIEM, INSTANCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE.**

Cette activité ne pourra être exercée que sur des zones sédimentaires ou sableuses et uniquement dans les zones actuellement pêchées avec cette technique (pas de nouvelle zone exploitée), 90% de la zone Atlantique Nord-Est sera interdite à la pêche de grands fonds et donc 10% autorisée. Le texte prévoit aussi que l'UE étudie la zone autorisée à cette pêche sous deux ans et que tout espace supplémentaire repéré comme vulnérable soit interdit à cette activité.

- **LA PÉRENNITÉ DES ESPÈCES DE POISSON DES GRANDS FONDS EST-ELLE MENACÉE ?**

Le compromis est très ambitieux pour la protection des espèces. Il met en place des quotas, qui doivent assurer la pérennité de chaque espèce, pour toutes les espèces des grands fonds même celles qui ne sont pas commercialisées (ils seront fixés par des évaluations scientifiques au travers du Rendement Maximum Durable).

- **COMBIEN D'EMPLOIS SONT CONCERNÉS PAR L'ACTIVITÉ DE PÊCHE DE GRANDS FONDS ?**

Plusieurs milliers d'emplois sont concernés. L'étude d'impact de la Commission européenne a démontré que 17% des navires pêchant des espèces de grands fonds seraient impactés par une interdiction (c'est-à-dire les navires qui ciblent ces espèces et ne les pêchent pas de manière accessoire).

Sur 4456 navires enregistrant des captures (sur 37579 navires dans la flotte européenne), 758 navires sont concernés à l'heure actuelle. Or, bien qu'il soit difficile de faire un ratio sur le nombre de pêcheurs embarqués, sachant qu'un emploi en mer induit 4 emplois à terre, on peut affirmer que plusieurs milliers d'emplois dépendent de la pêche de grands fonds.

- **LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES NE CONCERNE-T-ELLE QUE LA FRANCE ?**

Non, en Europe, tous les pays de la façade atlantique sont concernés. Espagne, Portugal, France, Irlande, Royaume-Uni (Ecosse), Pologne et Pays Baltes ont des navires pratiquant cette pêche.

- **POURQUOI AVOIR SOUTENU LE COMPROMIS ET PAS L'INTERDICTION ?**

Le soutien à une interdiction totale, refusant d'envisager une pêche durable et réglementée, aurait abouti au rejet pur et simple du rapport et le maintien du règlement actuel, bien moins contraignant que le texte adopté par le Parlement. Il n'y aurait donc eu aucun renforcement de l'encadrement de cette activité. **La position radicale des activistes écologistes refusant toute discussion aurait finalement empêché le renforcement de la protection des espèces et écosystèmes des grands fonds.**

VII

ASSURER

LE

JUSTE ÉCHANGE



POUR UNE EUROPE OUVERTE, MAIS NON OFFERTE

> Vous êtes pour une Europe qui protège ses travailleurs et ses consommateurs dans la mondialisation, mais aussi pour une Europe ouverte, qui exporte et qui importe des biens et des services. N'y a-t-il pas là une contradiction ?

Le commerce international est et restera un moteur puissant de la croissance. Au cours des 20 prochaines années, 90% de celle-ci s'effectuera hors de l'Europe: en Asie, en Amérique latine et du nord, en Afrique. Nos entreprises doivent exporter leurs biens et leurs services sur ces marchés géants et en expansion rapide. Elles doivent y développer aussi leurs filiales, pour faciliter l'accès de leurs produits.

Mais s'ils constituent de fabuleux marchés, les pays émergents représentent aussi de redoutables concurrents. Leur croissance est rapide et ils montent continuellement en gamme. Pour faire face à cette concurrence, parfois déloyale, nous devons combiner deux réponses.

UNE RÉPONSE OFFENSIVE

En premier lieu, nous devons adapter et améliorer notre offre de biens et de services aux nouvelles demandes mondiales et nationales, améliorer notre spécialisation économique: c'est ce qu'ont fait les Allemands dans les équipements industriels, les machines-outils, les voitures haut-de-gamme. Ils ont enregistré, en 2013, 200 milliards d'euros d'excédent commercial, tandis que leur chômage reculait de 11% à 7%. C'est ce que nous faisons nous-mêmes, insuffisamment, dans l'aéronautique, le luxe, l'agro-alimentaire, le traitement des eaux et des déchets...

La réponse principale des Européens à la concurrence des émergents, c'est l'économie de l'excellence, fondée sur la qualité, donc sur la Recherche, l'Innovation, la qualification, l'esprit d'entreprise, la mobilisation des partenaires sociaux...

Cette **réponse offensive** porte ses fruits: l'Union européenne enregistre un excédent de 300 milliards d'euros de ses exportations manufacturières sur ses importations depuis des années. Il est vrai que cet excédent est dû surtout aux pays du Nord.

Cette réponse offensive doit être complétée par une réponse défensive, lorsque la concurrence est déloyale.

Nous bénéficions pour cela des règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) réprimant le dumping, les subventions publiques, la contrefaçon. Et de nos propres législations anti dumping.

Il ne tient qu'à nous d'y avoir davantage recours, comme le font les Américains, et désormais les grands pays émergents.

La politique commerciale doit veiller à la fois à ouvrir des marchés aux entreprises européennes dans les pays tiers, à leur assurer un accès garanti aux matières premières indispensables, et en même temps à protéger les travailleurs et les consommateurs européens.

Notre réponse à ce double objectif est le respect des principes du Juste échange.



QU'EST-CE QUE LE JUSTE ÉCHANGE ?

> *L'idée du Juste échange, dont vous vous revendiquez est-elle réaliste ?*

Le juste échange, que les socialistes français et européens appellent de leurs vœux, s'oppose au libre-échange généralisé, mis en œuvre par les libéraux depuis trente ans, mais aussi au protectionnisme de repli que préconisent leurs contradicteurs d'extrême-droite ou d'extrême-gauche.

IL SE DÉFINIT PAR QUATRE PRINCIPES ET TROIS OBJECTIFS

Ces principes sont la **réciprocité** – si la Chine a le droit d'accéder à nos marchés publics, nous devons avoir le droit d'accéder aux siens; **l'équilibre** – si la Chine a exporté pour 287,9 milliards d'euros en Europe en 2012, l'Union européenne (UE) doit pouvoir exporter à peu près autant vers la Chine, et non 143,9 milliards comme ce fut le cas la même année; **l'équité** – nos marchés doivent être ouverts aux produits des pays les moins développés sans droits de douane; et enfin le **respect des normes européennes et internationales** établies par les grandes Conventions – normes techniques et sanitaires de protection des consommateurs, bien sûr, mais aussi normes environnementales, sociales, démocratiques.

Les objectifs du Juste échange sont le maintien des pays européens dans le peloton de tête des nations les plus avancées, au moyen notamment de leur ré-industrialisation; le soutien au développement des pays du Sud et de l'Est; la préservation de notre écosystème.

Au titre de la réciprocité et de l'équilibre, l'ouverture des marchés publics européens aux grands pays émergents, doit s'opérer dans l'exacte mesure où les marchés publics de ces pays sont eux-mêmes ouverts aux entreprises européennes. C'est le sens du **rapport Caspary sur l'accès des marchés publics aux pays tiers**²⁶, et du **rapport Fjellner sur l'amélioration des instruments de défense commerciale**²⁷ que nous avons amendés et votés. Nos pays doivent avoir le droit de protéger nos industries naissantes, au nom de la préparation de l'avenir, et nos activités stratégiques au nom de la défense de notre souveraineté nationale.

Les Européens doivent poursuivre et amplifier la bataille des normes, entreprise depuis longtemps, mais sans assez de vigueur. Si beaucoup a été fait en matière de normes techniques et sanitaires, les procédures et les corps de contrôle veillant à leur application sont insuffisants et doivent être substantiellement renforcés.

Quant aux normes environnementales et sociales, les Européens ne doivent pas se résigner à être les seuls à les appliquer, au détriment de leur compétitivité. Si les négociations internationales n'aboutissent pas à un accord, les

²⁶ Voté le 15 février 2014: Accès des produits et services au marché des marchés publics

²⁷ Voté le 5 février 2014: Défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping ou de subventions de la part de pays non membres de la Communauté européenne

Européens doivent s'autoriser à **ériger des écluses tarifaires aux frontières de l'UE** pour rétablir les conditions d'une juste concurrence.

Ces normes non marchandes doivent devenir aussi contraignantes que les règles du commerce défendues par l'Organisation mondiale du commerce.

Au titre de l'équité, il faut renégocier les Accords de partenariat économique avec les pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, afin de favoriser leur développement; et interdire la spéculation sur les denrées alimentaires.

CETTE STRATÉGIE EST AMBITIEUSE, MAIS RÉALISTE

L'Union européenne est la première puissance économique et commerciale du monde. Elle **dispose d'un pouvoir de négociation considérable**. Elle peut et doit **conditionner l'accès de ses marchés au respect des normes internationales** et à celui de ses grands objectifs politiques.

Elle le fait de longue date, mais insuffisamment- au moyens des systèmes de préférence généralisée (SPG), et surtout du régime SPG+.

L'Union européenne doit **amplifier cette démarche** dans le cadre des accords de libre-échange qu'elle négocie aujourd'hui.

Si la lutte pour une autre mondialisation, maîtrisée et solidaire, constitue le contenu concret de l'Internationalisme du XXI^e siècle, la bataille pour le «Juste échange» en représente le principal vecteur.



« PROTECTIONNISME INTELLIGENT ? »

> L'idée du Juste échange, dont vous vous revendiquez est-elle réaliste ?

Si le «protectionnisme intelligent» consiste à sortir de l'Euro et à revenir aux monnaies nationales, tout en érigeant de hautes barrières douanières à nos frontières, on voit bien ce qu'il a de protectionniste, on ne voit pas ce qu'il a d'intelligent.

Le retour aux monnaies nationales en Europe, signifie le retour à la guerre des monnaies, qui ravageait nos économies dans les années 1990. L'érection de barrières douanières et de quotas d'importation entraînerait autant de mesures de rétorsion de la part de nos partenaires commerciaux, donc la perte de marchés, d'activités et d'emplois.

Le véritable «protectionnisme intelligent» c'est le Juste échange, combiné à une amélioration de la spécialisation économique des pays européens, leur redéploiement vers les industries de pointe et les services à haute valeur ajoutée, la modernisation de nos industries traditionnelles.

42

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

TTIP : NOS CONDITIONS

> L'accord transatlantique de Commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les USA ne va-t-il pas nous amener à nous aligner sur les normes et les standards américains, au détriment de nos préférences collectives ?

N'allons-nous pas être, une fois de plus, les dindons de la farce ?

Comment le Parlement européen assurera-t-il le contrôle de cet accord ?

Aura-t-il son mot à dire ?

L'accord transatlantique de Commerce et d'Investissement (Transatlantic Trade and Investment Partnership TTIP) sera mutuellement avantageux pour les deux parties ou ne sera pas. Il n'y aura pas de «dindon de la farce».

Aujourd'hui, c'est la Commission qui négocie en la personne du Commissaire au Commerce, le belge Karel de Gucht. On ne peut pas négocier à 28.

Elle le fait avec un mandat de négociation, donné par le Conseil des ministres du Commerce extérieur le 14 juin 2013. Ce mandat acte, entre autre, l'exclusion des services culturels et des marchés publics d'armement des négociations, comme l'a exigé le Parlement européen dans sa résolution du 23 mai 2013.

Ainsi mandatée, la Commission négocie, mais ce n'est pas elle qui décide. Une fois conclu, **l'accord devra être approuvé à l'unanimité par le Conseil** des chefs d'États et de gouvernement; **puis à la majorité qualifiée du Parlement européen**, qui est co-décisionnaire en matière d'accord commerciaux, depuis l'application du Traité de Lisbonne en décembre 2009; puis **par chacun des 28 Parlements nationaux**.

Si le Traité ne convient pas aux Européens, ou même aux seuls Français, ils disposent de trois instances de sécurité pour le rejeter.

Le Parlement européen a déjà exercé son droit de veto en rejetant le Traité ACTA sur la contrefaçon et l'accord SWIFT sur la protection des données personnelles.

Il n'y a aucune raison de penser que les Américains vont nous imposer leurs normes et leurs standards, au détriment de nos choix de société, sinon notre sempiternel complexe d'infériorité.

Ce défaitisme n'habite pas la plupart des autres pays européens, bien au contraire. C'est pourquoi une majorité d'États de l'UE et d'organisations professionnelles a milité en faveur de l'ouverture de ces négociations.

TROIS OBJECTIFS

Dans cette négociation, les Européens poursuivent trois objectifs :

1. RÉDUIRE LE DÉSÉQUILIBRE EXISTANT ENTRE L'UE ET LES USA CONCERNANT L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS.

Ceux des Européens sont ouverts à 85% aux soumissionnaires américains. Ceux des Américains ne le sont qu'à 35%. Le Juste échange, c'est la réciprocité entre puissances de même niveau. Il faut donc rééquilibrer.

2. HARMONISER LES BARRIÈRES NON TARIFAIRES

aux importations de biens et de service -normes, standards, certifications, règlements...- et réduire les quelques pics tarifaires qui subsistent (notamment dans le textile-habillement, chaussures, produits alimentaires à base de viande,...)

3. LE TROISIÈME OBJECTIF EST GÉOPOLITIQUE.

il s'agit de préserver le pouvoir normatif qu'exercent pour l'essentiel les Européens et les Américains et que revendiquent de plus en plus efficacement les grands émergents et en premier lieu, la Chine. Ce qui a décidé la totalité des gouvernements de l'UE et la majorité des organisations professionnelles patronales à entrer dans cette négociation du partenariat transatlantique, c'est la conviction qu'il valait mieux que les grandes démocraties continuent de définir les normes et les standards mondiaux des biens et des services, plutôt que ce soit la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Dans nos États de Droit et nos démocraties avancées, les consommateurs, les salariés, les citoyens peuvent s'organiser et agir pour défendre leurs intérêts. Ils peuvent défendre des normes sanitaires, environnementales, sociales exigeantes. Ce n'est pas le cas dans la plupart des BRIC.

Ce pouvoir normatif est de toute façon destiné à être partagé, on le voit bien à l'OMC. Mais précisément pour cela, il est bon que l'Union européenne et les États-Unis unissent leurs forces. Représentant ensemble **45% des échanges mondiaux et plus de la moitié de la production mondiale**, ces deux puissances, si elles s'entendent sur des normes communes pourraient favoriser l'apparition de règles et de standards pour l'ensemble de la planète.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la crise du multilatéralisme- échec du cycle de négociations de Doha, sur le plan commercial; des sommets de Copenhague et de Mexico sur celui de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle cherche à y pallier, sans s'y substituer.

NOS CONDITIONS

Tenant compte de la résolution du PE, les États-membres ont adopté, le 14 juin 2013, un mandat de négociation très clair pour la Commission.

- l'accord doit garantir un haut niveau de protection juridique de l'environnement, des droits des travailleurs et des consommateurs: pas de bœuf aux hormones, de poulets lavés à l'acide lactique, de brebis clonées, de culture OGM...
- exclusion des services audiovisuels et de la culture du champ de la négociation, au nom du droit des États à défendre leur identité culturelle et leurs créateurs.
- exclusion des marchés publics de défense, au nom du respect de leur souveraineté.
- protection des données personnelles et de la propriété intellectuelle
- protection des services publics

LES «LIGNES ROUGES» DES SOCIALISTES

Les socialistes français au Parlement européen se sont battus pour que la résolution sur le mandat de négociation soit la plus ferme possible. Nous avons obtenu l'exclusion explicite de la culture, du cinéma et des services audiovisuels du champ de la négociation de cet accord et nous ne tolérerons aucun retour en arrière.

Mais nous avons défini plusieurs autres «lignes rouges» :

- la non remise en cause de nos choix de société en matière de santé, d'éthique, de travail, de sécurité alimentaire, d'agriculture, qui constituent nos «préférences collectives», ciment du modèle social européen;
- la nécessaire protection des droits de propriété industrielle et intellectuelle;
- la protection des indications géographiques (le poulet de Bresse vient de Bresse, non du Dakota !);
- la préservation de la qualité des services publics;
- la défense des intérêts stratégiques des États européens, en particulier énergétiques et industriels;
- l'exclusion de la protection des données personnelles des négociations, afin de mieux les protéger et la conclusion d'un accord séparé avec les Américains sur ces questions respectant pleinement la législation européenne en la matière.
- la non-introduction d'une clause Investisseurs/État (ISDS)²⁸ dans le Traité qui autorise les entreprises à attaquer les gouvernements devant une juridiction internationale si elles estiment qu'une loi ou une décision a lésé leurs intérêts.

Les socialistes ne pourront accepter de ratifier un traité qui mettrait en cause les intérêts économiques, stratégiques et le modèle social de la France et de l'Europe.

La qualité des négociations doit primer sur le calendrier.

4. PAS DE NÉGOCIATION COMMERCIALE SANS CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE.

On ne peut pas négocier à 28, et il est normal que le négociateur européen soit le Commissaire au Commerce. Mais ces négociations doivent être transparentes. Le Parlement européen doit être tenu informé de l'état de la négociation à toutes ses étapes (rounds). Il doit avoir accès aux documents au même titre que les États-membres. De même, la Commission s'est engagée à informer et à consulter les représentants de la société civile, dans le cadre d'un organe de concertation permanent composé de 15 experts des syndicats, des associations environnementales et de consommateurs, ainsi que de représentants des entreprises.

²⁸ ISDS: Investor-state dispute settlement/ RDIE: Règlement des différends Investisseurs/État



TTIP : LA RÉOLUTION DU PARLEMENT

> *Le 23 mai 2013, le Parlement européen a voté une résolution sur le mandat de négociation sur le Traité transatlantique de commerce et d'investissement, à l'intention de la Commission, définissant les conditions d'approbation d'un éventuel accord²⁹. Quelles sont-elles ?*

Audiovisuel et culture : les services culturels et audiovisuels sont exclus de la négociation (Amendements 10 et 11 Weber).

S'agissant de nos «lignes rouges», autres que la défense de l'exception culturelle.

- Agriculture : le respect de la conception européenne du «principe de précaution» est exigé, ainsi que celui de nos choix collectifs en matière d'OGM, de clonage et de santé. (Paragraphe 17)
- Croissance et emploi : l'accord doit stimuler une croissance «intelligente, forte, durable et équilibrée» conformément à la Stratégie UE 2020 de l'UE (Paragraphe 2). Il doit «promouvoir les normes et les critères fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de même que le travail décent et le développement durable»; encourager la Responsabilité sociale des entreprises (bafouée au Bangladesh, par exemple et ailleurs...notamment par les multinationales US) (Paragraphe 16)
- Propriété intellectuelle : l'accord doit garantir une «protection solide des secteurs précisément définis des droits de propriété intellectuelle, dont les indications géographiques» (Paragraphe 12), ainsi qu'une protection élevée des données à caractère personnel» (Paragraphe 14). Il doit renforcer la lutte contre les contrefaçons (Paragraphe 15).
- Services financiers : le paragraphe 18 affirme qu'ils doivent figurer dans l'accord et demande «qu'une attention particulière soit accordée à l'équivalence, à la reconnaissance mutuelle, à la convergence et à l'extraterritorialité».
- Réciprocité : l'accord doit viser à «l'amélioration significative de la réciprocité de l'accès au marché, en ce qui concerne les biens, les services, les investissements et les marchés publics, à tous les niveaux d'administration» (Paragraphe 6).
- Barrières non tarifaires : elles doivent être réduites (Paragraphe 5) et à terme «démantelées» (Paragraphe 6).
- Environnement : l'objectif commun doit «garantir qu'il n'y ait pas de réduction des ambitions dans le domaine de l'environnement» (Paragraphe 8).

²⁹ Résolution du 23 mai sur l'accord transatlantique. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0227&language=FR&ring=B7-2013-0187>

- Conclusion de l'accord: «Le Parlement «insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir sur les délais et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens». (Paragraphe 22).

La délégation socialiste française a beaucoup contribué à améliorer cette résolution. Lors du vote en session plénière, elle s'est cependant abstenue, notamment car elle souhaitait voir acté le principe de non-inscription du mécanisme de règlement des différends Investissement/États au nombre des conditions du Parlement.

- **Environnement:** l'objectif commun doit «garantir qu'il n'y ait pas de réduction des ambitions dans le domaine de l'environnement» (Paragraphe 8).
- **Conclusion de l'accord:** «Le Parlement «insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir sur les délais et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens». (Paragraphe 22).

La délégation socialiste française a beaucoup contribué à améliorer cette résolution. Lors du vote en session plénière, elle s'est cependant abstenue, notamment car elle souhaitait voir acté le principe de non-inscription du mécanisme de règlement des différends Investissement/États³⁰ au nombre des conditions du Parlement.

³⁰ Ce mécanisme, qui existe dans de nombreux traités de protection des investissements, permet à un investisseur étranger de recourir à un arbitrage international contre un État, s'il s'estime lésé. Nous sommes contre ce système dans le cadre des traités de libre-échange avec des États «développés», car s'il est normal de s'entourer de garanties juridiques, il ne faut pas laisser la porte ouverte à de potentielles atteintes à la marge de manœuvre politique et législative des États et de l'Union dans des domaines aussi importants que la santé et l'environnement.



TTIP ET CULTURE

> Les socialistes ont obtenu l'exclusion de l'audiovisuel et de la Culture de la négociation commerciale entre l'UE et les États-Unis.

Mais n'est-ce pas au détriment d'autres secteurs plus importants que l'Audiovisuel ? Pourquoi avons-nous jeté toutes nos forces dans ce combat plutôt que dans un autre ?

La mondialisation est une chance pour le consommateur si elle lui permet d'avoir accès à des biens et des services moins onéreux, mais aussi plus diversifiés. C'est parce que les consommateurs apprécient de pouvoir choisir entre plusieurs variétés du même bien que les pays sont souvent à la fois exportateurs et importateurs des mêmes types de bien. 40 à 50% du commerce des pays européens et des États-Unis concernent ainsi des échanges croisés au sein d'un même secteur d'activité.

La culture renvoie à l'identité de chacun et représente en même temps une rencontre avec l'autre. Elle participe par ailleurs à la formation des esprits. Ainsi, plus que tout autre secteur, la culture a besoin de cette diversité. C'est pourquoi la France défend depuis de nombreuses années l'exception culturelle.

Il ne s'agit pas d'empêcher la diffusion des œuvres américaines, qui sont d'ailleurs librement distribuées et largement présentes sur le territoire européen où elles font des profits : la part de marché des films américains dans les entrées au cinéma dépasse les 50% dans la plupart des pays européens.

Le but est au contraire d'encourager la diversité, par un soutien à la production et la mise en place de quotas de diffusion en faveur des œuvres européennes. En effet, en raison d'un marché plus hétérogène et plus éclaté, les productions européennes n'ont pas la même force de frappe que les grandes majors américaines qui disposent d'un « marché domestique » beaucoup plus important. En l'absence de tels dispositifs de soutien, la concurrence pure dans le domaine culturel conduirait ainsi à une production européenne bien moins foisonnante, et à une offre beaucoup moins diversifiée pour le consommateur.

Cette diversité n'est d'ailleurs pas seulement importante pour le consommateur européen, mais aussi pour le consommateur américain. La part de marché des films américains aux États-Unis dépasse déjà les 90%. C'est ainsi que des personnalités telles que Steven Spielberg et Joseph Stiglitz ont défendu la France lorsque celle-ci a exigé le retrait du secteur culturel des négociations sur le traité transatlantique.

Le secteur culturel est par ailleurs un secteur important de nos économies. En France, d'après l'Insee, il représente de manière directe 3,2% du PIB, soit sept fois plus que l'industrie automobile, et 670 000 emplois, soit 2,5% des emplois du pays. Si l'on compte aussi les activités induites, ce sont 6% du PIB que l'on peut attribuer aux activités culturelles. Ces chiffres sont comparables au niveau européen.

Toutefois, lâchée sans garde-fous dans la concurrence internationale, la compétition entre l'industrie culturelle européenne et les majors américaines ressemblerait à la lutte de David contre Goliath. Le dynamisme du secteur culturel doit donc absolument être accompagné.

Enfin, lorsqu'on démarre une négociation, la définition du périmètre de cette dernière est fondamentale. L'exception culturelle représente de longue date une ligne rouge pour plusieurs pays européens et les négociateurs américains le savent. Ils auraient par conséquent à coup sûr utilisé la corde sensible de la Culture pour obtenir des concessions sur d'autres sujets. **Sortir la culture du périmètre des négociations, c'était ainsi permettre que la culture ne fasse pas l'objet d'un tel marchandage.**



MULTILATÉRALISME

> En multipliant les traités commerciaux bilatéraux, l'UE ne contribue-t-elle pas à la crise du multilatéralisme, comme méthode plus équitable pour réguler le commerce international ?

Depuis la création du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) en 1947, la logique multilatérale a prévalu en matière d'intégration commerciale : les règles qui organisent les échanges internationaux de biens et de services doivent être négociées collectivement entre les pays membres du GATT, devenu depuis Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et s'appliquer ensuite à tous. Il y a ainsi un principe de non-discrimination et d'égalité des États devant la loi commune. L'OMC est en outre le seul organisme international de cette nature qui dispose d'un Organisme de Règlement des Différends (ORD) – sorte de justice supranationale. Les socialistes privilégient en principe cette approche qui est plus juste et qui évite les risques de guerre commerciale.

Les membres de l'OMC peuvent par ailleurs passer des accords commerciaux n'impliquant qu'un certain nombre d'entre eux, afin d'aller plus loin dans la voie de l'intégration économique. Il s'agit ici des accords régionaux, des accords bilatéraux, des accords préférentiels, ou encore des zones de libre-échange, qui constituent une « entorse autorisée sous certaines conditions » par l'OMC au principe de non-discrimination.

Si ces accords bilatéraux et régionaux se multiplient, le risque existe que le monde se retrouve fragmenté en sous-groupes de pays qui échangent intensément entre eux mais laissent le reste du monde à l'écart de cette dynamique. Les pays les plus pauvres en particulier, parce qu'ils représentent des partenaires commerciaux moins intéressants pour les autres nations, pourraient se retrouver encore plus marginalisés. La logique multilatérale de l'intégration commerciale est de ce point de vue plus inclusive et plus équitable. Toutefois, le dernier cycle de négociations de l'OMC, le cycle de Doha, achoppe depuis plus de dix ans sur de nombreuses questions. Pour les pays souhaitant continuer à s'intégrer économiquement et commercialement, la tentation est donc grande de passer en parallèle par des accords bilatéraux et régionaux.

L'Europe en particulier, a conclu ou négocie actuellement des accords avec de nombreux pays tels que par exemple la Corée du Sud (conclu), l'Inde, le Japon, ou les États-Unis. Pour certains, à droite, il s'agit d'un choix hégémonique assumé qui vise à façonner le cadre commercial mondial en s'alliant avec les États-Unis. Cette approche contribue à la crise du multilatéralisme. Pour les socialistes, en passant des accords bilatéraux avec d'autres gros partenaires commerciaux, l'Europe pousse en réalité à relancer l'intégration commerciale multilatérale. En effet, au fur et à mesure que certains pays s'intègrent, le coût pour ceux qui restent en-dehors de cette dynamique est de

plus en plus élevé, et l'incitation à reprendre le train en route s'accroît. Pour mémoire, la Suisse, les pays scandinaves ou l'Autriche, qui avaient préféré rester au départ en-dehors de la dynamique d'intégration européenne, ont fini par devenir membres de l'association européenne de libre-échange, avant d'aller plus loin pour certains en devenant membres de la communauté/Union européenne.

L'Europe et les États-Unis représentent à eux deux plus de 30% du commerce mondial et plus de 45% du PIB mondial. Un partenariat entre les deux ne doit évidemment être signé que si les termes de l'accord sont avantageux pour les deux parties. Si un tel partenariat était signé, le poids des deux régions est tel qu'il pourrait inciter les autres pays à les rejoindre. L'enjeu est donc dès la conception du partenariat transatlantique de le voir comme une étape vers la relance du multilatéralisme. À cet égard, en avoir exclu les biens culturels contribue donc, au-delà de la défense des intérêts de l'Europe dans cette négociation bilatérale, à leur conférer une place particulière dans le commerce mondial.

VIII

UNE EUROPE
QUI PROTÈGE



TRAITÉ SOCIAL EUROPÉEN

> *Les Socialistes ne cessent de revendiquer un Traité social européen complétant et équilibrant l'Union économique et monétaire (UEM). En quoi consiste ce Pacte social, et comment comptez-vous le faire passer dans la réalité ?*

Ce Traité social européen se fondera sur quatre piliers.

1. La promotion d'un taux d'emploi élevé et la garantie d'une protection sociale adéquate doivent conformément au Traité être prises en considération pour la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union; il importe dès lors d'améliorer la gouvernance sociale, parallèlement à l'instauration de la gouvernance économique européenne, dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux et du dialogue social.

2. CONCERNANT LES INSTRUMENTS, LES SOCIALISTES SE BATTENT EN FAVEUR DE:

- l'instauration de salaires permettant de vivre décemment, y compris un salaire minimal destiné à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres,
- la montée en puissance de la garantie européenne pour la jeunesse: 6 milliards ont été mobilisés pour les deux prochaines années. Il en faudra 21 selon l'organisation internationale du travail (OIT). C'est l'objectif retenu par Martin Schulz.
- la construction d'un socle de protection sociale pour garantir l'égalité d'accès aux services de santé de base,
- la transférabilité automatique effective des droits à pension,
- la préservation de services publics accessibles et de haute qualité,
- la construction et l'accès à des logements sociaux abordables,
- l'adoption d'un protocole social destiné à protéger les droits sociaux et du travail fondamentaux,
- la promotion de l'égalité des salaires et des droits pour toutes les personnes effectuant un travail de même valeur,
- l'adoption d'une stratégie renouvelée en matière de santé et de sécurité,
- l'établissement d'un cadre de qualité en matière de stages et d'apprentissage.

3. S'agissant du pouvoir des Parlements nationaux, l'autorisation devra leur être donnée d'exiger une initiative législative de la part de la Commission européenne.

4. Enfin, au niveau des moyens financiers, des enveloppes suffisantes devront être dédiées à l'investissement social sous la forme par exemple d'emprunts obligataires destinés au financement de projets d'innovation sociale.

POUR ALLER
PLUS LOIN

46

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

TRAITÉ SOCIAL EUROPÉEN

> Les Socialistes ne cessent de revendiquer un Traité social européen complétant et équilibrant l'Union économique et monétaire (UEM). En quoi consiste ce Pacte social, et comment comptez-vous le faire passer dans la réalité?

Face aux divergences sociales croissantes au sein de la zone Euro, le débat sur une dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM) a été relancé par la résolution du Parlement européen du 20 novembre 2012, qui, à l'initiative des eurodéputés socialistes, appelle à un « Pacte social » comme 5e pilier de l'UEM (avec l'Union bancaire, fiscale, économique et politique), et notamment la mise en œuvre d'un protocole social pour protéger les droits sociaux et des travailleurs.

ENJEU POLITIQUE

« L'Europe sociale » est au cœur du paradoxe européen et du combat droite-gauche dans toutes les instances européennes (Conseil, Parlement et Commission).

Au cœur du paradoxe, car nombre de ceux qui aujourd'hui se détournent de l'Europe, le font car ils lui reprochent de ne pas exister en matière sociale. Ils se trompent de cible car ils rejettent « l'Europe », - soit à cause des orientations prises par les dirigeants libéraux et conservateurs – qui limitent volontairement les actions dans ce domaine; soit à cause de son impuissance à intervenir dans les domaines sociaux qui restent jalousement gardés par les États-membres.

Aujourd'hui il s'agit d'équilibrer la construction européenne déjà bien avancée dans le domaine économique par l'ajout d'un pilier social volontariste.

Le sujet est particulièrement d'actualité, à l'heure où l'on parle de renforcer la gouvernance de la zone Euro. L'économie prédomine, avec le « traité budgétaire » et les règles des « six pack et two pack », paquets d'actes législatifs européens qui mettent l'accent uniquement sur l'assainissement des finances publiques, et favorisent les politiques d'austérité. Si les socialistes soutiennent l'assainissement des finances publiques ce n'est pas au prix de l'abandon des préoccupations sociales alors que d'autres, à droite, voient la crise comme une opportunité pour réduire la protection des travailleurs.

ÉTAT DES LIEUX

Les traités actuels contiennent pourtant déjà certaines dispositions qui assurent des droits sociaux aux citoyens européens:

- le préambule et l'article 151 du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne) font référence à la **Charte sociale européenne** signée à Turin en 1961 et à la **Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs** de 1989;

- **l'article 9 TFUE** (depuis le traité de Lisbonne, entré en vigueur fin 2009) prévoit que « dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. ». Cet article est considéré comme une « clause horizontale sociale ».
- l'Union et les États-membres « ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions. » (article 151 TFUE)
- **la Charte des droits fondamentaux** a la même valeur juridique que les traités (article 6.1 TUE). Elle est « juridiquement contraignante » (déclaration n°1) depuis le traité de Lisbonne, même si elle ne crée pas de droits justiciables applicables à la Pologne et au Royaume Uni.

Le premier enjeu est donc dans **la mise en œuvre des dispositions qui existent**. La Commission Barroso, dominée par les libéraux et conservateurs bloque toute initiative – à moins qu'elle ne lui soit arrachée par la gauche – en matière de droit du travail, santé et sécurité au travail ou inclusion sociale, encadrement des restructurations etc... Au plus fort de la crise, la Commission Barroso semblait s'engager vers une réflexion ambitieuse pour compléter l'UEM par un volet social significatif. La Communication de la Commission européenne, le « Blueprint »³¹, plan publié en décembre 2012 envisageait différentes étapes y compris des révisions des traités. Un an après la Communication sur la dimension sociale de l'UEM marque des avancées mais s'inscrit en retrait des propositions esquissées dans le « Blueprint ». Si on y retrouve l'intégration d'un tableau de bord social, il n'est pas contraignant et alors que le « Blueprint » envisageait la possibilité d'introduire une allocation chômage européenne, toute mention en a été supprimée dans la communication.

À la suite de plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'UE concernant le détachement des travailleurs (les arrêts Viking, Rüffert, Luxembourg et surtout Laval), il est apparu que la Cour de Justice interprète les traités en donnant la priorité à la liberté de prestation de services sur le droit d'action collective (ex : le droit de grève). Alors qu'une révision de la directive avait été demandée à Barroso, il n'a mis sur la table qu'une nouvelle directive de mise en œuvre. Cette dernière devrait améliorer les choses, mais les améliorations sont limitées par la voie même qu'a choisie la Commission Barroso.

Plus récemment, la gestion de la crise a révélé le biais « austéritaire » de la droite européenne. Le Parlement européen a adopté un rapport³² sur l'action de la Troïka dans les pays sous-programme, et même si ce rapport est le fruit de compromis, il reconnaît que la réduction des déficits a été privilégiée sur d'autres considérations notamment d'ordre social.

31 «Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie» - COM/2012/0777 final

32 Rapport Karas et Hoang Gnoc:<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P7-TA-2014-0239>

SOLUTIONS

Sans changer les traités: la priorité doit être donnée à la mise en œuvre effective du traité de Lisbonne et au développement des droits sociaux au niveau européen par la voie législative (Directives, Règlements), dans les domaines où c'est déjà possible et en utilisant la voie des coopérations renforcées pour aller plus loin au niveau de la zone Euro, si nécessaire.

En particulier:

- Pour empêcher le dumping social, la directive sur le détachement des travailleurs doit être améliorée, soit par l'adoption de la directive de mise en œuvre en cours de négociation, soit en révisant la directive de base elle-même.
- Un « pacte de progrès social » devrait donner force contraignante à des objectifs sociaux comme ceux finalement intégrés dans le tableau de bord social utilisé dans le semestre européen.
- Une Commission présidée par un socialiste pourra prendre l'initiative de législation européenne en matière de droits d'information et de consultation des travailleurs en cas de restructurations, de sécurité et santé au travail, égalité salariale homme/femme, droit au logement...

En révisant les traités: le Parti socialiste européen et notre candidat à la tête de la Commission, Martin Schulz, demande un protocole social disant clairement que les droits sociaux et les libertés économiques doivent être placés sur un plan d'égalité. Cela pourrait être l'occasion de clarifier les formulations de l'article 5 (qui donne à l'Union plus de compétences en matière de coordination des politiques économiques que des politiques sociales) et 9 (précité) pour les aligner sur l'esprit de l'article 11 (qui prévoit que la protection de l'environnement « doit être intégrée » et non seulement « prise en compte » comme l'article 9 le suggère pour les questions sociales).

Annexe: les prescriptions de la Charte des droits fondamentaux:

Elle stipule notamment le droit de travailler (art. 15), le droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise (art. 27), le droit de négociation et d'actions collectives (art. 28), le droit d'accès aux services de placement (art. 29), la protection en cas de licenciement injustifié (art. 30), le droit à des conditions de travail justes et équitables (art. 31), l'interdiction du travail des enfants et la protection des jeunes au travail (art. 32), le droit à un congé maternité payé et à congé parental et à la protection contre le licenciement pour motif lié à la maternité (art. 33), le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux (art. 34), le droit d'accès aux soins médicaux (y compris de prévention) (art. 35), l'accès aux services d'intérêt économique général « tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales » (art.36).



DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS : LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

> La législation sur le détachement des travailleurs est aujourd'hui détournée et utilisée comme un moyen de réduire le coût du travail au détriment d'une juste rémunération et des droits sociaux des salariés. Comment comptez-vous mettre un terme au dumping social ?

Le manque d'ambition et d'engagement de la Commission et de certains États-membres dans la défense du modèle social européen favorise la propagation du dumping social et d'une concurrence déloyale.

Il est inacceptable que les entreprises augmentent leurs marges bénéficiaires en exploitant les travailleurs notamment transfrontaliers comme une main d'œuvre bon marché, et les privent de leurs droits du travail et sociaux.

De plus, cette pratique prive les États-membres de revenus fiscaux et de contributions à leurs régimes de sécurité sociale. Le dumping social se banalise dans pratiquement tous les secteurs économiques.

L'Union ne peut se permettre de laisser perdurer cette situation. Les Socialistes sont fermement engagés à combattre le dumping social, la discrimination et l'exploitation des travailleurs, particulièrement de ceux en situation de détachement.

Les Socialistes européens avaient fait campagne en 2009 pour une révision de la directive détachement des travailleurs dont l'objet initial était la protection des travailleurs.

Adoptée en 1996, cette directive a été détournée suite aux interprétations faites par la Cour de Justice de l'UE mais aussi sous l'impulsion de la crise qui favorise de nouvelles formes de dumping social.

Monsieur Barroso a toujours refusé cette révision et n'a accepté de mettre sur la table des législateurs qu'une directive d'exécution.

C'est celle-ci qui était totalement bloquée au Conseil jusqu'à l'intervention de Michel Sapin.

Le Parlement européen a beaucoup pesé pour améliorer encore le texte qui permet une définition du travailleur détaché, l'établissement de mesures de contrôle, l'instauration d'un mécanisme de coopération entre États-membres et de responsabilité conjointe et solidaire dans la chaîne de sous-traitance dans le domaine de la construction.

Cette avancée, c'est notre victoire, mais nous devons aller plus loin.

Nous voulons plus de mesures pour lutter contre le dumping social :

- un salaire minimum partout en Europe et en tout cas au sein de la zone euro,
- une inspection du travail efficace avec la création d'un corps mobile européen,
- des droits à l'information et à la consultation étendus notamment en cas de restructuration des entreprises,
- davantage de responsabilité sociale des entreprises,
- une politique d'immigration équitable.

Enfin, comme nous le demandons dans notre Manifesto, nous ferons en sorte que les libertés économiques ne l'emportent pas sur les droits sociaux.

À cette fin, les Socialistes mèneront le combat en faveur d'une nouvelle hiérarchie entre droits sociaux et droits du marché intérieur en refusant toute modification future du Traité qui ne reprendrait pas ce point.

DUMPING SOCIAL

> *La législation sur le détachement des travailleurs est aujourd'hui détournée et utilisée comme un moyen de réduire le coût du travail au détriment d'une juste rémunération et des droits sociaux des salariés. Comment comptez-vous mettre un terme au dumping social ?*

Là où la droite n'avait rien fait pendant dix ans, le gouvernement s'est battu pour renforcer les règles européennes qui contrôlent le détachement des travailleurs.

François Hollande et Michel Sapin ont pendant des mois rallié un par un les soutiens en Europe (François Hollande est allé à Rome, à Madrid et à Varsovie, où il a convaincu les dirigeants de ces pays; Michel Sapin a porté le sujet auprès de tous les ministres du travail en Europe). Résultat : alors que tous les commentateurs nous disaient isolés, **une majorité d'États nous ont rejoints, et l'Europe a adopté un texte qui contient des avancées considérables :**

- **Des coopérations seront mises en place entre États pour éviter les détournements :**
 - tous les pays européens devront adopter une **définition commune des travailleurs détachés**, afin d'éviter les trous dans le dispositif qui jouent sur des définitions différentes.
 - les États européens se sont engagés à **fournir rapidement toutes les informations pour combattre les sociétés-écrans** et remonter les sous-traitances en cascade.
- **Les contrôles dans chaque pays seront rendus plus efficaces :**
 - il sera désormais possible **d'exiger des travailleurs détachés eux-mêmes**, et pas seulement des entreprises qui sont parfois des coquilles vides, **les documents, en français donc facilement contrôlables, prouvant que leur rémunération et les conditions de travail respectent les règles.**
 - les donneurs d'ordre, partout en Europe, devront vérifier les pratiques de leurs sous-traitants et seront tenus responsables des agissements frauduleux de leurs sous-traitants : ce sera un levier puissant pour assurer le respect des règles, et ce sur toute la chaîne de sous-traitance.
- **Les sanctions décidées dans un pays seront appliquées dans toute l'Europe. Aucune impunité ne pourra persister.**

Ainsi, une amende pourra être décidée en France à l'encontre d'une entreprise domiciliée dans un autre pays européen qui ne respecte pas le droit des travailleurs détachés.

Maintenant que les règles sont renforcées, le gouvernement va agir fermement et vigoureusement.

- **AUCUNE FRAUDE NE SERA TOLÉRÉE**

Le droit est clair : un travailleur détaché en France doit bénéficier des conditions de salaire et de travail du droit français. Autrement dit, le droit ne permet à aucun salarié de travailler 45 heures par semaine pour 3 euros de l'heure, de dormir dans des hangars, de ne pas avoir accès à la médecine du travail...

- Nous livrerons une lutte impitoyable contre les entreprises qui ne respectent pas la loi et organisent une concurrence déloyale au détriment des travailleurs, dont les conditions de travail relèvent parfois de l'esclavage moderne et du trafic d'être humain.

- **DE PREMIÈRES CONDAMNATIONS ONT DÉJÀ EU LIEU :**

Une société a ainsi été condamnée à 210 000 euros d'amende pour « complicité de travail illégal » pour avoir confié un chantier en Haute-Savoie, à un prix de 25% inférieur au prix du marché, à un sous-traitant qui ne respectait pas les règles. L'inspection du travail agira plus, plus vite, plus fort, multipliera les contrôles et les sanctions.

- **LE PARLEMENT PROPOSE UNE LOI POUR ACCROÎTRE ENCORE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES ABUS EN MATIÈRE DE DÉTACHEMENT.**

- Elle permettra aux inspecteurs du travail de mieux cibler les contrôles en croisant les données.
- Elle renforcera les sanctions financières et pénales contre ceux qui ne respectent pas les règles.
- Elle créera une liste noire des entreprises condamnées pour travail illégal.

- **CE QU'ILS DISENT :**

Marine Le Pen a publié le 21 novembre un communiqué « Directive détachement : pas d'enfumage M. Hollande, mais l'abrogation ! » : « dépassé par les innombrables problèmes de concurrence déloyale et de destruction d'emplois que cause la directive européenne dite « détachement », François Hollande tente un coup d'enfumage en demandant une réforme contre les abus » ; « la directive détachement doit être abrogée ».

RIPOSTE :

« Directive détachement : Marine Le Pen veut fragiliser la situation de millions d'ouvriers en Europe »

Marine Le Pen ne veut pas protéger les Français, elle demande même à détruire les protections.

Car si l'on abroge la directive, non seulement le détachement des travailleurs persiste (ce n'est pas la directive qui permet le détachement mais le Traité de Rome à travers la libre circulation); mais il persiste dans de plus mauvaises conditions, où n'importe qui peut faire n'importe quoi.

La directive est une protection, c'est elle qui pose la règle selon laquelle les travailleurs détachés doivent être payés et bénéficier des conditions de travail du pays d'accueil.

C'est un filet de sécurité. Il n'est pas parfait: certaines mailles sont trop grosses ou cassées. C'est pourquoi nous voulons le réparer.

Marine Le Pen veut retirer le filet en proposant d'abroger la directive. Qui protège les travailleurs ?

• Ce qu'ils disent:

« Ces règles européennes, ça me rappelle la directive Bolkestein »

RIPOSTE:

Non! Elles en sont l'exact contraire! La directive Bolkestein voulait légaliser cette concurrence déloyale entre les travailleurs. Elle prévoyait que les travailleurs détachés soient payés selon les règles du pays d'origine: il aurait donc été légal de payer des salariés 3 euros de l'heure en France. C'était inadmissible, et c'est pourquoi nous l'avons fermement combattue. La « directive détachement » vise à protéger les droits des salariés et à éviter le dumping. Elle précise notamment que le droit qui s'applique est celui du pays d'accueil. C'est pour cela qu'il faut multiplier les contrôles en France et la renforcer au niveau européen.

• CE QU'ILS DISENT:

« Très bien si l'on met fin aux fraudes, mais ça ne règle pas tous les problèmes de concurrence déloyale »

Riposte:

La lutte contre les fraudes et le renforcement des législations en règle une très grande partie!

- il restera un différentiel de cotisations sociales? Mais si la concurrence ne se fait que sur ce point, elle sera supportable: les entreprises qui proposeront des travailleurs détachés pourront bénéficier de cotisations un peu moins élevées, mais devront en contrepartie payer le transport, l'hébergement, les frais etc. des travailleurs qu'elles font venir. Si elles respectent toutes les règles, le gain sera minime.

Il restera également le problème des abattoirs allemands? (qui peuvent légalement payer leurs salariés trois euros de l'heure puisqu'il n'y a pas de salaire minimum en Allemagne) Il est en passe d'être réglé: comme François Hollande l'a, à plusieurs reprises, demandé à Angela Merkel, et grâce au SPD dans la coalition, elle mettra en place un salaire minimum à partir du 1er janvier 2015.



MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

> La mobilité des travailleurs, notamment des jeunes, est-ce la solution ?

La mobilité des travailleurs ne concerne aujourd'hui qu'une faible part de la population active. Il faut en effet rappeler que seuls 3,1% des travailleurs de l'Union exercent leur métier dans un autre État-membre que leur pays d'origine.

Face à la crise que connaissent encore beaucoup de pays européens, la mobilité des jeunes est une réalité qui augmente. Elle est un droit fondamental de l'Union européenne mais penser augmenter significativement ce taux n'est ni réaliste, ni souhaitable.

Le diagnostic est facile à établir: l'accroissement des mouvements migratoires des pays de la périphérie vers ceux du centre n'est que l'un des symptômes de la crise.

Ainsi, les jeunes italiens qui cherchent un emploi d'ingénieur en Allemagne auraient sans doute préféré se voir offrir des perspectives professionnelles en Italie.

Cette tendance porte en elle le risque de nouveaux déséquilibres économiques et sociaux au sein et entre États-membres.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas encourager les expériences à l'étranger. Les échanges que favorise le nouveau programme Erasmus+, y compris dans le cadre d'un apprentissage, gardent tout leur intérêt.

Mais la mobilité des travailleurs, notamment des jeunes, qui s'accompagne souvent d'une fuite des cerveaux, ne peut pas être la seule réponse. C'est pour cela que nous plaidons aussi pour une Union bancaire qui doit permettre une reprise de l'investissement sur tout le territoire de l'Union et pour une autre politique qui favorise la création d'emploi.



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

> *Que proposez-vous pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?*

L'exclusion sociale est un fléau contre lequel l'Union lutte déjà. Mais, à un moment où 120 millions de personnes en Europe sont menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union peut et doit faire mieux.

Peu de Français le savent : le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) fournit des moyens importants aux banques alimentaires et aux organisations telles que les Restos du cœur.

De plus, un cinquième du budget du Fonds social européen (FSE) devra dans les sept prochaines années être consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette enveloppe constitue un soutien de plus de 15 milliards d'euros.

L'Union européenne peut cependant encore faire mieux. Au-delà de l'instauration d'un salaire minimum européen, deux propositions mériteront d'être défendues au cours de la prochaine législature.

En premier lieu, la nouvelle Commission européenne devra proposer l'adoption d'une stratégie de lutte contre le sans-abrisme, qui fait jusqu'à ce jour défaut. Il est inacceptable d'observer autant de personnes dormir dans la rue, voire d'être traitées comme des criminels par certains gouvernements, comme en Hongrie, pour la seule raison qu'elles n'ont pas de toit sous lequel vivre dignement.

Par ailleurs, 65 millions de citoyens sont touchés par la précarité énergétique. Mettre fin à ce phénomène, qui traduit la difficulté pour un nombre de ménages croissant de payer leur facture énergétique, est une priorité. C'est pourquoi il sera **indispensable d'établir un «bouclier énergétique européen»**, qui permettra par exemple de se prémunir contre le risque de ne plus disposer des moyens essentiels pour se chauffer.



GARANTIE JEUNESSE

> *Concrètement, en quoi consiste la Garantie jeunesse ? Comment en bénéficier ?*

La Garantie jeunesse est une nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant aux moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les quatre mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

C'est sur une **idée des socialistes au Parlement européen**, défendue depuis plus de deux ans et soutenue notamment par une campagne du Parti socialiste européen, que les états-membres de l'Union ont adopté le principe de la garantie pour la jeunesse en avril 2013.

Le coût de la mise en place du dispositif dans la zone Euro est estimé par l'Organisation internationale du travail (OIT) à 21 milliards d'euros par an, soit 0,22% du PIB. L'inaction serait beaucoup plus coûteuse. Selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofund), les jeunes sans emploi, ni éducation ou formation coûtent plus de 150 milliards d'euros par an à l'Union en allocations, pertes de revenus et d'impôts.

L'UE complétera les dépenses des États-membres au moyen du Fonds social européen (FSE) et des fonds débloqués dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

C'est la première fois qu'est définie au niveau de l'Union européenne une véritable prestation sociale.



ERASMUS

> En quoi consiste le nouvel Erasmus ?

Avec Erasmus+, l'Europe s'engage pour les jeunes

En Décembre 2013, après 2 ans de négociations, le nouveau programme Erasmus+ a été adopté avec un budget renforcé (**14.7 milliards d'euros** sur les 7 prochaines années soit environ 2 milliards par an et une augmentation de 40%). Erasmus+ continuera de soutenir très largement, au travers de bourses, la mobilité des étudiants, mais aussi des apprentis, des stagiaires, des enseignants, des volontaires. Les exemples de nouveautés dans Erasmus+: un soutien plus fort à la formation professionnelle ainsi qu'aux partenariats universités-entreprises permettant d'assurer une meilleure transition vers le premier emploi. **Avec Erasmus+, véritable vecteur de la citoyenneté européenne, l'Europe indique clairement son engagement envers les plus jeunes.**

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le programme Erasmus existe depuis 1987 et a permis à plus de 3 millions de jeunes européens de faire l'expérience d'une mobilité dans un autre pays européen pour une période entre 3 et 12 mois. Ce programme s'adresse en particulier aux étudiants en Licence et Master. Il leur permet d'être confronté à un environnement international, à vivre l'Europe au quotidien, tout en développant des compétences qui renforcent leur employabilité (langues, capacité d'adaptation, ouverture d'esprit). **C'est un des grands succès de l'Europe.** Il est à l'origine de nombreux autres programmes comme: Leonardo (mobilité des apprentis), Comenius (mobilité dans les écoles et des professeurs), Grundvigt (mobilité des adultes), jeunesse en action (soutien aux politiques de la Jeunesse) ou Erasmus Mundus (mobilité en dehors de l'Europe).

ERASMUS + : UNE NOUVELLE DIMENSION POUR UNE AMBITION PLUS FORTE

Erasmus+ rassemble sous un **seul programme** l'ensemble des programmes européens de mobilité précités. C'est un effort important de rationalisation et de simplification autour de 3 grandes actions: **Soutien à la mobilité (63 % du budget), promotion des partenariats transnationaux (28 % du budget) et soutien aux politiques (4 % du budget)**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'ERASMUS + :

- **Un budget en forte augmentation: 14.7 milliards d'euro** pour la période 2014-2020 (soit 40 % d'augmentation par rapport à la période précédente) permettant de soutenir la mobilité de plus de **4 millions de personnes**
- **Répartition:** 30 % Enseignement supérieur (4.9Mds €, +71 %) – 17 % formation professionnelle (2.5Mds €, +40 %) – 11 % écoles (1.7Mds €, +86 %) – 5 % Education adulte (735m €, +140 %) – 10 % Jeunesse (1.5 Mds €, +65 %) – 3.5 % Erasmus Master (500m €) – 1.8 % Sport (260m €)
- **Renforcement du soutien à la formation professionnelle** avec plus de budget pour la mobilité des apprentis et la création de partenariats entre centres de

formation et entreprises: les alliances sectorielles pour la connaissance sur le modèle du système dual.

- **Soutien et cofinancement pour la première fois de partenariats entre les universités et les entreprises (les alliances de la connaissance)** pour permettre une meilleure adéquation des formations et une meilleure transition vers le premier emploi ainsi qu'une sensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat.
- **Soutien à une mobilité diplômante en master** au travers d'une garantie de prêts étudiants européens à la mobilité (**Erasmus Master**). Il s'agit de permettre à des jeunes, notamment les moins favorisés socialement, de pouvoir faire un master entier dans un autre pays de l'UE. Jusqu'à présent, et en l'absence d'un soutien européen, seuls les étudiants dont les parents avaient les moyens d'apporter une garantie pour un prêt pouvaient bénéficier d'une telle opportunité. Grâce à Erasmus Master, la garantie est apportée désormais par le budget de l'Union (sans condition liée au niveau de revenu de la famille) et les étudiants ont accès à des conditions préférentielles (sur le taux et les modalités de remboursement) pour des prêts entre 12 000€ et 18 000 € (évitant ainsi les risques de surendettement)
- **Ouverture d'Erasmus+ à l'international:** Erasmus+ sera ouvert aux étudiants de l'enseignement supérieur des Pays Tiers et en particulier du voisinage (fenêtres 'méditerranée' et 'partenariat oriental') selon des modalités similaires à l'Erasmus «interne»;
- **Une dimension jeunesse renforcée** avec un soutien marqué au service volontaire européen ainsi qu'à la participation des jeunes dans la prise de décision;
- **Une nouvelle dimension sport:** 260m € pour soutenir le sport amateur notamment dans la lutte contre le dopage, les matches truqués, la violence et la discrimination dans le sport.

Comment concrètement bénéficier du soutien d'Erasmus+? Il faut contacter les universités ou centre de formation (département internationale) ou l'agence Europe Education Formation France. (<http://www.europe-education-formation.fr/>)

Quel est le montant des bourses? Tout dépend du pays de départ et d'accueil.

- Un niveau moyen de bourse est défini par l'agence nationale en fonction de la demande et des autres sources de financement possibles (locales). Entre 200 et 450 €/mois;
- Si le pays d'accueil a un coût de la vie plus élevé: majoration de 50 €/mois et dans le cas contraire, minoration de 50 €/mois.
- Une majoration sociale est possible pour les étudiants issus d'un milieu à faibles revenus. En fonction des critères sociaux nationaux, les autorités nationales pourront octroyer, en plus de la bourse Erasmus+ habituelle, un montant compris entre 100 et 200 euros/mois financé sur le budget de l'UE.

LES POSITIONS DU PS FRANÇAIS DANS LA NÉGOCIATION AU NIVEAU EUROPÉEN

- **Un budget renforcé:** Grâce à l'action de François Hollande, le budget de l'éducation (et de la recherche) a augmenté, malgré une coupe générale de 3% dans le budget Européen.
- **Une démocratisation de l'accès à Erasmus+** sous l'égide des députés européens du PS Français en coordination avec la ministre de l'Enseignement supérieur (ex: mise en place de la majoration sociale)
- **Une conditionnalité sociale plus forte associée à la garantie des prêts étudiants européens.** Le PS s'est opposé au principe des prêts mais dans un souci de compromis avec ses partenaires européens (et en reconnaissance de l'inégalité sociale existante dans l'accès au prêts), le PS a obtenu une limitation du budget total associé à cette initiative, une évaluation à mi-parcours pour décider de continuer ou non et la mise en place de critères sociaux plus contraignants (période de grâce plus longue, garantie de taux inférieur au marché, contrôle du surendettement)

CHIFFRES CLÉS: ERASMUS + (2014-2020)

Budget global	14,7 milliards d'euros
Bénéficiaires	Plus de 4 millions de personnes
Enseignement supérieur	2 millions d'étudiants
Enseignement et formation professionnels et apprentissages	650 000 étudiants
Mobilité du personnel	800 000 assistants, enseignants, formateurs, membres du personnel éducatif et animateurs de jeunesse
Programmes de bénévolat et d'échanges de jeunes	Plus de 500 000 jeunes
Mécanisme de caution de prêts pour les étudiants de master	200 000 étudiants
Masters communs	Plus de 25 000 étudiants
Partenariats stratégiques	25 000 partenariats associant 125 000 écoles, établissements d'enseignement et de formation professionnels, établissements d'enseignement supérieur et d'éducation des adultes, organisations de jeunesse et entreprises
Alliances de la connaissance	Plus de 150, mises en place par 1 500 établissements d'enseignement supérieur et entreprises
Alliances sectorielles pour les compétences	Plus de 150, mises en place par 2 000 prestataires de services d'enseignement et de formation professionnels et entreprises
Écoles	Plus de 200 000 enseignants collaborant en ligne et plus de 100 000 écoles participant à des jumelages électroniques



SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN

> Comment créer un salaire minimum européen alors que l'Union connaît de grandes disparités de salaire et de coût de la vie ?

À quel niveau le porter ?

Aujourd'hui 21 des 28 États-membres de l'Union européenne ont instauré un salaire minimum légal. Seuls l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et les pays scandinaves (Danemark, Finlande et Suède), n'ont pas instauré de salaire minimum national.

Il a pourtant été démontré que la généralisation d'un salaire minimum constituait un moyen efficace de lutter contre la pauvreté et représentait un outil important pour assurer une égalité entre les travailleurs.

Sur ce sujet emblématique de l'Europe sociale que nous portons, les lignes idéologiques commencent à bouger: ainsi, la récente décision prise par le gouvernement fédéral allemand d'instaurer un salaire minimum a été rendue possible sous l'impulsion de nos camarades du SPD. En 2017, c'est une étape décisive dans la lutte contre le dumping salarial qui sera franchie avec l'instauration d'un SMIC outre-Rhin à 8,50 euros de l'heure. Dès le 1er juillet 2014, le salaire minimum dans le secteur de la viande s'élèvera au minimum à 7,75 euros et sera porté à 8,75 euros fin 2016. Cet accord conclu entre les partenaires sociaux inclura également les «travailleurs détachés», ressortissants européens exerçant leurs activités dans les abattoirs allemands.

Au-delà de la généralisation de ce dispositif dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, les Socialistes européens se battent pour assurer une convergence par le haut des montants des salaires minimums. Les écarts en la matière demeurent en effet importants: s'élevant à 158 euros par mois en Roumanie, il culmine à 1921 euros au Luxembourg. Si l'on tient compte des prix réels dans ces pays, le ratio entre ces deux niveaux extrêmes de salaire minimal est de 1 pour 6.

Afin d'assurer un revenu minimum décent à l'ensemble des travailleurs européens et en favorisant le rattrapage économique et salarial des nouveaux États-membres, le montant du salaire minimum devrait être porté par chacun des États-membres à un niveau représentant au moins 60 % du revenu médian national, en tenant compte du coût de la vie.

SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN

> *Comment créer un salaire minimum européen alors que l'Union connaît de grandes disparités de salaire et de coût de la vie ?*

À quel niveau le porter ?

Concernant un SMIC européen, la Commission européenne, si elle était présidée par un socialiste, pourrait 1) inciter la mise en place d'un salaire minimum, légal ou négocié par les partenaires sociaux, dans tous les États-membres et 2) fixer un seuil minimum européen pour ce salaire minimum national en lien avec le développement économique du pays (60% du salaire médian national étant le chiffre le plus avancé).

ENJEU POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Politique: L'une des critiques récurrentes contre l'Union, particulièrement en France et en Belgique, est que l'Union favorise le dumping social. Des secteurs à forte teneur en main d'œuvre (comme les abattoirs, la construction ou l'agriculture) accusent par exemple les entreprises allemandes et polonaises de concurrence déloyale du fait de l'absence ou de la faiblesse des salaires minimaux. L'enjeu est de démontrer aux citoyens que l'Union pourrait créer des standards minimaux en matière sociale pour stopper cette course au moins-disant social.

Economique et social: Dans un contexte de crise, même la Commission, à dominante libérale et conservatrice présidée par Barroso reconnaît les bénéfices d'un salaire minimum pour soutenir la demande, assurer l'égalité salariale et réduire l'écart des salaires entre hommes et femmes.

ÉTAT DES LIEUX

21 États-membres ont un salaire minimum légal, mais à des niveaux très différents (dans un rapport de 1 à 12) qui reflètent d'importantes différences économiques. En parité de pouvoirs d'achats (PPS), l'écart se réduit de 1 à 6. La comparaison des salaires minimaux horaires en janvier 2014 fait apparaître 3 groupes de pays³³:

- Un premier groupe comprends 6 pays d'Europe de l'Ouest entre 7,43 € (7,13 PPS) au Royaume Uni et 11,1 € au Luxembourg (9,02 PPS) (également France, Pays Bas, Belgique, Irlande);
- Un second groupe comprend 5 pays du sud entre 2,92 € (Portugal, 3,34 PPS) et 4,56 € (Slovénie, 5,3 PPS) (également Malte, Espagne, Grèce).
- Un troisième groupe comprend 10 pays d'Europe centrale et orientale entre 1,04 € (Bulgarie, 2,14 PPS) et la Pologne 2,31 € (3,95 PPS) (également Croatie, Estonie, Slovaquie, Hongrie, République tchèque, Lettonie, Lituanie, Roumanie).

En pourcentage du salaire moyen, c'est la France qui a le salaire minimum le plus élevé (60%) et la Roumanie le plus faible (32%)³⁴.

³³ European Commission, *Employment and Social Developments in Europe 2012*, Brussels, 2012, p 322-324; <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=9604&langId=en>

En Autriche, Danemark, Finlande, Chypre, Italie, Suède et Allemagne, des salaires minimaux peuvent être négociés entre partenaires sociaux principalement au niveau sectoriel. Du fait de la couverture de telles conventions collectives, les systèmes autrichiens et danois notamment fournissent des équivalents fonctionnels à un salaire minimum légal, ce qui n'est pas le cas en Allemagne. L'Allemagne apparaît à part et serait le pays qui bénéficierait le plus d'un minimum européen à 60% du salaire médian (1/4 des travailleurs seraient concernés). D'où l'importance de l'accord de la nouvelle coalition allemande sur le principe d'un salaire minimum légal de 8,50 euros au plus tard en 2017.

SOLUTIONS

- **À traité constant:** Les salaires et toute harmonisation en matière sociale étant explicitement exclus par le traité sur le fonctionnement de l'Union (article 153.4 et 2a respectivement), la marge de manœuvre à traité constant apparaît limitée. Pourtant, la Commission européenne a elle-même promu l'idée d'un seuil minimum de salaire mais flexible pour favoriser l'ajustement compétitif³⁵. Jusqu'ici les recommandations de la Commission Barroso ont conduit de facto à une baisse des salaires minimaux réels (au Portugal - 3,7% en 2011 et -2,8% en 2012, -24,3% en Grèce en 2012). En revenant sur cette pratique, une Union majoritairement socialiste, au Parlement et à la Commission, pourrait via le semestre européen, cesser d'attaquer les salaires minimaux existants et encourager leur développement dans tous les pays. Les salaires minimaux pourraient être utilisés pour rééquilibrer à moyen terme les comptes extérieurs mais de façon équilibrée contrairement à la pratique actuelle : les pays avec des surplus extérieurs importants seraient incités à augmenter leurs salaires minimaux de façon plus significative que les pays en déficit où la hausse du salaire minimum viserait surtout à éviter la déflation.

De façon complémentaire : **renforcer la législation européenne sur les travailleurs détachés et la coopération européenne entre les inspections du travail** afin d'assurer qu'ils sont effectivement payés au moins au salaire minimum du pays de réalisation du travail.

- **Aller plus loin nécessiterait de réformer les traités ou au moins d'utiliser la clause passerelle (article 352 TFUE).** Les socialistes européens proposent de développer un règlement cadre européen sur les salaires décents, stipulant que chaque État-membre assure que chaque travailleur travaillant à temps plein reçoit un salaire au-dessus du seuil de pauvreté, soit par convention collective soit par la loi. Le pourcentage minimum de **60% du salaire médian national** (équivalent au seuil de pauvreté européen) est devenu la référence la plus souvent avancée et une récente étude de la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de travail et de vie (Eurofond) a montré qu'un tel seuil bénéficierait surtout aux travailleurs des services (la moitié des travailleurs concernés), aux jeunes (56% des moins de 40 ans concernés), aux femmes (2/3 des travailleurs concernés) et de façon générale aux travailleurs pauvres, sans impact significatif sur la compétitivité internationale.

Pour faciliter la mise en œuvre, des idées de « serpent des salaires » (P. Magnette)³⁶ ou « couloir des salaires » (notamment en Allemagne) ont été avancées pour faciliter la convergence progressive des salaires minimaux vers cette « norme » de 60% sur le modèle du serpent monétaire européen.

34 Base de données des salaires minimums de l'Institut d'économie et de sciences sociale de la fondation allemand Hans Böckler (proche des syndicats allemands) http://www.boeckler.de/wsi-tarifarchiv_43610.htm

35 European Commission, *Employment and Social Developments in Europe 2012*, Brussels, 2012, p 322

36 Paul Magnette, "Il faut avancer sur le salaire minimum européen", *EurActiv*, 11/10/2013



REVENU MINIMUM EUROPÉEN

> *Faut-il un revenu minimum européen ?*

Les citoyens européens ont payé un lourd tribut au coût de la crise financière : la précarité s'est aggravée partout en Europe qui compte désormais 85 millions de citoyens en situation de pauvreté, soit 17 % d'Européens.

Cette situation est inacceptable et met en péril le tissu social européen.

Nous sommes convaincus que la solidarité doit trouver une traduction concrète au cœur du projet européen : c'est pourquoi nous sommes favorables à l'instauration d'un revenu minimum européen.

Forts d'une majorité progressiste au Parlement européen, nous proposerons une loi-cadre visant à rendre obligatoire l'instauration d'un revenu minimum européen au sein de chaque État-membre, proposition que nous avons formulée au Parlement européen au cours de cette mandature et que la droite conservatrice et libérale européenne avait rejetée.



INDEMNITÉ CHÔMAGE MINIMUM EUROPÉENNE

> Pourquoi ne pas créer une indemnité chômage minimum européenne ?

La crise financière a révélé les failles de l'inachèvement de l'Union économique et monétaire. Les ondes de chocs provoquées par les dérives d'un secteur financier non régulé ont affecté différemment les États-membres de l'Union européenne. Certains États ont ainsi connu un accroissement rapide et massif du chômage (plus d'un quart des citoyens grecs et espagnols sont aujourd'hui sans emploi), accentuant la dégradation des finances publiques de ces États en raison de l'accroissement des dépenses sociales, notamment celles liées à l'indemnisation du chômage.

L'objectif n'est pas de créer une indemnité chômage européenne vers laquelle les États-membres devraient converger, mais plutôt **d'assurer une prise en charge commune**, c'est-à-dire par l'ensemble des États-membres de la zone euro, **d'un minimum des dépenses associées aux systèmes nationaux d'indemnisation du chômage**.

En l'absence de mutualisation des dettes souveraines, ce dispositif permettrait d'absorber en partie les «chocs asymétriques» au sein de la zone euro et de redonner des marges de manœuvre aux États devant affronter une élévation rapide du niveau de chômage et une détérioration de leur équilibre budgétaire. **Une telle mesure contribuerait à faire de l'Europe un véritable espace de protection au regard des citoyens.**



AUGMENTER LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

*> Dans le contexte du vote sur le budget pluriannuel de l'Union, que va-t-il advenir des fonds structurels, indispensables aux régions les plus pauvres et à celles qui sont en reconversion ?
Que va-t-il advenir, en particulier, du Fonds social européen (FSE) ?*

Le Fonds européen de développement régional (Feder) et le Fonds social européen (FSE) disposeront, suite au vote du budget pluriannuel de l'Union, d'une force de frappe de plus de 300 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

La clé de répartition adoptée permettra aux régions les plus pauvres et à celles qui sont en reconversion de bénéficier en priorité de ce soutien à l'investissement dans les territoires.

Dans ce contexte, le FSE restera, en attendant l'instauration d'un salaire minimum européen et d'une indemnité chômage minimum à l'échelle de la zone euro, **le bras armé de l'Europe sociale**.

Pour la première fois dans l'histoire de la politique de la cohésion, les États-membres devront utiliser un pourcentage minimum (23,1%) de l'enveloppe qui leur est dédiée pour financer des programmes relevant du FSE. Il s'agit d'une reconnaissance de l'impératif d'un investissement social.

De plus, l'obligation dans la période qui s'ouvre de cibler 20% de l'enveloppe du FSE sur la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté marque l'une des victoires importantes des Socialistes européens. Elle confirme que le plus ancien des fonds structurels européens aura toujours vocation à soutenir l'intégration professionnelle des populations les plus vulnérables.

Enfin, le FSE contribuera plus particulièrement à lutter contre le chômage des jeunes, démontrant ainsi sa capacité à s'adapter aux problèmes européens les plus urgents à résoudre. Sur les 6 milliards d'euros inscrits au budget de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, 3 milliards d'euros seront prélevés sur l'enveloppe du FSE.



AIDE ALIMENTAIRE ET FONDS D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION

> *Quel est l'avenir de l'aide alimentaire aux plus démunis ?
Quelle a été l'action des socialistes en ce qui concerne le Fonds européen
d'ajustement à la mondialisation ?*

Nicolas Sarkozy & Angela Merkel avaient décidé, en 2011, de supprimer l'aide alimentaire européenne en mettant fin au Programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis. Cependant, la mobilisation de la gauche européenne au Parlement européen soutenue par l'action des acteurs sur le terrain a permis de sauver l'aide alimentaire européenne.

Désormais couverte par le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis, doté pour la période 2014-2020 d'un budget maintenu comme celui de son prédécesseur à 500 millions d'euros par an, l'aide alimentaire européenne sera combinée avec une soutien matériel sous la forme par exemple de vêtements ou de couvertures.

Le pire a également été évité pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), dont le budget (150 millions d'euros) a néanmoins été divisé par 3 sous l'influence de certains gouvernements qui reconnaissent pourtant l'utiliser avec succès.

Le périmètre d'action du Fonds d'ajustement à la mondialisation a été clarifié et étoffé.

Clarifié car, contrairement aux ambitions de la Commission européenne, les agriculteurs ne jouiront pas d'un traitement de faveur, mais le fonds pourra bénéficier aux très petites structures. Une telle inégalité aurait nui aux salariés de l'industrie, victimes de plans massifs sociaux dans la conjoncture actuelle.

Etoffé, car seront désormais éligibles les jeunes chômeurs qui auraient dû être recrutés sur les sites industriels de la région que les entreprises décident de fermer.

Mais aussi parce le FEM pourra apporter **un soutien financier aux salariés licenciés** pour la reprise de leur outil de production, par exemple sous forme de coopérative.



PROTÉGER LES SERVICES PUBLICS

> Que comptez-vous faire pour protéger les services publics en Europe, face à la fureur déréglementatrice de la Commission, et en particulier de la direction générale de la Concurrence ?

Les services publics sont au cœur du modèle social prôné par les socialistes et les démocrates. Santé, éducation, transport, logement, accès à l'eau ou à l'énergie, sont parmi bien d'autres, des domaines où la loi du marché ne peut pas être la seule à s'appliquer si l'on veut maintenir une vraie cohésion sociale.

C'est pourquoi nous sommes si **attachés à la préservation des services publics et des services d'intérêt général**, et que nous nous sommes battus pour que les Traités les reconnaissent.

Mais la droite européenne néo-libérale ne l'entend pas de cette oreille. **Les services publics sont perçus par la Commission européenne comme une menace à la concurrence** libre et non-faussée, plutôt que comme un atout pour notre société.

NOUS AVONS REMPORTE DES BATAILLES PENDANT CETTE LÉGISLATURE

Le caractère particulier de la **distribution de l'eau et de l'électricité** a été reconnu dans la directive sur les concessions – texte qui admet désormais, grâce à notre action, également que dans les passations de marchés publics, la meilleure offre n'est pas forcément la moins chère, mais celle qui intègre le plus de critères de qualité, de respect de l'environnement, de normes sociales.

Le **logement social** a également été, sur notre insistance, exclu des strictes règles de la concurrence, et un État qui aide financièrement un opérateur de logement social ne sera plus automatiquement en tort aux yeux de la Commission.

Les **règles encadrant les aides d'État** ont par ailleurs été assouplies. Sont autorisées, par la Commission, les aides justifiées par des objectifs d'intérêt commun au-dessus d'un certain seuil. Ce seuil a été relevé à 500 000 euros, ce qui permet de sécuriser nombre de petites collectivités qui délèguent des prestations de service public.

NOUS VOULONS ALLER PLUS LOIN DANS LA PROTECTION DES SERVICES PUBLICS

L'article 14 du traité de Lisbonne reconnaît les services d'intérêt économique général, mais il indique également qu'il appartient au Parlement et au Conseil de les encadrer, sans empiéter sur la compétence des États-membres.

Ce que nous voulons, c'est que **ces services soient mieux définis, notamment par le biais d'une directive-cadre** qui les protégerait de toute nouvelle tentative de libéralisation. Cette directive devra non seulement établir des normes minimales dans ce domaine, mais aussi **garantir l'accès égal et universel** à ces services pour tous les citoyens.

Nous voulons aussi **réaffirmer la primauté du principe de subsidiarité**, le droit de chaque État à établir et assurer un certain nombre de services d'intérêt général, en dépassant la sacro-sainte défense de la libre concurrence, lorsque cette concurrence menace les services publics.

L'Intergroupe Services Publics du Parlement européen, créé à l'initiative des socialistes, a fait un travail important pendant le mandat qui s'achève : il est essentiel qu'il continue ses travaux pour la prochaine législature, pour porter la voix des collectivités locales, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des citoyens, face à la Commission européenne.



SCANDALE DE LA VIANDE DE CHEVAL

> Pourquoi un scandale comme celui de la viande de cheval a-t-il pu être possible en Europe et dans notre pays ?

Les fraudes sont toujours possibles. Le scandale de la viande de cheval, qui a éclaté progressivement de mi-janvier à fin février 2013 et révélé que de la viande de cheval entrait dans la constitution de plats préparés en lieu et place de la viande de bœuf annoncée (« 100 % bœuf ») sur l'emballage des produits, constitue une fraude à l'étiquetage. À l'instar de tout acte frauduleux dans d'autres domaines que le secteur alimentaire, ce type de comportements malveillants et potentiellement dangereux d'acteurs économiques visant à augmenter leurs profits ne pourra malheureusement jamais être totalement empêché.

Des manques à résoudre. Cependant, c'est en se concentrant sur le renforcement des contrôles sanitaires à tous les stades de la production et sur la coopération des autorités nationales en charge de ces contrôles, ainsi que sur une législation européenne plus exhaustive en matière d'obligation d'étiquetage de l'origine et de la provenance de la viande qu'il sera possible de diminuer nettement ce type de risques et d'éviter de futurs scandales. Ces manques ont d'ailleurs été au centre des discussions européennes dès la mise au jour de la fraude début 2013.

QU'ONT FAIT LES SOCIALISTES POUR EMPÊCHER QUE DE TELS SCANDALES NE SE REPRODUISENT PLUS À L'AVENIR ?

Bien avant cette crise - lors des négociations du Règlement (EC) 1169/2011 du 25 Octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires introduit quant à lui l'obligation de l'indication du pays d'origine pour la viande fraîche de porc, de mouton et de volaille -, les socialistes (et les Verts, conjointement) avaient anticipé ce type de problèmes potentiels et plaidé pour une législation européenne plus ambitieuse et complète en matière d'étiquetage du pays d'origine de la viande.

En mars 2010, la Commission ENVI (Environnement, santé publique et sécurité alimentaire) du Parlement européen avait ainsi adopté un amendement **introduisant l'obligation d'étiqueter le pays d'origine pour la naissance, l'élevage et l'abattage de la viande et des produits contenant de la viande, lorsque ces lieux sont différents.** Malgré l'action des socialistes européens, en juin 2010, cet amendement fut néanmoins perdu en plénière, en l'absence de soutien de la droite.

Par ailleurs, les socialistes avaient également introduit **l'obligation d'indiquer le pays d'origine ou le lieu de provenance pour la viande, les volailles, les produits laitiers, les fruits frais et légumes, et pour la viande et les volailles quand ils sont utilisés comme ingrédients dans des aliments transformés.** Cet amendement fut adopté en plénière en 1^{ère} lecture en dépit des voix des députés UMP qui avaient voté contre. Cette disposition fut malheureusement perdue lors des négociations interinstitutionnelles avec le Conseil (ou « trilogue »), au

printemps 2011. **Si la droite avait soutenu cette disposition**, le Parlement européen serait arrivé en position de force pour ces négociations. Cependant, au Conseil, les gouvernements de droite se sont également opposés à cette mesure.

QUE FAIT L'UNION POUR EMPÊCHER QUE DE TELS SCANDALES NE SE REPRODUISENT À L'AVENIR ?

Une série de mesures a été prise par la Commission européenne, conjointement avec les autorités nationales. Tout d'abord, concernant la lutte contre la fraude, la Commission a établi un nouvel outil informatique d'échange automatique et rapide d'informations sur de potentiels nouveaux cas de fraudes transfrontalières entre autorités nationales en charge de la sécurité alimentaire. Elle a également proposé de nouvelles mesures de législation secondaire afin de rendre obligatoire l'enregistrement des passeports de chevaux dans une base de données centralisée. La Commission a également présenté une modification de la législation relative aux contrôles officiels par les inspecteurs des États-membres en leur demandant de prévoir des sanctions pécuniaires suffisamment dissuasives et de procéder à des inspections et des tests à l'improviste chez les producteurs. Par ailleurs, elle a dispensé une série de formations spécialisées des inspecteurs alimentaires, de la police et des autorités judiciaires relatives à de nouvelles techniques de contrôle et d'investigation contre la fraude alimentaire et à une coopération transfrontalière plus effective.

Enfin, concernant l'étiquetage, elle a proposé en décembre 2013 des règles d'exécution relatives à l'étiquetage d'origine obligatoire de la viande non traitée de mouton, de chèvre, de porc et de la volaille, sur la base du Règlement sur l'information alimentaire pour les consommateurs.

Celles-ci ont été contestées en janvier 2014 par les socialistes siégeant au Parlement européen notamment car elles ne prévoient l'étiquetage que des lieux d'élevage et d'abattage, en omettant le lieu de naissance pourtant fondamental. Fin 2013, elle a également adopté un rapport sur la possibilité d'étendre l'étiquetage obligatoire de l'origine de tous les types de viande utilisés comme ingrédient dans les aliments.

Là encore, les socialistes européens regrettent que la Commission ne soutienne pas plus fermement cette option dans ce rapport. Par ailleurs, elle prévoit d'adopter au printemps 2014 des règles d'exécution visant à empêcher l'utilisation trompeuse de l'étiquetage facultatif de l'origine des aliments, sur la base du règlement sur l'information alimentaire pour les consommateurs. Elle devrait également étudier la possibilité d'étendre l'étiquetage obligatoire de l'origine des autres viandes non transformées de cheval, lapin, gibier, du lait, du lait en tant qu'ingrédient dans les produits laitiers, des aliments à ingrédient unique, des aliments non transformés et des ingrédients constituant plus de 50 % d'un aliment.



RÔLE INTERNATIONAL DE L'EUROPE

> L'Europe est peut-être la première puissance économique, mais elle ne brille pas par sa diplomatie.

Que comptez-vous faire pour qu'elle pèse davantage comme une puissance ?

L'Europe a démontré le rôle qui pouvait être le sien dans le monde :

- **Au Mali et en Centrafrique**, après l'intervention des soldats français, ce sont des forces européennes qui ont prolongé l'opération. 23 nations européennes sont aujourd'hui présentes au Mali ; et la brigade franco-allemande y sera bientôt envoyée. L'opération Sangaris en Centrafrique s'est elle-aussi appuyée sur l'aide fournie par beaucoup d'alliés européens.
- **En Iran**, c'est la diplomatie européenne (C. Ashton appuyée par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) qui a négocié un accord permettant, pour la première fois depuis 10 ans, d'entrevoir la fin d'une crise qui menaçait la sécurité du monde.
- **En Ukraine**, c'est encore la diplomatie européenne (le « triangle de Weimar » : la France, l'Allemagne et la Pologne) qui est allé à Kiev pour trouver une sortie à la crise et permettre au pays de se réconcilier et de retrouver le chemin de la démocratie et du développement.

Ces exemples prouvent que, lorsqu'elle le veut, l'Europe peut être une force qui compte dans le monde, qui défend nos valeurs, qui agit pour la paix.

C'est pour cela que nous développerons encore l'action internationale de l'Europe et la défense européenne, qui sont le gage de notre puissance et de notre sécurité.

IX

MAÎTRISER
LES FLUX
ET AMÉLIORER
L'ACCUEIL
DES MIGRANTS



LIBRE CIRCULATION EN EUROPE

> Les populistes exploitent la crise économique ainsi que la fin des périodes de transition pour la Roumanie et la Bulgarie pour attaquer l'Union Européenne et une de ses plus grandes réalisations: la libre circulation des citoyens et des travailleurs. Que leur répondez-vous ?

La libre circulation est un acquis fondamental de l'Europe: qui voudrait sérieusement ériger à nouveau des frontières avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie - puisque ce serait bien de cela dont il s'agit: des frontières avec nos voisins? Quel retour en arrière!

Mais la libre-circulation, si elle doit être préservée, doit être mieux encadrée. Il n'est pas acceptable qu'elle devienne un outil d'affaiblissement des droits des travailleurs, de concurrence déloyale ou de fragilisation de notre système social.

C'est pourquoi nous sommes déterminés - comme nous l'avons fait avec les travailleurs détachés - à renforcer les règles, à lutter contre les fraudes, à éliminer le dumping, afin de protéger cette liberté en garantissant à chacun qu'elle ne sera pas dévoyée.

LA LIBERTÉ DE CIRCULATION DES CITOYENS EUROPÉENS EST UN DROIT ET UN PRINCIPE FONDATEUR DE L'UE

Le droit de circuler librement dans l'Union Européenne a été une des plus grandes avancées en termes de liberté pour les citoyens européens. 56% des citoyens européens considèrent la liberté de circulation comme la réalisation la plus positive de l'UE, et 67% reconnaissent que cela bénéficie économiquement à leur pays

Remettre en question ce droit, c'est remettre en question la construction et le futur développement de l'Union, dont nous bénéficions tous.

LE TOURISME AUX PRESTATIONS SOCIALES EST UN MYTHE, PAS UNE RÉALITÉ

Seulement 2,8% des citoyens de l'UE vivent dans un pays autre que leur pays d'origine³⁷. Les dépenses de santé des citoyens migrants non-actifs de l'UE sont très faibles comparées aux dépenses totales de santé (0,2%) et aux économies des pays hôtes (0,01% du PIB)

DES MESURES EXISTENT POUR LUTTER CONTRE LES ABUS

L'accès des citoyens de l'UE à l'aide sociale n'est pas un droit illimité. La Directive 38/2004 relative à la libre circulation des citoyens et des travailleurs prévoit des mesures de sauvegarde strictes qui permettent aux États membres de traiter les utilisations abusives supposées de la libre circulation. Ainsi, aucun citoyen de l'UE ne peut résider dans un autre pays de l'UE sans y travailler ou étudier, et simplement réclamer le droit à des prestations sociales sans respecter ces conditions.

BIEN AU CONTRAIRE, LA MOBILITÉ VOLONTAIRE DES TRAVAILLEURS EST UNE CLÉ DU SUCCÈS ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Une étude récente de la Commission (25 novembre 2013) montre que les travailleurs d'autres États membres sont des contributeurs nets au système du pays hôte.

Les travailleurs migrants paient davantage de taxes et de cotisations pour la sécurité sociale du pays hôte qu'ils ne reçoivent de prestations, parce qu'ils sont généralement jeunes et économiquement actifs.

CE N'EST PAS LA LIBRE CIRCULATION QUI EST UN PROBLÈME MAIS LA PAUVRETÉ

Le vrai problème à résoudre est la pauvreté elle-même, et non l'immigration. Les règles et les fonds européens peuvent aider les pays et les communautés locales qui craignent une augmentation sur leur territoire du nombre de citoyens marginalisés, qu'ils soient ressortissants nationaux ou non. L'UE devrait s'engager auprès des autorités locales pour répondre à leurs besoins.

LA LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS ET DES TRAVAILLEURS N'EST PAS LA CAUSE DU DUMPING SOCIAL

Ce sont des employeurs sans scrupules, et non les citoyens migrants de l'UE, qui fixent des salaires plus faibles (et même illégaux), encouragent le dumping social et le travail au noir, et en tirent profit. Les gouvernements peuvent adopter des lois nationales sur les licenciements abusifs et raccourcir les périodes probatoires afin de prévenir l'exploitation, mettre en place une législation sur le salaire minimum, veiller à ce que les violations des lois soient strictement sanctionnées, et garantir le droit d'appartenir à un syndicat.

Nous voulons une révision en profondeur de la Directive sur le détachement des travailleurs, afin de garantir que tous les travailleurs dans l'UE bénéficient pleinement de leurs droits et de conditions d'existence et de travail décentes. Nous voulons le principe « à travail égal, salaire égal dans un même lieu ».

Dans ce débat, il est particulièrement facile pour les populistes de prêcher la peur et l'intolérance sur la base de simples spéculations. Nous voulons répondre aux inquiétudes des citoyens en mettant en évidence les avantages de la libre circulation, sur la base de faits et non de préjugés.



RÉFÉRENDUM SUISSE ET LIBRE CIRCULATION

> *Une courte majorité de Suisses vient de voter en faveur « d'une initiative contre l'immigration de masse », destinée à limiter l'accès à leur pays des citoyens de l'Union européenne.*

Que comptez-vous faire contre cette atteinte à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne ?

Réguler l'immigration est évidemment essentiel. Mais cette manière de faire, qui inspire Marine Le Pen, est la pire des façons.

La majorité des conséquences sera supportée par les Suisses eux-mêmes. Leur décision risque de remettre en cause une série d'accords utiles pour eux : la libre-circulation des Suisses vers l'UE (principe de réciprocité), les facilités d'accès pour les entreprises suisses au marché européen (qui représente 60% de leurs exportations), la participation de chercheurs suisses à des projets scientifiques européens,...

La bonne façon de contrôler les frontières, c'est de le faire ensemble au niveau européen, et pas dans un repli national contre les autres :

- c'est par exemple ce que l'on a fait en renforçant les règles sur le détachement des travailleurs ;
- c'est aussi pour cela que nous souhaitons que l'Europe se dote d'une véritable « politique des frontières » qui permette de mieux gérer les frontières extérieures.

Après plusieurs votations à l'initiative de l'UDC, parti extrémiste et nationaliste, celle de février 2014 présente quelques caractéristiques :

- elle est acquise à une très faible majorité, contre l'avis du gouvernement de coalition en place mais qui n'a pas été suffisamment déterminé dans la campagne;
- elle l'est dans les cantons les plus ruraux, principalement alémaniques, et éloignés de toute difficulté réelle ou supposée liée aux migrants, véritables boucs émissaires dans cette affaire, ce qui témoigne d'une peur plus que d'une réalité tangible et massive;
- elle prend en otage une question de principe (la libre circulation des personnes) par des problèmes du quotidien (transports surchargés, bouchons sur les routes...) et rend les migrants quels qu'ils soient responsables des troubles.

D'une certaine manière, pour cette courte majorité de Suisses, c'est l'expression d'une difficulté à admettre que le monde change.

Cette consultation ayant été organisée et votée de façon démocratique, il

n'est pas possible de la remettre en cause. De la même manière, prendre des sanctions arbitraires, par désagrément ou désapprobation, n'aurait aucun sens.

Il faut donc sérieusement mesurer si la Suisse transgresse les valeurs et principes européens, ce qui obligerait à rompre un ou plusieurs accords, voire tous au nom de la clause dite «guillotine». Seraient ainsi concernés les secteurs de la recherche, d'Erasmus.... Dans un autre registre, puisque la votation promeut entre autres des quotas restrictifs de demandeurs d'asile, il est normal de se demander si la confédération ne transgresse pas les conventions de 1951 sur l'asile.

Bref, il n'est pas possible de rester dans le «business as usual»!

ALLEZ-VOUS REVENIR SUR LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA SUISSE ?

Les conséquences de la votation ne peuvent pas être une réponse du berger à la bergère; elles doivent correspondre à une analyse juridique sérieuse. S'il est avéré que la Confédération envisage de transgresser les règles sur la libre circulation des personnes, il serait logique que l'Union en tire toutes les conséquences vis-à-vis des dizaines d'accords bilatéraux signés, au terme desquels la Suisse a bénéficié de fonds européens (par exemple dans la recherche).

Si la mobilité des citoyens européens se trouve entravée par la mise en place de quotas migratoires imposés de manière unilatérale par les autorités suisses en violation des dispositions de cet accord, l'accès pour les entreprises suisses au vaste marché intérieur de l'Union et à ses 500 millions de consommateurs ne saurait être garanti, sans parler de la libre circulation des capitaux.

En matière de collaboration bancaire, la Suisse était sur le point de conclure avec les institutions européennes sur la facilitation des échanges d'informations; on comprendra qu'il est impossible de vouloir la libre circulation des capitaux tout en excluant celle des personnes.

S'agissant des travailleurs étrangers et notamment des frontaliers, il faut noter que, dans ce pays qui compte moins de 4% chômeurs, de larges pans de l'économie dépendent du franchissement quotidien de la frontière par plusieurs centaines de milliers d'Européens (dans les services médicaux notamment). Vont-ils être obligés d'entrer dans des quotas? Les surnuméraires seront-ils licenciés? Les malades suisses sauront-ils s'en contenter?

Ce sont autant d'arguments qui plaident pour que les autorités suisses fassent preuve d'une sérieuse dose d'imagination pour résoudre l'équation constitutionnelle qui est devant elle.

Une fois de plus, la question de l'immigration a été instrumentalisée, exploitant l'idée qu'elle est d'une part incontrôlée et d'autre part qu'elle fragiliserait la société suisse; elle a servi d'exutoire à des ultraconservateurs xénophobes et nationalistes qui n'ont, dans le même temps, jamais agi pour résoudre les problèmes d'inégalités sociales et fiscales en Suisse.

Ces résultats ont également été largement bien accueillis par des **partis eurosceptiques** et **extrémistes** comme UKIP, le FPÖ, la Lega Nord et le Front national, mais aussi certains dirigeants de la **droite traditionnelle** comme François FILLON pour l'UMP ou David CAMERON pour les Conservateurs britanniques. Pour eux ces résultats doivent se traduire mécaniquement par la fermeture des frontières.

Ces politiciens ne mesurent sans doute pas que ce sont les emplois de nos citoyens, travailleurs transfrontaliers, qui sont ici menacés et que nous devrions plutôt défendre.



SCHENGEN

> *Dans quelle mesure et sous quelles conditions le système de Schengen a-t-il été révisé?*

LE CONTEXTE

Suite au Printemps arabe, la décision de Nicolas Sarkozy de fermer la frontière de Vintimille entre la France et l'Italie, le 17 avril 2011, a révélé la fragilité d'un système Schengen³⁸ laissant des pouvoirs discrétionnaires aux États Membres et une marge d'interprétation trop large. Suite à ces événements, la Commission européenne présentait en septembre 2011 des propositions pour donner à la gouvernance Schengen une dimension plus communautaire et prévenir toute dérive, en opposition aux appels populistes lancés pour une révision de cet espace créé en 1995.

L'ENJEU

Mettre fin à un système d'évaluation uniquement intergouvernemental et empêcher toute réintroduction unilatérale et abusive de contrôles aux frontières, afin de défendre l'acquis fondamental que constitue la liberté de circulation à l'intérieur des frontières de l'Union européenne.

LES PRIORITÉS DES SOCIALISTES LORS DE L'ADOPTION DE CETTE RÉFORME EN 2013

- **Défendre la liberté de circulation des citoyens européens et prévenir toute action nationale de pur opportunisme**

La réforme des règles de gouvernance de la zone Schengen et des modalités de son évaluation permettra de mieux faire respecter le droit à la libre circulation, en passant d'une logique purement intergouvernementale à un système véritablement européen, sous le contrôle démocratique du Parlement européen.

Des équipes d'experts de la Commission, des États membres et du Parlement pourront ainsi effectuer des visites inopinées aux frontières des États membres pour vérifier si le principe d'absence de contrôle est bien respecté dans la pratique.

- **Défendre la voix du PE dans cette réforme**

En juin 2012, le Conseil et le PE étaient entrés dans un conflit autant procédural que symbolique sur ce mécanisme d'évaluation, le Conseil ayant évincé le PE de la codécision sur tout changement apporté à ce mécanisme et lui ayant simplement donné un droit de consultation.

38 «L'espace Schengen» comprend les territoires de 24 États Membres de l'UE (à l'exception de la Bulgarie, la Roumanie, Chypre et la Croatie), qui mettent en œuvre l'accord signé à Schengen (Luxembourg), en 1985 et 1990. Il désigne un espace de libre circulation des personnes entre les États signataires. Tous les États adhérents, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, doivent assurer le principe de la liberté de circulation des personnes (art. 3 TUE) qui implique que tout individu (ressortissant de l'UE ou d'un pays tiers titulaire d'un titre de séjour), une fois entré sur le territoire de l'un des pays membres, peut franchir les frontières des autres pays sans subir de contrôles. Un État ne peut rétablir ces contrôles qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale ou pour faire face à des événements imprévus et après consultation des autres États du groupe Schengen. Les États Schengen ont pris des dispositions pour une politique commune de séjour temporaire des personnes (dont le visa Schengen), l'harmonisation des contrôles aux frontières extérieures, une coopération policière transfrontalière et une coopération judiciaire, un fichier commun informatisé (SIS Système d'Information Schengen) fournissant le signalement des personnes recherchées pour arrestation et des véhicules ou objets volés.

Sur ce point de contentieux, le PE n'a pas obtenu gain de cause puisqu'il restera consulté.

Toutefois toute future proposition de la Commission, visant à modifier ce système d'évaluation, devra être soumise au Parlement européen pour consultation afin que l'avis de ce dernier soit pris en considération avant l'adoption d'un texte définitif.

Par ailleurs, le Parlement européen pourra demander à la Commission de venir devant lui pour répondre à toutes ses questions et lui donner accès à tous les documents pertinents tels que les analyses de risque de Frontex, rapports d'étapes, rapport de suivi...

- **Mettre fin aux doubles standards**

Un mécanisme d'évaluation unique est désormais prévu, tant pour les membres de l'espace Schengen que pour les candidats à l'adhésion à Schengen, mécanisme dans lequel la corruption et le crime organisé ne figurent plus dans les critères d'évaluation.

- **Mieux encadrer les cas de réintroduction des contrôles aux frontières**

Comme nous l'avons exigé depuis le début de la procédure, l'immigration ne pourra pas être avancée comme motif de menace à l'ordre public et à la sécurité intérieure pour justifier la réintroduction de contrôle.

Si les États membres peuvent décider de réintroduire des contrôles aux frontières intérieures en cas d'urgence, ils ne pourront le faire que dans des circonstances exceptionnelles et quand auront été constatées des défaillances sérieuses d'un État dans la gestion des frontières communes de l'UE. Ce type de contrôle, qui sera proposé par la Commission dans une recommandation au Conseil, pourra durer six mois, renouvelables jusqu'à deux ans (alors qu'actuellement aucune durée limite n'est prévue). Et cette mesure interviendra en tout dernier ressort quand tous les recours - des missions de l'agence Frontex par exemple - auront été épuisés.

LES ENJEUX POUR LE MANDAT 2014-2019

S'assurer de la bonne mise en œuvre de ces règles et du respect des prérogatives du Parlement européen dans le cas d'une éventuelle nouvelle réforme du Code des frontières.

63

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

L'UE, FORTERESSE OU PASSOIRE ?

> Quelle est l'action véritable de l'Europe vis-à-vis de l'immigration irrégulière ? Est-elle une forteresse ou une passoire ? De quels outils dispose-t-elle ? Quelles politiques met-elle en œuvre ?

L'Europe: «forteresse» ou «passoire»? Ni l'un, ni l'autre!

Évoquer la politique européenne en matière d'immigration irrégulière, c'est d'abord et avant tout sortir de cette vision fantasmée et manichéenne qui ferait de l'Europe une «forteresse» imprenable ou une grande «passoire».

Sur l'immigration irrégulière, la **boîte à outils européenne** est déjà bien pourvue. L'action entreprise par l'Union recouvre différents domaines et fait appel à des modes d'action différents, qu'ils soient législatifs, opérationnels ou financiers.

Ces domaines couvrent notamment la **coopération avec les pays tiers** (cf. partenariats pour la mobilité, comprenant entre autres des accords de réadmission, des mesures d'assouplissement du régime des visas, des mesures d'aide au développement), la **gestion intégrée des frontières extérieures** (cf. l'Agence Frontex, le système d'information Eurosur, le Fonds sécurité intérieure -anciennement Fonds pour les frontières extérieures), la **lutte contre la traite des êtres humains** (cf. la directive de 2011 sur la lutte contre la traite des êtres humains), la **lutte contre l'emploi illégal** (cf. la directive de 2009 sur les sanctions à l'encontre d'employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier) et la **politique de retour** (cf. la directive «Retour» de 2008).

Ces différents **instruments apparaissent toutefois insuffisants, peu ou mal appliqués**; ils semblent encore soit incomplets, soit déconnectés entre eux. Les Socialistes européens souhaitent au contraire que ces différents dispositifs et leurs champs d'action soient davantage intégrés et coordonnés. Ainsi, sur la coopération avec les pays tiers, l'Union doit s'attaquer aux causes économiques et politiques profondes de la migration dans les pays d'origine. Le dialogue avec les pays tiers doit également être établi sur la base d'une coopération d'égal à égal, engageant la responsabilité de chacune des parties concernées. En matière de contrôles aux frontières extérieures, la répression ne peut pas devenir l'alpha et l'oméga de la stratégie poursuivie. C'est pourquoi les Socialistes se sont entre autres battus avec succès pour que le mandat révisé de l'Agence Frontex comporte des dispositions claires sur le respect des droits des migrants, en particulier le principe de non refoulement.

Ni la lutte sans merci contre les clandestins, ni la surveillance supposée infaillible des frontières ne sauraient tenir lieu d'une politique européenne de l'immigration. Au-delà des menaces pesant sur l'accès à la protection internationale en Europe, les logiques du tout sécuritaire n'empêcheront jamais des migrants de tenter leur chance; de nouvelles routes, toujours plus dangereuses et plus coûteuses, apparaîtront, continuant d'alimenter les filières criminelles de trafic et de traite des êtres humains.

Si la répression et la communication qui l'accompagne constituent très certainement les vecteurs les plus faciles et malheureusement les plus populaires, cette politique à courte vue tait les besoins démographiques à moyen terme de l'Union européenne. C'est pourquoi il est indispensable qu'une politique responsable en matière d'immigration irrégulière s'accompagne d'une **politique d'immigration légale**, l'autre pilier d'une politique européenne d'immigration concertée et efficace.

Au manque d'ambition et d'engagement de la Commission, ce qui fait également défaut, c'est une volonté commune de certains États membres et d'un Parlement majoritairement orienté à droite pour construire une **politique européenne commune et cohérente de l'immigration** qui n'emprunte ni aux discours sensationnels de la peur, ni à ceux teintés d'angélisme. C'est ce nouveau cap que les Socialistes européens continueront à défendre pour déjouer le piège du tout sécuritaire et mettre en œuvre une politique migratoire à la hauteur des valeurs et des enjeux européens.



APRES LAMPEDUSA ?

*> Par quels moyens s'assurer que des drames humanitaires tels que Lampedusa ne se reproduisent plus ?
Comment instaurer davantage de solidarité et de coordination entre les États pour l'accueil des réfugiés ?*

Le contrôle des frontières est une responsabilité partagée en Europe. Il n'y a qu'à cet échelon que cette politique puisse être efficace.

Nous devons en renforcer la coordination. À la demande de François Hollande, les 28 chefs d'État et de gouvernement ont décidé (en octobre) de mettre en place une véritable politique des frontières, sur la base de trois principes :

- la prévention, par une meilleure coopération avec les pays d'origine ;
- la solidarité, par une politique beaucoup plus active avec le sud de la Méditerranée ;
- la protection avec un renforcement de la surveillance des frontières et une lutte plus efficace contre les passeurs.

De premières décisions ont été prises, pour développer les politiques de retour, coopérer avec le HCR et l'Organisation des migrations internationales ; lutter contre le trafic des êtres humains ; renforcer les patrouilles et les contrôles aux frontières (Frontex). Nous demanderons à accélérer et à amplifier ces politiques.

Les drames à répétition survenus en Méditerranée montrent qu'un nombre croissant de migrants en quête d'un meilleur destin sont prêts à risquer leur vie pour tenter de rejoindre les côtes européennes, en empruntant des routes toujours plus périlleuses et onéreuses. Ces tragédies doivent «réveiller» l'Union et les États membres afin qu'ils œuvrent à une politique migratoire véritablement européenne et véritablement globale. Si l'Europe se contente d'appliquer dans l'urgence les «bonnes vieilles» méthodes sécuritaires et les logiques purement nationales, elle ne relèvera pas les défis présentés par la migration.

DES DRAMES À RÉPÉTITION EN MÉDITERRANÉE QUI RESTENT TOUJOURS SANS UNE RÉPONSE COORDONNÉE DE L'EUROPE

Les récentes tragédies survenues au large de Lampedusa et de Malte n'ont malheureusement rien de nouveau. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au moins 20 000 migrants sont morts depuis 1993, en traversant la Méditerranée. Aujourd'hui, tout le monde déplore la énième tragédie et l'Europe est sommée de trouver les solutions pour éviter de tels drames à l'avenir. **Force est de constater que jusqu'à présent, les États membres ont pourtant majoritairement privilégié une logique purement nationale du chacun chez soi, chacun pour soi.**

LA TENTATION DES RÉPONSES STRICTEMENT SÉCURITAIRES

C'est toujours la même rengaine: en matière de migration ou d'asile, dès que les États ne savent pas quoi faire -ou plutôt ne veulent pas faire-, ils ont la fâcheuse tendance à renvoyer la balle soit sur les agences de l'Union, soit plus généralement sur les pays tiers...

C'est ainsi que beaucoup aujourd'hui appellent au renforcement de Frontex et se réjouissent de la mise en place d'Eurosur qui devrait jouer, selon eux, un rôle crucial dans ce domaine. N'oublions pourtant pas que Frontex n'est pas une agence humanitaire, de même qu'Eurosur n'est pas un projet de défense des droits de l'Homme! Les mentions aux droits fondamentaux n'apparaissent qu'à la marge de leur mandat ou de leur fonction, et ce au prix de batailles très vives menées par les Socialistes européens durant leurs négociations.

Autre leitmotiv: les États membres réaffirment l'importance du dialogue et de la coopération avec les pays tiers d'origine et de transit des flux migratoires et pressent ces pays dans les efforts qu'ils déploient pour endiguer ces flux. Si Frontex, Eurosur ou bien encore le partenariat avec les pays tiers font partie des solutions à proposer, elles ne peuvent pas être les uniques vecteurs de l'approche européenne. Les solutions à apporter sont infiniment plus complexes et requièrent davantage de volonté politique.

SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ ET COORDINATION: LES RÉPONSES INDISPENSABLES À COURT TERME

La solidarité européenne va de pair avec le principe de responsabilité; les États membres et Frontex, dans le cadre des opérations maritimes conduites, ne peuvent se retrancher derrière la confusion, voire la dilution des responsabilités pour s'exonérer de leurs obligations en matière de recherche et de sauvetage en mer. S'agissant spécifiquement des opérations menées sous l'égide de Frontex, il est urgent qu'en dépit des réticences initiales du Conseil, les nouvelles règles d'interception en mer soient mises en œuvre. Il est également indispensable que les personnes qui mènent à bien des opérations de sauvetage ne soient pas accusées de faciliter le trafic de migrants.

Dans le contexte de flux migratoires mixtes, il faut aussi que soit mis en place un mécanisme effectif d'identification des personnes en quête d'une protection internationale afin que celles-ci soit référées aux autorités nationales d'asile compétentes.

SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ ET COORDINATION: À LONG TERME, LA NÉCESSITÉ IMPÉRIEUSE D'UNE APPROCHE EUROPÉENNE INTÉGRÉE

Face à l'échec des politiques jusqu'ici privilégiées, il est temps pour l'Europe d'aborder les questions liées à la migration selon une approche globale intégrant:

- les voies légales de migration, qu'elles soient existantes ou à nouvellement promouvoir;

- l'accès effectif aux procédures d'asile et le développement d'alternatives pour les personnes en quêtes de protection internationale (via la réinstallation, les admissions humanitaires ou bien encore les procédures d'entrées protégées);
- un mécanisme effectif de solidarité intra-européenne pour réduire la pression migratoire dans certains États membres (via la «relocalisation» des bénéficiaires de protection internationale ou de demandeurs d'asile au sein de l'UE, un système de répartition fondé sur des critères objectifs pour réduire la pression pesant sur les États membres qui accueillent un nombre élevé de demandeurs d'asile et de bénéficiaires d'une protection internationale, en termes absolus ou relatifs);
- une coopération pratique accrue, en renforçant notamment le rôle de soutien du Bureau européen d'appui en matière d'asile ;
- une aide financière suffisante, ciblée et rapidement disponible (via notamment le Fonds Asile, Migration et Intégration);
- des mécanismes plus efficaces en matière d'alerte précoce et de réaction aux situations d'urgence, qui contribueraient à prévenir les situations critiques dans les États membres et à y remédier ;
- un partenariat renforcé avec les pays tiers selon des termes clairement définis, incluant en particulier le respect des obligations en matière de droits de l'homme, les questions économiques et sociales.

Les récentes tragédies ont souligné davantage encore le manque de confiance mutuelle entre les États membres et à quel point la solidarité intra-européenne est beaucoup trop frileuse. Opacité et souveraineté restent souvent les maîtres mots du système de gouvernance actuel qui souffre toujours d'une coopération insuffisante des États membres. Partage des responsabilités ne doit pas signifier déplacement des responsabilités. Ainsi, si les États membres aux frontières de l'Union doivent bénéficier d'un soutien renforcé pour faire face à certains défis posés aujourd'hui par la migration, ils doivent également s'acquitter de leurs obligations en matière d'asile. **Pour les Socialistes européens, solidarité et responsabilité vont de pair avec une politique migratoire européenne coordonnée, fondée sur la responsabilité de chacun et la solidarité entre tous.**

A large, white, stylized letter 'X' is positioned in the upper left quadrant of the image. The 'X' is composed of two thick, slightly slanted strokes that intersect in the center. The background is a solid, vibrant blue.

MIEUX DÉFENDRE
LES DROITS
ET LES VALEURS
DES EUROPÉEN-NE-S



LUTTER CONTRE LA MONTÉE DES POPULISMES

> *Comment faire face à la montée du néo-populisme et des nationalismes en Europe ?*

« Face à la montée de l'extrémisme, nous nous battons pour une Europe qui respecte les droits et obligations de chacun, et non une Europe qui se nourrit de préjugés, de haine et de division. » Manifesto 2014 du PSE

Au cours des dernières années, nous avons assisté à la montée et, dans certains cas, à la consolidation, des idéologies d'intolérance, de racisme, de xénophobie et d'une rhétorique anti-européenne. Ce phénomène a trouvé un terrain fertile et propice à un essor inquiétant dans une Europe marquée par le délitement du lien social et le climat délétère dans lequel nous vivons actuellement, dans une Europe « austéritaire », qualifiée comme telle par le Prix Nobel d'économie, Paul Krugman.

Ces idéologies vont contre les principes mêmes sur lesquels l'Europe s'est construite : une société inclusive, ouverte et tolérante, et la défense des valeurs de paix, modernité et liberté.

À côté d'un extrémisme violent, se développe aussi un extrémisme à « visage humain », marqué par une rhétorique du « nous, le Peuple », contre « eux, le pouvoir en place, les élites, les étrangers », et une parole xénophobe et raciste complètement désinhibée, qui trouve particulièrement à s'exprimer sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les discours de haine s'insinuent sans cesse plus au cœur de mouvements politiques traditionnels, surfant sur les peurs des plus vulnérables, comme recette d'un succès électoral.

Dans ce contexte nous devons porter des réponses crédibles pour combattre ces discriminations, inacceptables mais pourtant banalisées.

CES RÉPONSES DOIVENT INCLURE :

- **des solutions économiques :** la montée de l'extrême droite et des populismes ne s'endigera pas tant que le sentiment dominant restera perçu comme celui de la défense des intérêts des « grands » (commerciaux, industriels, financiers) ; nous défendons un pacte social, avec des critères de convergence contraignants et des mesures permettant de mieux contrôler le monde de la finance ;
- la promotion de **mesures de protection face à la mondialisation, en développant la notion de « juste échange » ;**
- **une redéfinition du sens du projet européen :** Pourquoi est-on ensemble ? Que voulons-nous faire ? Quelle place pour notre Nation ?

C'est en ne laissant pas l'extrême-droite accaparer seule l'idée de Nation que nous parviendrons à saper les discours de ce populisme croissant ! Nous pouvons offrir une parole rassurante, fondée sur la solidarité et le partage des richesses et de la diversité, dans un monde globalisé, offrant un avenir meilleur que celui proposé par ces partis dont l'alternative ne repose que sur le repli sur soi ;

- **un discours de vérité sur les risques du vote extrême** : les voix qui se porteront sur ces partis seront purement et simplement perdues car ils ne réussiront pas à peser et ne représenteront que des groupes divisés ; alors qu'ils disposent déjà d'élus, ils n'ont jamais utilisé leur mandat pour participer au débat démocratique et déposer des amendements, le tout sur le dos des contribuables ; leur influence ne pourra être que symbolique car ces partis restent profondément nationalistes, ils ne pourront s'entendre que jusqu'à un certain point et ne trouveront pas de majorité suffisante pour faire adopter leurs propositions qui - au demeurant - sont profondément destructrices.



UNE DIRECTIVE ANTI-DISCRIMINATION

*> Pourquoi les socialistes veulent-ils une directive anti-discrimination ?
En quoi serait-elle utile et applicable ?*

CONTEXTE

L'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne réside dans la prévention et la lutte contre la discrimination fondée, entre autres motifs, sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Or aucune protection juridique n'est encore en place au niveau de l'UE pour combattre la discrimination fondée sur ces motifs en dehors du marché du travail.

Le 2 juillet 2008, la Commission a proposé une nouvelle directive relative à la mise en œuvre - en dehors du marché du travail - du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Elle interdit la discrimination dans les domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, des avantages sociaux, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services à la disposition du public, y compris le logement.

Le Parlement européen a, pour sa part, adopté une proposition amendée le 2 avril 2009.

Ce texte - toujours en examen devant le Conseil depuis 5 ans déjà ! - doit encore être approuvé à l'unanimité des Vingt-huit.

ENJEUX

Au cours de la précédente mandature, nous nous sommes battus pour que la Commission européenne présente une directive ambitieuse visant à combattre les discriminations fondées sur l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion dans les domaines de l'emploi et de l'accès aux biens et services. Ce texte majeur devait venir compléter l'arsenal législatif déjà existant en matière de discriminations raciales et d'égalité hommes-femmes, mais reste obstinément bloqué par un certain nombre d'États membres au Conseil. Parmi eux, certains estiment que ce texte empiète sur leurs compétences nationales et va à l'encontre des principes de subsidiarité et de proportionnalité. D'autres se disent préoccupés par l'insécurité juridique, la répartition des compétences et les conséquences pratiques, financières et juridiques de la proposition. La France reste de son côté favorable à l'intensification des efforts pour aboutir à un accord.

Ce blocage doit absolument être levé car cette directive permettrait des avancées certaines :

- des aménagements obligatoires pour permettre aux personnes handicapées - qui représentent 10 à 15% de la population européenne - d'exercer véritablement leurs droits et d'accéder à des possibilités de vie indépendante, en dehors d'institutions;
- l'inclusion de mesures pour mieux défendre les droits des personnes victimes de discriminations et leur permettre de voir leur préjudice réparé, ainsi que des sanctions dissuasives pour les auteurs de ces faits.

Pour les Socialistes européens, l'Union européenne doit être un espace de liberté et de justice, dans lequel les droits de chacun sont garantis, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, d'âge ou d'orientation sexuelle. Un espace dans lequel les violations de ces droits seraient enfin effectivement sanctionnées.

Plus que jamais, dans la période de crise profonde que nous traversons, dans laquelle les inégalités se sont accrues et frappent davantage encore certaines minorités ou catégories de la population, la nécessité d'une telle directive s'impose.



LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LES DISCRIMINATIONS SEXUELLES

> Pourquoi l'Union doit-elle particulièrement se doter d'une feuille de route contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre?

En mai 2013, l'Agence européenne des Droits Fondamentaux soulignait la peur, l'isolement, le harcèlement et les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle dont sont aujourd'hui victimes les personnes LGBTI (lesbienne, gay, bisexuel, transsexuel et intersexué) en Europe, souvent en toute impunité.

C'est pour répondre à cette situation peu digne d'une société civilisée qu'une majorité progressiste a obtenu le 4 février 2014 que le Parlement européen demande à la Commission et au Conseil l'adoption d'une feuille de route de l'Union européenne contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

POURQUOI CETTE FEUILLE DE ROUTE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

- Elle s'inscrirait dans le droit fil de la Charte des droits fondamentaux de l'UE qui interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et protège les personnes transgenres de la discrimination fondées sur le «sexe», conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne.
- Cette feuille de route prolongerait également des travaux déjà engagés par l'Union européenne dans la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe (Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015), le handicap (Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées), et visant les Roms (Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020).

Il s'agit donc de n'exclure aucune catégorie de personnes du champ de la protection des droits fondamentaux, comme c'est déjà le cas en matière d'emploi ou de droits sociaux.

- Dans le respect du principe de subsidiarité, il s'agirait d'avoir une approche intégrée dans tous les États membres ainsi qu'une évaluation régulière de l'application de ces politiques nationales au sein de l'UE.
- Cette feuille de route permettrait également de s'assurer au niveau européen que les mariages et partenariats existants ne disparaissent pas d'une frontière à l'autre, laissant alors les familles et leurs enfants face à un vide juridique.

Pour les Socialistes européens, il est grand temps que les textes de l'Union s'adaptent à l'évolution des mœurs et favorisent l'universalité des droits. S'il est fondamental d'affronter les enjeux économiques et sociaux sur notre continent, le rôle du Parlement européen est également de porter ces débats de manière à bâtir une société européenne fidèle aux valeurs de liberté et d'égalité. Face aux mensonges qui circulent sur les réseaux sociaux et dans la rue, nous devons avoir le sens des responsabilités et favoriser l'émergence d'une Europe progressiste et moderne.



DROITS DES FEMMES

> Comment expliquez-vous, dans certains pays comme l'Espagne, un recul sur des conquêtes du droit des femmes aussi importantes que l'IVG ? Que comptez-vous faire pour contrer cette régression sociétale en Europe ?

L'égalité des genres est un droit fondamental et une valeur forte de l'Union européenne. Ce thème qui faisait consensus au sein des Institutions connaît, malheureusement, une nette tendance à la régression en temps de crise. Le recul du droit à l'avortement en Espagne s'inscrit d'ailleurs dans une dégradation plus générale des droits des femmes. Lorsqu'une crise économique et sociale s'installe, ce sont les femmes qui sont plus touchées que les hommes. Dans le même temps, les progrès sociaux sont souvent remis en cause ou régressent, fragilisant d'autant plus les femmes.

Pourtant, pour les socialistes européens, l'Europe sociale est possible et nécessaire tout particulièrement en temps de crise où les droits fondamentaux des femmes ne peuvent pas être bradés. En face, pour des raisons de conservatisme, la majorité des partis européens de droite et d'extrême-droite, encouragée par les lobbys religieux et fondamentalistes, s'oppose de plus en plus au fait que les femmes puissent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement. Les femmes européennes, toutes les femmes, doivent avoir le choix de vouloir ou non des enfants, avoir accès à des méthodes de contraception abordables, disposer de services de soins de santé de qualité lors d'une grossesse et d'un accouchement.

La santé sexuelle et génésique, l'éducation sexuelle, les grossesses non désirées, les avortements, la violence à l'égard des femmes sont redevenus des sujets où des retours en arrière se manifestent. Ainsi, au sein de l'Union européenne, l'avortement est interdit dans un pays (Malte), illégal dans un autre (Chypre) et limité dans quatre pays (Irlande, Luxembourg, Pologne, Espagne). **Celles qui ont les revenus les plus faibles ne peuvent pas se rendre dans les pays où l'avortement est pratiqué dans un cadre légal et donc médicalement plus sûr.** Ces femmes n'ont plus que le recours à un avortement clandestin avec tous les risques que cela comporte pour leur santé. Le revirement que constitue la présentation de cette loi limitant strictement l'accès à l'IVG en Espagne illustre non seulement la fragilité de ces acquis face à la vague réactionnaire que traverse le continent, mais surtout la nécessité de ne jamais abandonner le combat pour une Europe des droits des femmes, dans laquelle la France a un rôle majeur à jouer. Tous les pays industrialisés et développés doivent pouvoir protéger et accueillir ces femmes qui veulent avorter.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne consacre la dignité inviolable des personnes, notamment «leur intégrité physique et morale», ainsi que «l'égalité entre les hommes et les femmes». Les partis de gauche en Europe doivent rester mobilisés et exiger que la santé sexuelle et reproductive, le libre droit à disposer de son corps devienne clairement et le plus vite possible un droit fondamental inclus dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.



DONNÉES PERSONNELLES

> Suite à l'affaire Edward Snowden et aux révélations sur les agissements de la NSA, comment l'Union peut-elle agir sur la question de la protection des données ? Comment imposer aux Américains un certain nombre de règles qui préservent les intérêts des citoyens européens en matière de protection des données et de la vie privée ?

Pour rappel, le 5 juin 2013, l'analyste Edward SNOWDEN lançait ses révélations sur l'existence du programme PRISM mis en place par la NSA pour une surveillance massive des données personnelles, par l'intermédiaire des géants américains comme Google ou Facebook. Les données collectées concernent en particulier des métadonnées (e-mails, recherches Google, contenu des messages électroniques, durée des appels téléphoniques...), soit des informations extrêmement invasives et qui fournissent plus d'éléments sur des individus que des interceptions ciblées.

Au quotidien, 250 millions de personnes utilisent aujourd'hui Internet en Europe. En 1993, 1% des communications étaient transmises par Internet, en 2007 elles étaient passées à 97%. La valeur des données personnelles des consommateurs européens serait estimée⁴¹ aujourd'hui à 315 milliards d'euros et pourrait s'élever à 1 000 milliards d'euros en 2020.

Nous condamnons le recueil à grande échelle, systémique et aveugle des données à caractère personnel de personnes innocentes, qui comprennent souvent des informations personnelles intimes, et estimons que la lutte contre le terrorisme ne peut pas tout justifier, en particulier le programme PRISM de surveillance massive via internet.

NOS PROPOSITIONS POUR MIEUX PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DE NOS CITOYENS FACE AUX AMÉRICAINS :

- **Exiger l'exclusion explicite des données personnelles dans l'accord de libre-échange actuellement en cours de discussion entre l'UE et les États-Unis (TTIP).** Les activités de surveillance de masse aveugle et l'interception des communications au sein des institutions et des représentations diplomatiques de l'UE doivent être complètement abandonnées; une solution adéquate doit être trouvée en ce qui concerne les droits des citoyens de l'UE en matière de confidentialité des données, notamment un recours administratif et judiciaire.
- **Suspendre l'accord « Safe Harbour »** (qui permet aux entreprises américaines de traiter et transférer les données personnelles de citoyens européens) que nous jugeons insuffisant.

⁴¹ Selon une étude du Boston Consulting Group.

- **Suspendre l'accord SWIFT⁴² /TFTP⁴³** sur le transfert de données interbancaires (jusqu'à ce que les autorités américaines aient clarifié les allégations selon lesquelles elles ont accès à la banque de données de SWIFT en dehors de l'accord conclu avec l'UE).
- **Conclure un accord-cadre UE-États-Unis** autorisant les Européens à déposer des recours devant la justice américaine contre l'exploitation abusive de leurs données.
- **Débloquer les discussions au Conseil pour adopter au plus vite un paquet de réformes sur la protection des données personnelles** qui soit adapté à l'environnement numérique actuel des règles, devenues largement obsolètes, et permettre aux citoyens d'y voir plus clair sur l'utilisation de leurs données personnelles, tout en assurant leur niveau élevé de protection.

⁴² Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

⁴³ Programme américain de pistage des financements terroristes

XI

UNE UNION
PLUS
DÉMOCRATIQUE
ET PLUS EFFICACE



RENFORCER LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPÉEN

> Le Parlement européen est la seule institution communautaire élue au suffrage universel direct. Pourtant il n'a pas l'initiative de proposer des lois et son pouvoir de co-décision est limité dans certains domaines. Que proposez-vous pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen ?

Le Parlement européen doit se voir reconnaître le pouvoir de proposer des lois.

Il faut mettre l'Europe au niveau d'exigence d'une véritable démocratie représentative. Les citoyens seraient ainsi mieux entendus et leurs représentants pourraient mieux relayer leurs demandes. Cette innovation compléterait le droit d'initiative citoyenne mis en place par le traité de Lisbonne. Elle requiert une modification des traités.

Le Parlement européen doit également devenir co-décisionnaire pour l'examen annuel de croissance⁴⁴ aujourd'hui assuré par le seul Conseil sur proposition de la Commission.

Il doit en effet participer étroitement à toutes les étapes du « semestre européen » au cours duquel est mise en œuvre la coordination des politiques budgétaires.

Il doit aussi pouvoir entendre et contrôler les responsables du Mécanisme européen de stabilité et ceux de la Troïka, dont la légitimité à intervenir pendant les crises est dépourvue de soubassement démocratique clair.

Le Parlement devrait enfin pouvoir voter en codécision dans les domaines où il n'est que consulté, comme la coopération judiciaire et policière ou la fiscalité.

⁴⁴ L'examen annuel de la croissance dresse le bilan de la situation économique et sociale en Europe et arrête, pour l'ensemble de l'UE, les priorités d'action générales pour l'année à venir.

POUR ALLER
PLUS LOIN

70

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

RENFORCER LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPÉEN

> Le Parlement européen est la seule institution communautaire élue au suffrage universel direct. Pourtant il n'a pas l'initiative de proposer des lois et son pouvoir de co-décision est limité dans certains domaines. Que proposez-vous pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen ?

En tant qu'institution représentative des citoyens européens, le Parlement constitue la base démocratique de l'Union européenne. Afin d'assurer à l'Union sa pleine légitimité démocratique, il doit être entièrement associé au processus législatif européen et exercer, au nom des citoyens, un contrôle politique sur les autres institutions de l'Union.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, on peut considérer que cet objectif est quasiment atteint. Le Parlement européen décide sur un pied d'égalité avec le Conseil sur l'ensemble des dossiers législatifs, hormis sur les sujets pour lesquels les États-membres votent à l'unanimité (fiscalité, la sécurité sociale ou la protection sociale, l'adhésion de nouveaux États à l'Union européenne, la politique étrangère et de défense commune et la coopération policière opérationnelle entre les États membres). Le Parlement peut, en outre, prendre l'initiative de réviser les traités, il peut rejeter le budget pluriannuel de l'Union européenne, la nomination des membres de la Commission et du Président de la Commission sont subordonnés à son approbation et il peut aussi prononcer une motion de censure vis-à-vis de la Commission européenne.

Pour autant, les citoyens ont le sentiment que les décisions européennes leur échappent, et au plus fort de la crise financière, les députés européens n'ont pas été pleinement associés aux décisions ayant un impact direct dans la vie de nos concitoyens.

Par conséquent, le rôle du Parlement européen doit être révisé afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle. D'abord le Parlement européen doit **mieux exploiter toutes les potentialités qui lui sont offertes par les traités**. Trop souvent, le compromis a lieu entre États-membres avant que le Parlement européen ne se soit prononcé. Il est alors très difficile pour le Parlement européen d'aller à l'encontre de la décision des États-membres. Il devrait pouvoir **se prononcer indépendamment de la position du Conseil** quitte à aller ensuite en deuxième lecture. L'usage de la **procédure de censure** devrait être examiné plus systématiquement lorsque la Commission ne respecte pas ses avis. Sur le mode des « **questions au gouvernement** » en France, des séquences d'interpellation des représentants de la Commission ou du Conseil de l'Union européenne pourraient être développées dans le cadre des sessions plénières.

Au-delà, **son pouvoir de contrôle sur les décisions économiques et financières doit être renforcé**. Il doit devenir co-décisionnaire pour l'examen annuel de croissance aujourd'hui assuré par le seul Conseil sur proposition de la Commission. Il doit participer étroitement à toutes les étapes du « Semestre européen » au cours duquel est mise en oeuvre la coordination des politiques budgétaires.

Il doit enfin **discuter et contrôler les « recommandations par pays »**, que la Commission européenne retourne aux États-membres, après examen de leurs projets de budgets nationaux.

En outre, à chaque étape de renforcement de l'intégration entre membres de la zone euro, doit correspondre un renforcement de sa légitimité démocratique. Une première étape pourrait consister à créer, au sein du Parlement européen, un **sous-comité zone euro** voire **une commission spécifique dédiée à la zone euro** ayant un pouvoir législatif équivalent à celui des autres commissions. Celle-ci devrait notamment pouvoir **entendre et contrôler les responsables du Mécanisme européen de stabilité et ceux de la Troïka**, dont la légitimité est largement remise en cause depuis l'épisode chypriote.

Enfin, le **pouvoir d'initiative** du Parlement européen - qui se borne pour l'instant à la faculté de demander à la Commission de soumettre une proposition - doit pouvoir être renforcé. Comme de nombreux parlements nationaux, il doit se voir reconnaître le droit de proposer des lois. Un partage de l'initiative législative entre la Commission et les parlementaires européens permettrait de mieux répondre aux exigences de la démocratie représentative.



RÉFORMER LA COMMISSION EUROPÉENNE

> La Commission européenne a beaucoup déçu sous la présidence de José Manuel Barroso. Quelles réformes proposez-vous pour qu'elle puisse effectivement exercer son pouvoir d'initiative au service de l'intérêt général européen ?

La Commission européenne est aujourd'hui la garante des traités et le centre d'élaboration des lois. En tant qu'exécutif, elle a un pouvoir d'initiative, et le devoir de fixer un cap et des priorités en fonction des grandes orientations définies par les Chefs d'État et de Gouvernement. Il est aussi notable que cette Commission était composée aux trois quarts de membres affiliés aux partis conservateurs et libéraux, contre seulement un quart de membres affiliés aux groupe S&D.

Elle a très peu joué ce rôle politique au cours des deux dernières mandatures. Le fait que son président doive désormais être désigné en tenant compte du rapport de force politique issu du scrutin européen et qu'il soit élu par le Parlement européen, permet d'avoir un chef de l'exécutif européen dont la feuille de route a été clairement définie et approuvée par les citoyens européens.

Mais encore faut-il qu'une majorité claire s'exprime lors du scrutin pour que cette politisation de la désignation du président de la Commission européenne puisse être effective.

En outre, celui-ci devrait pouvoir, sur proposition des 28 États-membres, composer une équipe qui correspond à la couleur politique issue du scrutin. Cette équipe devrait comporter un exécutif resserré de « vice-présidents » responsables de grands domaines (économie et finances, affaires étrangères-coopération au développement, « croissance », énergie-environnement,...). Ces vice-présidents coordonneraient l'action des autres commissaires actifs dans leur domaine.

RÉFORMER LA COMMISSION EUROPÉENNE

> La Commission européenne a beaucoup déçu sous la présidence de José Manuel Barroso. Quelles réformes proposez-vous pour qu'elle puisse effectivement exercer son pouvoir d'initiative au service de l'intérêt général européen ?

Il faut d'abord rappeler que l'actuelle Commission européenne était très majoritairement composée de membres affiliés aux partis conservateurs et libéraux (environ trois quarts), et qui ont fait preuve d'un dynamisme très inégal. **L'élection du Président de la Commission au suffrage universel indirect parmi les têtes de liste des élections européennes changera profondément les perspectives.**

Le Président de la Commission ainsi élu bénéficiera d'une légitimité et d'une autorité accrues vis-à-vis des chefs d'État et de gouvernement. Il pourra présenter un programme de politique générale qui l'engagera pour la durée de la mandature et qui sera la traduction de ses engagements vis-à-vis des partenaires européens. **Une Commission dont la nomination du président est davantage politisée, c'est une révolution copernicienne nécessaire pour l'Union européenne. L'élection de 2014 ne ressemblera à aucune autre à cet égard.**

Ainsi élu et partie prenante de la désignation des commissaires, le président assurera un fonctionnement beaucoup plus collégial de la Commission et une meilleure identification des priorités. Grâce à elle, l'administration bruxelloise se concentrera sur l'essentiel et ne s'égarera pas dans des réglementations sur les flacons d'huile d'olive dans les restaurants ou la courbure des concombres.

Il faut aussi améliorer son mode de fonctionnement: 28 commissaires européens, c'est beaucoup et sans doute trop pour un fonctionnement efficace. S'il faut une modification des traités pour revenir sur la règle d'un commissaire par État-membre⁴⁵ le fonctionnement de la prochaine Commission peut être amélioré en l'état.

Le Président de la prochaine Commission pourrait désigner, en accord avec le Conseil et le Parlement européen, des vice-présidents ou commissaires seniors qui assumeront la responsabilité d'un secteur d'activité, sur le modèle existant du Haut représentant de l'Union aux Affaires étrangères (Catherine Ashton dans la Commission Barroso), qui est par ailleurs vice-président(e) de la Commission.

Il pourrait ainsi y avoir un commissaire senior pour les affaires économiques et financières, qui présiderait également l'ECOFIN (Conseil des 28 ministres de l'Économie et des Finances de l'UE) et l'Eurogroupe (les 18 pays de la zone euro). Ce super Commissaire veillerait à la cohérence de l'ensemble des activités économiques et financières de l'Union européenne. Les responsabilités de six Commissaires (Marché intérieur, Concurrence, Industrie, Commerce, Budget, Fiscalité) seraient placées sous sa supervision. D'autres Commissaires seniors couvriraient le champ du développement durable, de la mobilité,...

45 Suite au rejet du traité par l'Irlande en juin 2008 et pour faciliter la tenue d'un second référendum, les conclusions du Conseil européen de décembre 2008 ont prévu de faire en sorte que le nombre de commissaires reste égal à un par État-membre.

72

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

MÉTHODE INTERGOUVERNEMENTALE VERSUS MÉTHODE COMMUNAUTAIRE : ÉQUILIBRER LES INSTITUTIONS

> Le Conseil des chefs d'État et de gouvernement et les Conseils des Ministres ont considérablement renforcé leurs pouvoirs et leur organisation, à la faveur de la crise. La méthode intergouvernementale s'est imposée au détriment de la méthode communautaire. Comment entendez-vous équilibrer et articuler ces deux méthodes, qui sont également nécessaires ? Comment le Parlement européen intervient-il vis-à-vis du Conseil européen et de son Président ?

Nous défendons avec détermination l'utilisation de la méthode communautaire car elle permet d'assurer aux décisions présentant un intérêt européen de recouvrir une réelle légitimité. Privilégier la méthode intergouvernementale sous prétexte « d'efficacité ou de réactivité » face aux situations d'urgence, débouche en réalité trop souvent sur un accord a minima pour ne froisser aucun - grand - État-membre.

C'est donc une approche structurellement marquée par la faiblesse des objectifs susceptibles d'être atteints dans la négociation entre dirigeants européens. **Sur le plan démocratique, l'intergouvernementalisme se caractérise par l'opacité des discussions** tenues « derrière des portes soigneusement closes » : en écartant toute forme de transparence du débat démocratique, les chefs d'État et de gouvernement européen empêchent les citoyens et leurs représentants de mieux appréhender les différences politiques portées par les gouvernants mais aussi de participer au processus conduisant à la définition des politiques devant être mises en œuvre.

C'est pour cette raison qu'il faut restaurer l'autorité de la Commission européenne vis-à-vis du Conseil européen, en faisant dépendre sa désignation du résultat des élections européennes : la Commission étant contrôlée par le Parlement européen, son retour au centre du jeu contribuera à un fonctionnement beaucoup plus démocratique de l'Union européenne dans son ensemble.

MÉTHODE INTERGOUVERNEMENTALE VERSUS MÉTHODE COMMUNAUTAIRE

*> Le Conseil des chefs d'État et de gouvernement et les Conseils des Ministres ont considérablement renforcé leurs pouvoirs et leur organisation, à la faveur de la crise. La méthode intergouvernementale s'est imposée au détriment de la méthode communautaire. Comment entendez-vous équilibrer et articuler ces deux méthodes, qui sont également nécessaires?
Comment le Parlement européen intervient-il vis-à-vis du Conseil européen et de son Président ?*

La méthode communautaire a toute sa place sur un large spectre de politiques communautaires, comme la politique de la pêche, les politiques qui relèvent du marché intérieur, la protection des consommateurs, les normes sanitaires par exemple. Sous l'effet de la crise, les questions extrêmement politiques et soumises aux contraintes de l'urgence ont été aspirées par les logiques intergouvernementales, significativement dans le domaine économique et financier en réponse à la crise de 2008.

Pour ces politiques **l'institution parlementaire est le vrai contrepoids au renforcement de la méthode intergouvernementale en Europe.**

Il n'y a pas de raison pour que l'équilibre des pouvoirs, qui est au cœur de la démocratie représentative, ne trouve pas à s'appliquer au sein du projet politique européen. C'est ainsi que :

1. Le **Parlement européen** doit s'approprier toutes les ressources que lui confèrent les traités sur les questions économiques et financières et dans l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'évaluation : questions écrites et orales, auditions, rapports, constitution de commissions temporaires d'enquêtes, etc.

2. Les **parlements nationaux** doivent également renforcer leur rôle d'évaluation et de contrôle des décisions européennes. Le traité de Lisbonne leur reconnaît un rôle à part entière dans les équilibres institutionnels européens : cf. article 12 du TUE : « Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union européenne ».

LES MARGES DE PROGRESSION SONT IMPORTANTES :

- auditions des ministres à la veille des grands conseils thématiques, débat préalable aux Conseils européens, renforcement du contrôle et de l'évaluation sur les politiques européennes, via notamment la commission des affaires européennes, pleine utilisation du pouvoir d'émettre des résolutions, etc.

- le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) a instauré un mécanisme de coopération interparlementaire, la Conférence budgétaire, qui permet aux représentants des parlements nationaux et du Parlement européen de se réunir pour débattre des grandes orientations de politiques économiques décidées à Bruxelles.

Nous sommes loin d'un dessaisissement des prérogatives des parlements nationaux par Bruxelles, d'autant plus que le traité de Lisbonne a amélioré le contrôle de subsidiarité exercé par les parlements nationaux. **En revanche il y a encore du chemin à faire pour que les parlementaires nationaux se saisissent complètement des instruments dont ils disposent pour contrôler leurs gouvernements et les compromis qu'ils contribuent à forger à Bruxelles.**

Proposition supplémentaire: prévoir, comme au Bundestag, que la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale associe de droit des eurodéputés à ses travaux.

73

CHOISIR
NOTRE
EUROPE

LES PARLEMENTS NATIONAUX VONT-ILS PERDRE DE LEUR POUVOIR ?

> Avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, (TSCG) de 2012, le «Semestre européen», nos parlements nationaux ne vont-ils pas perdre leur pouvoir budgétaire, après avoir perdu leur pouvoir monétaire? Ne vont-ils pas perdre à terme, leur pouvoir de légiférer, la Commission s'ingérant dans la réforme des retraites, de la santé, de l'indemnisation du chômage, du droit du travail?) Comment comptez-vous associer les Parlements nationaux aux décisions des autorités européennes ?

Le renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de l'UE ne va pas nécessairement entamer les prérogatives des parlements nationaux, à condition que leur association au processus de décision européen soit bien assurée.

Le TSCG y a veillé avec la mise en place d'une « **conférence budgétaire** » (article 13 du traité), qui réunit les représentants des parlements nationaux et du Parlement européen pour débattre des grandes orientations budgétaires. Cette conférence se réunit deux fois par an à des moments clés du Semestre européen.

Le travail parlementaire doit également être adapté pour que les députés nationaux puissent débattre en amont des grandes orientations européennes. **Dans de nombreuses démocraties européennes, ce sont les parlements qui définissent les mandats de leur gouvernement en amont des grandes négociations conduites à Bruxelles.** En France, le régime de la Ve République laisse plus de latitude à l'exécutif mais le Parlement n'en dispose pas moins de réelles marges de manœuvre pour exercer sa fonction de contrôle et d'évaluation sur les décisions qui engagent la voix de la France à Bruxelles. Nos parlementaires doivent s'approprier pleinement les outils dont ils disposent déjà, tels que les auditions, les interpellations du gouvernement, l'expertise déployée dans le cadre des commissions parlementaires (cf. aussi les réponses aux questions 70.71.72.73).

En matière de protection sociale ou de droit du travail, la compétence est clairement nationale et les recommandations émises par la Commission européenne dans le cadre du Semestre européen n'ont pas de statut contraignant. Dans ces domaines il est donc inexact de dire que la Commission concurrence les parlements nationaux. Ceux qui invoquent cet argument le font souvent pour justifier des mesures impopulaires qui sont de la seule responsabilité des gouvernements nationaux. De même, le Pacte de stabilité et de croissance fixe des obligations de résultats (3% de déficit), mais pas d'obligations de moyens: les gouvernements et parlements nationaux doivent faire leurs propres choix.

En revanche il faudra repenser, à terme, la manière dont les parlements nationaux interviendront, dans le cadre d'un véritable gouvernement économique de la zone euro (cf. réponse à la question 75).



UN PARLEMENT POUR LA ZONE EURO ?

> Pourquoi ne pas créer un Parlement de la zone euro ?

Tant qu'il n'y aura pas de budget propre pour la zone euro et un véritable gouvernement économique pour la zone euro, il ne sera pas nécessaire de créer un Parlement de la zone euro. Le contrôle des décisions peut être partagé entre le Parlement européen et les parlements nationaux, selon des modalités que les traités autorisent déjà :

- la **conférence interparlementaire** prévue par le TSCG pour débattre des orientations budgétaires, qui associe les parlements nationaux au Parlement européen ;
- la **mise en place d'une sous-commission** au sein du Parlement européen pour les questions relatives à la zone euro.

La question se pose en des termes différents si l'objectif est de mettre en place, à terme, un véritable gouvernement économique de la zone euro, doté d'une présidence stable, responsable d'un budget propre pour la zone euro et chargé de conduire l'harmonisation des politiques fiscales et sociales pour les économies de la zone euro.

Cependant, si ce gouvernement économique ne devait pas être strictement placé sous l'égide de la Commission, cette orientation imposerait une gestion intergouvernementale de la zone euro, dont on a constaté les fragilités démocratiques avec la manière dont les mécanismes de solidarité financière ont été décidés lors de la crise de l'euro (MES). Une voie médiane serait de recourir au **mécanisme des «coopérations renforcées»**, qui n'engageront que les États-membres volontaires, mais maintiendront la Commission et le Parlement européen au centre du jeu.

Ce **gouvernement économique européen** aura demain la charge de rapprocher nos standards en matière de fiscalité, de protection sociale, et de faire franchir un nouveau pas à la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro. Il fera franchir un nouveau pas dans l'intégration des politiques européennes et aura besoin d'un ancrage démocratique à la hauteur des efforts de convergence qui lui seront demandés. Il le trouvera dans un contrôle parlementaire adapté.

LA PISTE D'UN PARLEMENT DE LA ZONE EURO PRÉSENTE DIFFÉRENTS MÉRITES :

- donner un ancrage démocratique aux décisions prises pour la zone euro dans le respect des compétences des parlements nationaux, qui seront les premières touchées par de nouveaux efforts d'intégration politique ;
- permettre un véritable débat de fond, transparent, accessible au citoyen sur les futurs efforts d'intégration des politiques européennes, singulièrement en matière

- faire « redescendre » dans les capitales le débat européen sur les orientations fondamentales de la construction européenne et renforcer l'implication des parlementaires nationaux ;
- rapprocher l'Europe de ses peuples par la médiation concrète des parlementaires nationaux, qui sont leurs représentants politiques de proximité ;

Le Parlement de la zone euro ne serait ni exclusif ni concurrent par rapport au Parlement européen. **Le PE restera le Parlement de l'UE à 28 et ne verra aucune de ses compétences mises en cause.**

L'ARGUMENT DE LA COMPLEXITÉ D'UN NOUVEAU PARLEMENT TOMBE DE LUI-MÊME :

- Il ne s'agit pas d'empiler une nouvelle institution sur un cadre préexistant mais de combler une lacune qui surgira avec la mise en place d'un véritable « gouvernement » économique européen. On fait application au niveau européen des vieux principes de la démocratie représentative : « Pas de taxe sans représentation », mise en place des « poids et contreponds ».
- « Gouvernement » économique européen : la complexité n'est pas l'ennemie de la démocratie ; cf. la Belgique qui dispose, pour 10 millions d'habitants, de 7 parlements pour son État central et ses entités fédérées...

ETATS MEMBRES, REPRÉSENTÉS AU NIVEAU EUROPÉEN PAR LEURS REPRÉSENTATIONS PERMANENTES, AU COREPER, MAIS AUSSI PAR LEURS ÉLUS AU PARLEMENT EUROPÉEN, LEURS MEMBRES DU COR ET DU CESE, LEURS MINISTRES AU CONSEIL, LEURS CHEFS DE GOUV., LEURS PARLEMENTS NATIONAUX + BCE/CDJ/CC, ET DANS UNE MOINDRE MESURE LA COMMISSION

AIDE TECHNIQUE /REPRESENTATION DES E.M.

Le **COREPER** (organisme du Conseil, composé des représentants des 28 États (ambassadeurs, fonctionnaires divers...) qui suit l'élaboration de la législation et aide le Conseil européen et le Conseil de l'Union dans les négociations entre E.M. Assure le lien avec les autres institutions communautaires.

EXECUTIF/LEGISLATIF

CONSEIL DE L'UNION

Présidence tournante (6 mois) - En formations ministérielles (10). Conseils les plus importants : ECOFIN - Conseil Affaires générales (qui tranche la plupart du temps les dossiers les plus épineux) - Conseil Affaires Etrangères (le seul qui soit présidé par la Haute représentante). Elabore la législation en co-décision avec le Parlement européen. Elabore le projet de budget avec le Parlement et l'adopte avec l'accord de celui-ci. Son secrétariat général assure la continuité institutionnelle.

AUTRES INSTITUTIONS de TYPE "FONCTIONNEL"

La **BANQUE CENTRALE EUROPEENNE** : Directoire nommé par le Conseil européen

La **COUR de JUSTICE** : assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des Traités. 28 Juges nommés par EM.

La **COUR DES COMPTES** : 28 membres nommés par le Conseil de l'Union sur proposition des États membres.

La **BEI** : Banque européenne d'investissement

DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE

La **COSAC**: Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires, organe de l'UE chargé de la collaboration entre le PE et les Parlements respectifs des E.M.

GRANDES ORIENTATIONS - NOMINATIONS

CONSEIL EUROPEEN

(Chefs d'États et de gouvernements) nomme le Président de la Commission (J.M. Barroso), le Président permanent du Conseil européen (H.Van Rompuy), le Président de l'Eurogroupe (L. Diisselbloem), ainsi que le Président de la zone Euro (H.Van Rompuy), le Haut représentant pour les Affaires extérieures (Ashton) ainsi que le Président de la Banque centrale européenne (M.Draghi).

Se réunit à Bruxelles entre 4 et 6 fois par an et définit les grandes orientations de l'Union.

Le **SOMMET DE LA ZONE EURO** : Chefs d'États de la zone Euro - semi institutionnalisés via le TSCG

Le **SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE (SEAE)**: Une Haute représentante et plusieurs Hauts représentants (régions, droits de l'Homme, etc.)

INITIATIVE LEGISLATIVE/RESPECT DES TRAITES

COMMISSION EUROPEENNE

(28 commissaires - 7 vice présidents) propose la législation, veille au respect des Traités. Transmet simultanément les propositions de lois - élaborées après consultation des parties impactées - au Parlement européen, au Conseil de l'Union, aux Parlements nationaux, au Comité des Régions, au Comité Economique et social européen. Négocie les accords commerciaux. Formule des recommandations ou des avis, pour attirer l'attention des États membres sur d'éventuelles insuffisances ou infractions. Elabore l'avant projet de budget.

SUBSIDIARITE - TRANSPOSITION

Les **Parlement nationaux** vérifient la subsidiarité des textes, peuvent émettre des réserves s'ils estiment qu'une question serait mieux traitée au niveau national qu'europeen, élaborent des rapports sur les textes de l'UE, et transposent les lois européennes.

La **TROIKA** : composée du ministre des Aff. étr. de l'EM, qui assure la présidence du Conseil de l'UE; le Haut représentant pour la PESC; l'État membre qui exercera la présidence suivante. Veille à la cohérence de la succession des présidences. Cette **TROIKA diffère de celle qui est missionnée dans les pays endettés: COM/BCE/FMI**

ORGANE LEGISLATIF ELU

PARLEMENT EUROPEEN

Elabore, avec le Conseil de l'Union, la législation - la plupart du temps -, en codécision. Approuve le président de la Commission choisi par le Conseil européen, ainsi que la composition de la Commission, et celle de la BCE, après auditions. Il peut forcer la Commission à démissionner par une motion de censure. Il vote le budget de l'UE.

Le **MEDIATEUR EUROPEEN**: élu par le Parlement européen; défend les intérêts des citoyens.

CONSULTATION OBLIGATOIRE pour AVIS

Le **COMITE DES REGIONS** (353 membres nommés par les gouvernements) rend des avis sur les thèmes intéressants les pouvoirs locaux.

Le **COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL**, (353 membres proposés par les gouvernements et nommés par le Conseil de l'Union) rend des avis sur la législation touchant les acteurs économiques et la société civile.

DIALOGUE SOCIAL

Les **Partenaires sociaux** : syndicats européens représentant les salariés et les employeurs - Accords sectoriels possibles et définition normes sociales.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 25 MAI 2014

Le 25 mai, un seul jour, un seul tour

PAR NOTRE VOTE
IMPOSONS
UNE NOUVELLE
CROISSANCE

! CHOISIR
NOTRE
EUROPE

